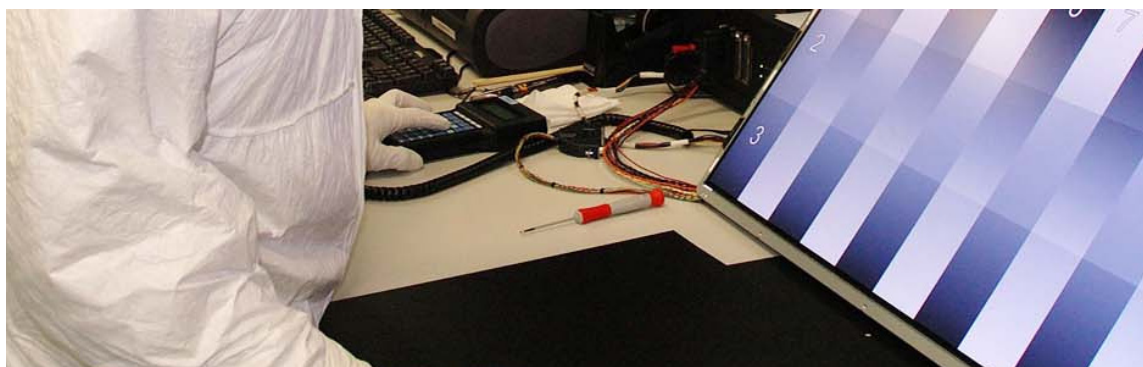


## RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2009/2010





# Rapport financier annuel

au titre de l'exercice 2009/2010

## Sommaire

---

<b>Déclaration de la personne responsable du rapport financier annuel au titre de l'exercice 2009/2010 .....</b>	<b>9</b>
<b>Rapport du Conseil d'administration sur la gestion de la société et du Groupe au titre de l'exercice 2009/2010 .....</b>	<b>11</b>
<b>1. Activités du Groupe .....</b>	<b>12</b>
1.1. Réparation .....	12
1.2. Logistique .....	12
1.3. Régénération .....	12
1.4. Extension de garantie .....	13
<b>2. Faits marquants de l'exercice 2009/2010 .....</b>	<b>13</b>
2.1. Les actionnaires témoignent leur soutien au projet de développement en contribuant au large succès de l'augmentation de capital .....	13
2.2. Le Groupe améliore sa situation financière et accroît sa marge de manœuvre pour développer ses nouvelles offres en remboursant par anticipation une partie de sa dette <i>senior</i> .....	13
2.3. Jean Berger de La Villardière devient Président-Directeur Général .....	14
2.4. Le Groupe renforce sa position en Espagne en acquérant la société Euroterminal .....	14
<b>3. Commentaires sur les comptes consolidés de l'exercice 2009/2010 .....</b>	<b>14</b>
3.1. Changement de méthode .....	15
3.2. Activité et résultats .....	15
3.3. Bilan et trésorerie .....	16
<b>4. Commentaires sur les comptes sociaux de l'exercice 2009/2010 .....</b>	<b>17</b>
4.1. Changement de méthode .....	17
4.2. Compte de résultat .....	17
4.3. Bilan .....	18
4.4. Besoin en fonds de roulement .....	19
4.5. Information sur les délais de paiement des fournisseurs .....	20
<b>5. Événements importants survenus entre la clôture de l'exercice et la date d'arrêté du rapport de gestion .....</b>	<b>20</b>
5.1. La société lance son premier plan d'actionnariat salarié France en créant le FCPE ANOVO Evolution .....	20

5.2.	La société lance une première augmentation de capital réservée aux salariés français par l'intermédiaire du FCPE ANOVO Evolution .....	20
<b>6.</b>	<b>Stratégie et perspectives .....</b>	<b>21</b>
<b>7.</b>	<b>Activités de la société et du Groupe en matière de recherche et de développement .....</b>	<b>21</b>
<b>8.</b>	<b>Informations relatives aux questions d'environnement et de personnel.....</b>	<b>22</b>
8.1.	Informations relatives aux questions environnementales.....	22
8.2.	Informations relatives aux questions de personnel .....	23
<b>9.</b>	<b>Analyse des risques .....</b>	<b>27</b>
9.1.	Risques relatifs à l'activité .....	27
9.2.	Risques opérationnels.....	28
9.3.	Risques juridiques .....	30
9.4.	Risques financiers .....	31
<b>10.</b>	<b>Filiales et participations .....</b>	<b>34</b>
10.1.	Entrées de périmètre .....	34
10.2.	Sorties de périmètre .....	34
10.3.	Sociétés non consolidées .....	34
10.4.	Résultat social par région .....	35
<b>11.</b>	<b>Capital social et actionnariat .....</b>	<b>36</b>
11.1.	Montant et évolution du capital social et de la valeur nominale des actions .....	36
11.2.	Autorisations conférées par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration d'augmenter ou de réduire le capital social et d'émettre des valeurs mobilières .....	38
11.3.	Valeurs mobilières donnant accès au capital social .....	39
11.4.	Mouvements sur actions auto-détenues.....	39
11.5.	Répartition de l'actionnariat .....	39
11.6.	Éléments de calcul et résultats de l'ajustement au cours de l'exercice 2009/2010 des bases de conversion et des conditions de souscription ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital ou des options de souscription ou d'achat d'actions .....	45
11.7.	Actionnariat salarié .....	47
11.8.	Evolution du cours de bourse des titres émis par la société.....	49
<b>12.</b>	<b>Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sur les titres émis par la société .....</b>	<b>50</b>
12.1.	Structure du capital de la société .....	50
12.2.	Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses de conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce.....	50
12.3.	Participations directes ou indirectes dans le capital dont la société a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce .....	50

12.4.	Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci .....	50
12.5.	Mécanismes de contrôle prévus par un éventuel système d'actionariat du personnel quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier.....	51
12.6.	Accords entre actionnaires dont la société a connaissance pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote .....	51
12.7.	Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts.....	51
12.8.	Pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions .....	51
12.9.	Accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société et dont la divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, ne porte pas gravement atteinte à ses intérêts.....	52
12.10.	Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique .....	52
<b>13.</b>	<b>Affectation du résultat et dividendes versés au titre des 3 derniers exercices, charges fiscalement non-déductibles .....</b>	<b>53</b>
13.1.	Projet d'affectation du résultat de l'exercice 2009/2010.....	53
13.2.	Dividendes versés au cours des 3 derniers exercices .....	53
13.3.	Charges fiscalement non-déductibles de l'exercice 2009/2010 .....	53
<b>14.</b>	<b>Tableau des résultats des 5 derniers exercices de la société-mère .....</b>	<b>54</b>
<b>15.</b>	<b>Composition du Conseil d'administration et de la Direction Générale .....</b>	<b>55</b>
15.1.	Evolution de la composition du Conseil d'administration et de la Direction Générale au cours de l'exercice 2009/2010 .....	55
15.2.	Evolutions de la composition du Conseil d'administration postérieures à la clôture de l'exercice 2009/2010 .....	56
15.3.	Composition du Conseil d'administration à la date d'arrêté du rapport de gestion.....	56
<b>16.</b>	<b>Rémunération des mandataires sociaux .....</b>	<b>68</b>
16.1.	Synthèse des rémunérations, des options de souscription d'actions et des actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social au cours de l'exercice 2009/2010.....	68
16.2.	Récapitulatif des rémunérations perçues par chaque dirigeant mandataire social au cours de l'exercice 2009/2010 .....	70
16.3.	Jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non-dirigeants au cours de l'exercice 2009/2010 .....	74
16.4.	Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social par la société et par toute société du Groupe au cours de l'exercice 2009/2010 .....	76
16.5.	Options de souscription ou d'achat d'actions levées par chaque dirigeant mandataire social au cours de l'exercice 2009/2010.....	76
16.6.	Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social au cours de l'exercice 2009/2010 .....	76

16.7.	Actions de performance devenues disponibles pour chaque dirigeant mandataire social au cours de l'exercice 2009/2010 .....	76
16.8.	Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions.....	77
16.9.	Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers au cours de l'exercice 2009/2010 .....	78
16.10.	Informations relatives aux contrats de travail, régimes de retraite complémentaires, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions et indemnités relatives à une clause de non-concurrence bénéficiant aux dirigeants mandataires sociaux .....	78
16.11.	Prêts et garanties accordés par la société aux dirigeants mandataires sociaux.....	79

## Comptes consolidés et comptes sociaux de l'exercice 2009/2010 ..... 81

<b>1.</b>	<b>Comptes consolidés .....</b>	<b>82</b>
1.1.	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés .....	82
1.2.	Compte de résultat consolidé .....	84
1.3.	Bilan consolidé .....	85
1.4.	Tableau consolidé des flux de trésorerie .....	86
1.5.	Variation des capitaux propres consolidés .....	87
1.6.	Notes annexes aux comptes consolidés .....	88
	Note préliminaire .....	88
Note 1.	Faits marquants de la période.....	88
Note 2.	Principes comptables .....	89
Note 3.	Périmètre de consolidation .....	104
Note 4.	Notes sur l'état de la situation financière consolidée - Actif .....	107
Note 5.	Notes sur l'état de la situation financière consolidée - Passif .....	115
Note 6.	Notes sur l'état du résultat global consolidé.....	121
Note 7.	Instruments financiers .....	124
Note 8.	Engagements hors bilan .....	132
Note 9.	Informations sectorielles .....	134
Note 10.	Effectifs .....	135
Note 11.	Événements survenus après la clôture de l'exercice .....	135
Note 12.	Informations sur les parties liées .....	136
Note 13.	Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leur réseau .....	137
<b>2.</b>	<b>Comptes sociaux.....</b>	<b>138</b>
2.1.	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux .....	138

2.2.	Bilan .....	140
2.3.	Compte de résultat.....	141
2.4.	Notes annexes aux comptes sociaux.....	142
	Notes Préliminaires .....	142
Note 1.	Faits marquants de l'exercice .....	142
Note 2.	Principes comptables et méthodes d'évaluation .....	143
	Notes sur le bilan actif .....	147
Note 3.	Actif immobilisé et amortissements .....	147
Note 4.	Tableau des filiales et participations .....	151
Note 5.	État des créances d'exploitation et autres créances .....	154
Note 6.	Disponibilités et valeurs mobilières de placement.....	155
Note 7.	Charges et produits constatés d'avance et charges à répartir .....	155
	Notes sur le bilan passif .....	156
Note 8.	Capitaux propres et instruments dilutifs .....	156
Note 9.	Provisions inscrites au bilan.....	159
Note 10.	État des dettes.....	160
Note 11.	Produits à recevoir et charges à payer.....	161
Note 12.	Écarts de conversion .....	161
	Notes sur le compte de résultat .....	161
Note 13.	Ventilation du chiffre d'affaires .....	161
Note 14.	Reprises de provisions, transferts de charges, autres produits et autres charges .....	161
Note 15.	Résultat d'exploitation .....	162
Note 16.	Résultat financier.....	162
Note 17.	Résultat exceptionnel.....	163
Note 18.	Impôt sur les sociétés.....	163
Note 19.	Engagements hors bilan .....	164
Note 20.	Engagements de retraite .....	166
Note 21.	Engagements en matière de droit individuel de formation.....	166
Note 22.	Effectif moyen .....	167
Note 23.	Rémunération des organes de direction et d'administration.....	167
Note 24.	Événements survenus après la clôture de l'exercice .....	167
Note 25.	Participation.....	168
Note 26.	Analyse des risques.....	168



## Déclaration de la personne responsable du rapport financier annuel

au titre de l'exercice 2009/2010

*« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en page 5 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »*

Fait à Boulogne-Billancourt, le 20 janvier 2011.

**Jean Berger de La Villardière**  
Président-Directeur Général



**Rapport du Conseil d'administration  
sur la gestion  
de la société et du Groupe**

au titre de l'exercice 2009/2010

## 1. Activités du Groupe

---

Depuis plus de 20 ans, ANOVO intervient dans la gestion durable du cycle de vie des produits technologiques et est devenu un acteur incontournable en Europe.

Fort d'une présence industrielle dans 11 pays, le Groupe offre aux entreprises et aux particuliers des solutions (*Logistique, Réparation, Régénération et Extension de garantie*) permettant d'allonger la durée de vie des produits, d'accroître leur valeur et de réduire leur empreinte écologique en assurant un traitement local au plus près de ses clients.

Pour refléter ce déploiement, l'activité est désormais suivie principalement par zone géographique.

Les solutions d'ANOVO sont proposées pour l'ensemble des produits technologiques allant du téléphone portable au *e-book*, en passant par les GPS, les écrans plats, les *boxes triple-play* ou les ordinateurs portables.

La polyvalence et l'expertise d'ANOVO sont reconnues par les opérateurs de téléphonie, les constructeurs ou les distributeurs pour lesquels le Groupe opère. Chaque année, ce sont ainsi plus de 20 millions de produits qui trouvent une seconde vie grâce à ANOVO.

La stratégie d'ANOVO repose sur le renforcement de ses solutions dites « traditionnelles » (*Réparation et Logistique*) et le développement des solutions complémentaires (*Régénération et Extension de Garantie*).

### 1.1. Réparation

---

Cette solution englobe aussi bien la rénovation, la remise à neuf ou encore le reconditionnement d'un produit, la mise à jour d'un logiciel ou le remplacement de composants électroniques et d'accessoires.

Une politique dynamique tournée vers la distribution et les opérateurs permet, par la création de plateformes logistiques dédiées, d'augmenter les flux retours vers les usines grâce aux très nombreux agréments constructeurs dont dispose le Groupe.

### 1.2. Logistique

---

Tri et test, gestion des pièces détachées, centre de contact consommateurs multilingue, échange express ou réparation sur site sont autant de solutions proposées aux clients d'ANOVO afin d'optimiser la logistique retour. ANOVO intervient également dans les activités de *forward* logistique.

### 1.3. Régénération

---

En prolongeant la vie des produits électroniques et en revalorisant leurs composants, ANOVO évite une fin de vie prématurée et contribue ainsi à réduire la production de déchets électroniques.

En leur offrant une seconde vie, ANOVO crée de nombreuses opportunités économiques (nouvelles filières commerciales) et sociales (accès à un produit de « seconde main »), contribuant ainsi à réduire la fracture numérique en Europe.

Au cœur de cette solution, une offre destinée aux particuliers ou aux entreprises pour le rachat des produits électroniques (téléphones mobiles, ordinateurs portables...), baptisée *Love2recycle*, s'est fortement développée en Europe avec déjà plus de 600 000 produits rachetés, recyclés ou valorisés depuis le début de l'année 2010 en Europe.

## 1.4. Extension de garantie

---

Cette solution répond à un besoin croissant de prolonger la vie des produits électroniques tout en assurant la gestion de la partie technique de l'extension de garantie vendue avec le produit. Le consommateur peut alors profiter pleinement de son produit même après l'expiration de la garantie offerte par les fabricants.

ANOVO intervient ainsi à tous les niveaux du cycle de vie des produits numériques et entend, avec cette stratégie renforcée, mettre en place une nouvelle dynamique afin de renouer avec une croissance durable.

## 2. Faits marquants de l'exercice 2009/2010

---

### 2.1. Les actionnaires témoignent leur soutien au projet de développement en contribuant au large succès de l'augmentation de capital<sup>1</sup>

---

L'Assemblée Générale Mixte du 5 février 2010 a approuvé une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, largement souscrite par les actionnaires en mars 2010 avec 13,4 M€ de demandes de souscription (soit 3,28 fois le niveau de l'émission) et un taux d'exercice du droit préférentiel de souscription de 90,24 %. 1 092 268 actions nouvelles ont été émises au prix unitaire de 4 euros (soit un nominal de 0,8 € et une prime d'émission de 3,2 €), à raison de 4 actions nouvelles pour 25 existantes.

Le produit brut de l'émission s'élève à 4 369 K€, dont 3 495 K€ de prime d'émission. Les frais associés (360 K€) ont été imputés sur la prime d'émission.

Le règlement-livraison et la cotation des actions nouvelles ont eu lieu le 31 mars 2010.

### 2.2. Le Groupe améliore sa situation financière et accroît sa marge de manœuvre pour développer ses nouvelles offres en remboursant par anticipation une partie de sa dette *senior*<sup>2</sup>

---

Suite au rachat par Monsieur Jean Berger de La Villardière, alors Administrateur et principal actionnaire de la société, de la créance de 7,1 M€ de la société Genesis Partners sur ANOVO, réalisé au terme d'une convention du 8 juin 2010, la société a, le 14 juin 2010, remboursé par anticipation une quote-part de 4 M€ (intérêts courus compris) de cette créance, et a bénéficié de l'abandon pur et simple du solde de celle-ci, soit 3,1 M€. L'opération, financée pour l'essentiel grâce à un nouvel emprunt bancaire de 3 M€, a

---

<sup>1</sup> Sur cette opération, voir le point 11.1.2.

<sup>2</sup> Sur cette opération, voir le point 9.4.5.

permis d'améliorer la situation financière du Groupe et d'accroître sa marge de manœuvre pour développer ses offres complémentaires.

## 2.3. Jean Berger de La Villardière devient Président-Directeur Général

---

Le 29 juillet 2010, Monsieur Gilbert Weill a démissionné de ses fonctions de Président-Directeur Général de la société. Le Conseil d'administration a, le même jour, nommé Monsieur Jean Berger de La Villardière, principal actionnaire de la société dont il était déjà Administrateur (depuis le 30 juin 2009) et Directeur Général Délégué (depuis le 14 juin 2010), aux fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, en remplacement de Monsieur Gilbert Weill.

Le 26 octobre 2009, Monsieur Richard Seurat avait fait part au Conseil d'administration de son souhait de mettre un terme à sa collaboration avec le Groupe ANOVO. Le Conseil d'administration, après avoir coopté Monsieur Gilbert Weill (Directeur Général de la région Europe Nord) aux fonctions d'Administrateur et l'avoir nommé Directeur Général Délégué le 26 octobre 2009, l'avait nommé Président du Conseil d'administration et Directeur Général le 24 novembre 2009 aux lieu et place de Monsieur Richard Seurat.

## 2.4. Le Groupe renforce sa position en Espagne en acquérant la société Euroterminal<sup>1</sup>

---

Le Groupe a, le 22 septembre 2010, finalisé l'acquisition de la totalité du capital de la société espagnole Euroterminal dans laquelle il détenait une participation minoritaire depuis 2000.

Acteur historique du marché espagnol, Euroterminal a développé un *hub* spécialisé dans le traitement logistique des produits distribués par Orange en Espagne et dispose des agréments de réparation de la quasi-totalité des fabricants mondiaux de téléphones mobiles. Basé à Barcelone, Euroterminal emploie 120 collaborateurs et a réalisé sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2009 au 30 septembre 2010 un chiffre d'affaires de 7,2 M€.

Désormais fort de 750 collaborateurs en Espagne basés à Barcelone, Madrid et Málaga, ANOVO conforte sa position sur le marché espagnol avec près de 2 millions de produits électroniques traités chaque année (*boxes triple-play*, tablettes tactiles, *smartphones*, etc.) pour le compte des plus grands opérateurs et fabricants.

## 3. Commentaires sur les comptes consolidés de l'exercice 2009/2010

---

Le Conseil d'administration, réuni le 24 novembre 2010 sous la présidence de Monsieur Jean Berger de La Villardière, a arrêté les comptes consolidés de l'exercice 2009/2010.

---

<sup>1</sup> Sur cette opération, voir le point 10.1.

## 3.1. Changement de méthode

---

La norme IFRS 8 « *Secteurs opérationnels* », qui remplace la norme IAS 14 « *Information sectorielle* » constitue un changement de méthode comptable. Elle définit un secteur opérationnel comme une composante d'une entité :

- qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et à évaluer sa performance ; et
- pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Par ailleurs, la convergence des technologies sur lesquelles intervient le Groupe ANOVO impose de faire évoluer les modalités de suivi des résultats opérationnels du Groupe. Les évolutions technologiques qui sous-tendent le dynamisme des marchés du Groupe ANOVO démontrent qu'un suivi selon les anciens domaines d'activité *Telco* et *Multimédia* n'est plus adapté. En effet, il n'est désormais plus possible de rattacher les nouveaux produits numériques à l'une ou l'autre de ces anciennes catégories. C'est la raison pour laquelle le management du Groupe examine désormais les résultats opérationnels au niveau de chaque région et les unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondent, dès lors, uniquement à une notion géographique (pays ou région).

Compte tenu de ces éléments, les secteurs d'activité opérationnels selon la norme IFRS 8 se définissent, pour le Groupe ANOVO, comme étant les régions. La définition des secteurs d'activité est donc modifiée dans la mesure où l'information sectorielle de premier niveau selon l'ancienne norme IAS 14 « *Information sectorielle* » était initialement présentée sur la base des domaines d'activité *Telco* et *Multimédia*.

Le groupe ANOVO a donc retenu 6 secteurs d'activité opérationnels :

- UK (Royaume-Uni et Irlande) ;
- Nordic (Suède et Norvège) ;
- Amérique (sous-filiales opérationnelles situées au Chili et au Pérou, détenues via une filiale à Panama) ;
- France (activités situées en France, auxquelles s'ajoutent les filiales situées en Belgique, en Suisse et en Pologne) ;
- Italie ;
- Espagne.

## 3.2. Activité et résultats

---

L'exercice 2009/2010 a principalement été marqué par :

- un repli du chiffre d'affaires, qui a singulièrement marqué les régions France, Royaume-Uni et Pays Nordiques, alors que le niveau d'activité s'est maintenu voire légèrement redressé dans les régions Italie, Espagne et Amérique du Sud ;

- une forte croissance (+53 % à 66 M€) des solutions *Logistique, Extension de garantie et Régénération* qui représentent désormais près de 20 % du chiffre d'affaires consolidé et ont partiellement compensé le fort repli conjoncturel de l'activité de *Réparation* ;
- un résultat opérationnel proche des dernières indications données par le Groupe, qui reflète sa capacité à rester bénéficiaire dans un environnement économique particulièrement difficile et face à une brusque dégradation de la conjoncture.

Comptes consolidés (en millions d'euros) - Normes IFRS	2009/2010	2008/2009
Chiffre d'affaires	343,9	365,5
Résultat opérationnel avant autres produits et charges opérationnels	9,1	17,2
Résultat opérationnel	6,7	14,0
en % du CA	2,0%	3,8%
Coût de l'endettement financier net	-3,0	-4,8
Autres produits et charges financiers	1,6	6,1
Impôts sur les résultats	-2,5	-3,4
Résultat net, part du Groupe	2,8	11,9

Le chiffre d'affaires consolidé d'ANOVO pour l'exercice 2009/2010 ressort à 343,9 M€, contre 365,5 M€ lors de l'exercice 2008/2009. A taux de change constants et hors effet de la cession en 2009 des activités *On Site* en France, les ventes ont reculé de 6,8 %.

Le résultat opérationnel s'établit à 6,7 M€, soit 2 % du chiffre d'affaires contre 3,8 % sur l'exercice 2008/2009. La pression sur les volumes et sur les prix a été partiellement compensée par des gains de productivité sur les activités dites « traditionnelles » et par la montée en puissance des offres complémentaires.

Les autres produits et charges opérationnels s'élèvent à -2,4 M€, composés essentiellement de provisions pour restructurations industrielles (-1,2 M€) et d'une provision de -1,3 M€ relative à la fraude découverte en Italie en septembre 2009<sup>1</sup>.

La réduction de l'endettement a permis de diminuer les charges financières annuelles (3 M€ contre 4,8 M€ lors de l'exercice précédent). Après prise en compte des autres produits et charges financiers (notamment le produit lié au remboursement anticipé d'une partie de la dette *senior*<sup>2</sup>) et de la charge d'impôt, le résultat net atteint 2,8 M€.

### 3.3. Bilan et trésorerie

Au cours de l'exercice 2009/2010, ANOVO a fortement amélioré sa structure financière, notamment grâce à la capacité d'autofinancement générée par l'activité (12,8 M€), à l'augmentation de capital réalisée avec succès en mars dernier (montant net de 4 M€)<sup>3</sup> et au remboursement anticipé d'une partie de la dette *senior* (valeur nominale de 7,1 M€ remboursée 4 M€)<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Sur ce sujet, voir le point 9.3.

<sup>2</sup> Sur cette opération, voir les points 2.2 et 9.4.5.

<sup>3</sup> Sur cette opération, voir les points 2.1 et 11.1.2.

<sup>4</sup> Sur cette opération, voir les points 2.2 et 9.4.5.



Au 30 septembre 2010, ANOVO dispose de 62,4 M€ de capitaux propres et d'un endettement financier net de 45,8 M€. Le ratio d'endettement financier net s'établit à 0,7 contre 1 un an plus tôt.

## 4. Commentaires sur les comptes sociaux de l'exercice 2009/2010

---

Le Conseil d'administration, réuni le 24 novembre 2010 sous la présidence de Monsieur Jean Berger de La Villardière, a arrêté les comptes sociaux de l'exercice 2009/2010.

### 4.1. Changement de méthode

---

La comptabilisation des opérations effectuées dans le cadre du contrat d'affacturage a été revue : les créances cédées, hors fonds de garantie, n'apparaissent plus dans l'actif réalisable mais en compte de disponibilités<sup>1</sup>.

### 4.2. Compte de résultat

---

Sur l'exercice 2009/2010, le chiffre d'affaires s'établit à 120,2 M€ contre 134,6 M€ sur l'exercice précédent, en baisse de 10,7 %. Ce recul s'explique principalement par une redistribution des activités tant en termes d'offres que de typologie de clients, la baisse du chiffre d'affaires des activités dites « traditionnelles » étant partiellement compensée par la croissance des offres complémentaires.

Les activités dites « traditionnelles » sont impactées par les baisses de volumes et une forte pression sur les prix.

- L'activité *Téléphonie* enregistre un chiffre d'affaires de 44 M€ contre 53,2 M€ sur la période précédente. L'impact de la crise sur les grands constructeurs, la baisse des parts du marché de la téléphonie mobile subie par certains clients de la société ainsi que la forte pression sur les prix ont entraîné un repli du chiffre d'affaires des activités de *Réparation* de 30 %. L'activité *Sécurité* enregistre un chiffre d'affaires de 15 M€ contre 18,1 M€ sur l'exercice précédent. La diversification du portefeuille clients sur le site de Montauban s'accroît mais ne permet pas encore de compenser la baisse d'activité du client principal.
- Le repli des autres activités dites « traditionnelles » s'explique par l'arrêt de deux contrats significatifs dans l'activité *Moniteurs*, ainsi que de certaines prestations logistiques pour d'autres clients. Il est accentué par un tassement des volumes et par le transfert des activités de réparation de dalles LCD et plasma en Pologne. Le chiffre d'affaires réalisé sur les modems et les décodeurs est stable à 41,8 M€. La baisse des volumes réalisés pour Canal+ se solde par un impact négatif de 16 M€. Ce recul a toutefois été compensé par une hausse des volumes de 13 M€ dans les activités liées à l'ADSL et de 3 M€ dans les activités relatives au câble.

Ces performances en retrait sont partiellement compensées par la progression des offres complémentaires.

---

<sup>1</sup> Sur ce sujet, voir le point 2.9 de la Note 2 de l'annexe aux comptes sociaux de l'exercice.

- L'offre de *Régénération* passe de 2,1 M€ sur l'exercice 2008/2009 à 6,7 M€ sur l'exercice 2009/2010, suite à la conclusion d'accords partenariaux avec des distributeurs et opérateurs et au déploiement du site français de rachat de mobiles *Love2Recycle.fr*.
- La croissance significative de l'activité *Trading*, liée notamment à des partenariats importants réalisés avec des constructeurs, compense une baisse conséquente du chiffre d'affaires des activités traditionnelles. Cette activité, démarrée en avril 2009, a vu son chiffre d'affaires quadrupler, passant de 0,8 M€ sur l'exercice 2008/2009 à 3,4 M€ sur l'exercice 2009/2010, avec notamment la création d'une boutique en ligne grand public (*Digital Refresh*) et d'un site de vente privée.
- S'agissant des activités de *Hub Logistique*, l'augmentation des activités de retour / test permet de compenser la baisse constatée sur les activités de logistique retour pures.

Le chiffre d'affaires inclut également des facturations aux filiales du Groupe (frais de « services support », d'utilisation de droits de propriété intellectuelle et autres charges refacturées) pour 8,7 M€.

Le résultat d'exploitation s'établit à 2,5 M€ contre 5,2 M€ pour l'exercice précédent. Les charges de personnel ont diminué de 3,5 M€ entre l'exercice 2008/2009 et l'exercice 2009/2010, notamment suite à la cession de l'activité *On Site*. Le démarrage de l'activité *Régénération* a engendré un coût marketing de 600 K€.

Le résultat financier ressort positivement à 1,5 M€ contre une perte de 0,1 M€ l'année dernière et intègre :

- des produits financiers (dividendes des filiales pour 1,2 M€, intérêts sur comptes courants pour 0,4 M€ et intérêts sur prêts pour 0,1 M€) ;
- des charges d'intérêts (2,6 M€ à comparer à 5,9 M€ sur l'exercice 2008/2009), comprenant essentiellement des intérêts sur emprunts liés à la restructuration de la dette *senior* ;
- une opération de financement pour 3,1 M€<sup>1</sup> ;
- des dotations et reprises aux provisions pour 0,7 M€ et un résultat de change de -1,4 M€ ;

Le résultat exceptionnel, qui s'inscrit à 1 M€, comprend principalement des produits sur exercices antérieurs pour 0,8 M€ et une plus-value sur cession de titres de participation de 0,2 M€.

La société bénéficie de déficits fiscaux et n'a donc pas de charge d'impôt sur l'exercice.

Le résultat net passe ainsi de 3,4 M€ au 30 septembre 2009 à 4,8 M€ au 30 septembre 2010.

## 4.3. Bilan

---

La réalisation, en mars 2010, de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription<sup>2</sup>, a généré un accroissement des capitaux propres qui passent de 58,4 M€ au 30 septembre 2009 à 67,2 M€ au 30 septembre 2010, compte tenu d'un résultat de l'exercice de 4,8 M€.

Par ailleurs, les provisions diminuent de 1,8 M€ en raison de la réduction des provisions pour perte de change.

La diminution significative des dettes de 96,8 M€ au 30 septembre 2009 à 83,8 M€ au 30 septembre 2010 s'explique principalement par une diminution de 5M€ de la dette financière, une baisse de 4 M€ des dettes

---

<sup>1</sup> Sur cette opération, voir les points 2.2 et 9.4.5.

<sup>2</sup> Sur cette opération, voir les points 2.1 et 11.1.2.

fournisseurs, ainsi que par une diminution de 3,8 M€ des autres dettes liée à la réduction des effectifs sur la période.

#### 4.3.1. Tableau des flux de trésorerie

L'exercice 2009/2010 fait ressortir une capacité d'autofinancement de 4,6 M€. Combinée à la souscription auprès d'OSEO et de la Banque Populaire Val de France de deux nouveaux emprunts moyen terme de 3 M€ chacun, elle a permis de faire face au remboursement de la dette restructurée pour 2,5 M€, ainsi qu'au remboursement anticipé d'une quote-part de 4 M€ de la créance de la société Genesis Partners sur ANOVO, préalablement rachetée par Monsieur Jean Berger de La Villardière<sup>1</sup>. Le produit net de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription réalisée en mars 2010<sup>2</sup> (4 M€) permettra de financer l'accélération du déploiement des offres complémentaires.

Les acquisitions d'immobilisations correspondent principalement aux nouveaux développements du logiciel *E-tracking* et à des achats de licence pour 1,1 M€, ainsi qu'au renouvellement des immobilisations corporelles pour 0,7 M€. On note également une augmentation nette des prêts et avances consentis de 1 M€.

#### 4.4. Besoin en fonds de roulement

---

Le besoin en fonds de roulement d'exploitation diminue de 2,1 M€ au 30 septembre 2010.

La baisse des stocks de 2,5 M€ se décompose en une diminution des stocks de pièces sur les activités dites « traditionnelles » d'une part, et en un accroissement des stocks liés à l'activité *Régénération*.

Les créances d'exploitation diminuent de 7,8 M€, avec toutefois de fortes disparités d'une activité à l'autre. Ainsi, les créances attachées à l'activité *Téléphonie* diminuent de l'ordre de 3 M€, alors qu'elles progressent dans toutes les autres activités.

Les dettes d'exploitation sont également en repli de 7,8 M€ au 30 septembre 2010.

Conformément au changement de méthode exposé au point 4.1, le poste clients a été diminué au 30 septembre 2010 des créances remises au factor pour un montant de 4,7 M€<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Sur cette opération, voir les points 2.2 et 9.4.5.

<sup>2</sup> Sur cette opération, voir les points 2.1 et 11.1.2.

<sup>3</sup> Sur ce sujet, voir le point 2.9 de la Note 2 de l'annexe aux comptes sociaux de l'exercice.

## 4.5. Information sur les délais de paiement des fournisseurs

À la clôture de l'exercice 2009/2010, la décomposition des dettes fournisseurs par période d'échéance est la suivante :

(en millions d'euros)		30/09/2010
Factures échues <sup>(1)</sup>		5,4
Factures non échues <sup>(1)</sup>		3,2
	de 0 à 30 jours	0,4
	de 31 à 60 jours	2,3
	à plus de 60 jours	0,5
<b>Total dettes fournisseurs <sup>(1)</sup></b>		<b>8,6</b>

<sup>(1)</sup> Hors dettes fournisseurs intra-groupe.

## 5. Événements importants survenus entre la clôture de l'exercice et la date d'arrêté du rapport de gestion

### 5.1. La société lance son premier plan d'actionnariat salarié France en créant le FCPE ANOVO Evolution<sup>1</sup>

La société a intégré au plan d'épargne d'entreprise français un fonds d'actionnariat salarié, le fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) ANOVO Evolution, agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 8 octobre 2010 sous le numéro FCE20100138 ; ce nouveau support de placement, qui rejoint les 4 fonds communs de placement multi-entreprises jusqu'alors disponibles sur le plan d'épargne d'entreprise d'ANOVO, sera investi en actions ANOVO.

### 5.2. La société lance une première augmentation de capital réservée aux salariés français par l'intermédiaire du FCPE ANOVO Evolution<sup>2</sup>

Un fonds relais, le FCPE ANOVO Evolution Relais, agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 8 octobre 2010 sous le numéro FCE20100139, a été spécifiquement créé pour assurer la collecte des sommes que les salariés décideraient d'affecter à une première augmentation de capital réservée, et y souscrire.

Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> novembre et jusqu'au 8 décembre 2010, les salariés français ont la possibilité de participer indirectement à une augmentation de capital réservée portant sur l'émission d'un maximum de 341 333 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,80 €, qui leur permettra de détenir, par l'intermédiaire du FCPE ANOVO Evolution, un maximum d'environ 4,1 % du capital social, moyennant un

<sup>1</sup> Sur ce sujet, voir les informations détaillées fournies au point 11.7.

<sup>2</sup> Sur ce sujet, voir les informations détaillées fournies au point 11.7.

prix de souscription unitaire déterminé sur la base de la moyenne des cours de clôture de l'action sur la période du 29 octobre au 25 novembre 2010, minorée d'une décote de 20 %.

## 6. Stratégie et perspectives

---

ANOVO possède aujourd'hui de nombreuses forces en termes humains, matériels et financiers pour répondre aux opportunités de développement considérables liées à l'augmentation continue des flux de produits technologiques.

S'appuyant sur une force commerciale significativement renforcée, une organisation plus réactive et des process optimisés, ANOVO va accélérer le déploiement international de l'ensemble de ses solutions (*Réparation, Logistique, Extension de garantie et Régénération*) pour renouer avec la croissance. Cette dynamique doit permettre d'utiliser au maximum son outil industriel européen, véritable avantage concurrentiel.

Grâce à la nouvelle dynamique commerciale qui se met progressivement en place, après un début d'exercice qui restera dans la lignée du précédent, la tendance commerciale va s'améliorer trimestre après trimestre. Pour l'ensemble de l'exercice 2010/2011, ANOVO table sur une croissance de son chiffre d'affaires consolidé de l'ordre de 10 %.

Jean Berger de La Villardière, Président - Directeur Général d'ANOVO, déclare : « *Nous disposons d'un fort potentiel de croissance lié à l'explosion du marché de la seconde vie des produits technologiques. La multiplication des canaux de diffusion, la forte demande des consommateurs et les évolutions législatives sont autant de moteurs qui vont soutenir notre développement. Grâce à son outil industriel performant, à sa connaissance approfondie des produits et de leur valeur et à sa capacité de traiter d'importants flux, ANOVO doit profiter pleinement de cette dynamique et donner de la valeur à ce marché de la seconde vie. Enfin, en tant que Président-Directeur Général et premier actionnaire d'ANOVO, je veillerai à ce que les orientations stratégiques prises dans l'intérêt de l'entreprise, de ses salariés et de ses actionnaires créent un cercle vertueux entre tous les acteurs de ce projet d'entreprise.* »

## 7. Activités de la société et du Groupe en matière de recherche et de développement

---

La recherche et le développement au sein de la société et de ses filiales concernent l'ensemble des activités du Groupe et portent notamment sur :

- la compatibilité électromagnétique des produits numériques grâce à des tests réalisés dans une chambre anéchoïque 3D, dans le cadre du projet Elopsys mené au sein du pôle de compétitivité européen de Brive ;
- le développement de bancs de tests très performants permettant aux clients d'ANOVO de bénéficier des dernières technologies numériques pour tester les équipements sur toutes les fonctionnalités et avec une très grande fiabilité ;
- le développement de projets de capitalisation et de partage des connaissances et des expertises entre les collaborateurs européens d'ANOVO en vue d'améliorer leur efficacité, et également vers les clients du Groupe grâce à de nouvelles offres commerciales destinées à améliorer le service client ; ces projets collaboratifs s'appuient soit sur des développements de logiciels internes (POD), soit sur des outils de *Case Base Reasoning* et d'*Entreprise Content Management*.

Les frais de développement engagés au niveau du Groupe concernent essentiellement les travaux sur le logiciel *E-tracking*, assurés par ANOVO Italia pour le compte du Groupe, à hauteur de 1,43 M€. 0,78 M€ de frais de développement ont été activés et sont présentés au point 4.1 de la Note 4 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice.

## 8. Informations relatives aux questions d'environnement et de personnel

---

### 8.1. Informations relatives aux questions environnementales

---

Le Groupe travaille aujourd'hui à l'élaboration d'une stratégie de développement durable, qui sera déclinée en axes stratégiques :

- le développement durable comme outil de la gestion performante des ressources humaines ;
- le développement durable comme outil de réduction de l'empreinte écologique (carbone) et des coûts ;
- le développement durable comme outil d'une politique de communication et de marketing innovante ;
- le développement durable comme outil de management.

Au-delà, la politique environnementale du Groupe sur les différents pays est principalement structurée autour des objectifs suivants.

- **Limiter la consommation des ressources naturelles (eau, énergie, matières premières)**, par exemple grâce à la mise en place d'éclairages moins consommateurs d'énergie, de systèmes de coupure à distance de l'ensemble des poste de tests et de leur équipement en fin de poste afin d'éviter la veille des ordinateurs et autres matériels, ou encore en proposant systématiquement la rénovation plutôt que le remplacement des pièces présentant des défauts esthétiques. L'eau est utilisée essentiellement dans les sanitaires, qui sont généralement équipés de robinets avec temporisation.
- **Prévenir les pollutions éventuelles (air, eau, sol)**. L'activité du Groupe génère naturellement peu de rejets dans l'air et le sol. Des mesures appropriées sont toutefois prises pour certaines activités polluantes : ainsi, les cabines peinture sont équipées de systèmes de filtration en sortie de l'aération.
- **Limiter les nuisances sonores ou olfactives**. Les seules nuisances sonores liées à l'activité sont les nuisances liées au transport pour livrer et retirer des produits, ou à l'arrivée et au départ du personnel lors des rotations de postes. La plupart des sites du Groupe sont situés dans des zones industrielles ; lorsque les sites sont situés en zones urbaines, des instructions et des aménagements d'horaires sont mis en place pour limiter la gêne éventuelle des riverains.
- **Trier et traiter les déchets issus de l'activité**. Les emballages et les pièces détachées changées lors des processus de réparation/rénovation et les produits ou sous-ensembles irréparables sont triés par catégorie (cartons, plastiques, cordons, cartes électroniques et produits irréparables). L'objectif est, d'une part, de respecter la réglementation en sélectionnant des filières de traitement appropriées (notamment pour les déchets d'équipements électriques et électroniques ou « DEEE ») et, d'autre part, de valoriser les autres déchets pour une réutilisation en matières premières secondaires (carton, plastique, cuivre issu des cordons...).

- Prendre en compte la sensibilité du milieu naturel environnant (faune, flore, point de captage d'eau à proximité du site, qualité de l'air), notamment lors de la première analyse environnementale engagée dans la démarche de certification ISO14001. Aucun des sites n'est implanté dans une zone protégée. Les activités du Groupe, eu égard à leur nature et à leur implantation, ne portent pas atteinte à l'équilibre biologique, ni aux espèces animales et végétales protégées.

Au niveau du Groupe, une structure dédiée au développement durable se met en place pour déployer ces objectifs et en consolider les éléments de mesure. Dans chaque pays, un responsable environnement est nommé (le cas échéant le responsable pays) et applique les objectifs du Groupe en matière d'environnement. Chaque pays assure également sa veille réglementaire et sa conformité à la réglementation en matière d'environnement.

Le Groupe poursuit parallèlement une démarche de certification en matière d'environnement. À ce titre, à la date d'arrêté du rapport de gestion :

- 12 sites sur 25 sont certifiés ISO14001 ;
- 3 sont en cours de certification.

Le budget dédié au déploiement de la politique environnementale du Groupe est principalement assigné :

- aux honoraires afférents aux démarches de certification ISO14001 (audits à blanc, audits et formation du personnel), ainsi qu'au suivi et au renouvellement des certifications, pour un montant de l'ordre de 100 K€ sur l'exercice ;
- aux honoraires afférents à la réalisation de missions de calcul de l'empreinte carbone et de déploiement de la stratégie développement durable, pour un montant de 57,5 K€ sur l'exercice.

L'impact financier de la politique environnementale du Groupe est faible, eu égard à l'impact limité des activités du Groupe sur l'environnement en fonctionnement normal. Aucun risque de cette nature n'a été détecté à ce jour. Dans le cadre de pollutions accidentelles faisant suite à un incendie ou une inondation, la couverture du Groupe est assurée par la police d'assurance Groupe.

## 8.2. Informations relatives aux questions de personnel

### 8.2.1. Informations relatives aux questions de personnel au niveau du Groupe

Au 30 septembre 2010, les effectifs des entités du Groupe étaient répartis comme suit :

Région	UK	Pays Nordiques	Amérique du Sud	France	Italie	Espagne	Total
Cadres dirigeants (y compris mandataires sociaux)	9	8	8	16	5	4	50
Autres cadres	27	4	42	84	7	6	170
Employés & ouvriers	349	379	884	1 312	242	639	3 805
Intérimaires	804	114	0	248	19	117	1 302
<b>Total effectif par catégorie</b>	<b>1 189</b>	<b>505</b>	<b>934</b>	<b>1 660</b>	<b>273</b>	<b>766</b>	<b>5 327</b>

### 8.2.2. Informations relatives aux questions de personnel au niveau de la société-mère

#### 8.2.2.1. Evolution des effectifs (contrats à durée déterminée et indéterminée)

Sur l'ensemble des sites, des contrats à durée indéterminée sont proposés de façon régulière aux personnes ayant démontré compétence, savoir-faire et polyvalence.

L'effectif à la fin de l'exercice représentait 1 114 salariés dont seulement une vingtaine en contrat à durée déterminée. Sur l'exercice 2009/2010, une dizaine de contrats à durée déterminée a été convertie en contrats à durée indéterminée.

Le début de l'année 2010 a été marqué par le transfert des personnels du site d'Ussel vers celui de Saint Augustin. Ce transfert des équipes s'est déroulé de manière optimale avec un nombre très réduit de départ de salariés et donc un maintien total du service rendu auparavant aux clients du site d'Ussel.

Un partenariat avec les écoles locales est en place afin d'adapter les compétences et connaissances aux besoins futurs identifiés (des contrats d'apprentissage ou de professionnalisation ont été signés en 2010). De nombreux stagiaires préparent leur mémoire de fin d'études au sein de la société et proposent ainsi un vivier de collaborateurs possibles.

Le *turn over* est inférieur à 4 %.

Les heures supplémentaires payées représentent 0,9 % du temps total de travail effectué sur la période, soit environ 15 heures supplémentaires par salarié.

### 8.2.2.2. *Gestion des compétences et des carrières*

Les évolutions et promotions internes sont encouragées : régulièrement, des ouvertures de postes sont proposées au personnel, chaque salarié étant libre de se positionner. Une trentaine de personnes a ainsi répondu à des offres sur 2010. Les candidats sont de manière générale reçus et évalués selon le même processus de recrutement. Le salarié retenu est alors suivi et accompagné pendant les premiers mois de sa prise de poste (information, formation, bilans réguliers...).

Le logiciel de gestion des ressources humaines, outil de pilotage et de gestion des carrières, offre une vision claire et précise des profils, diplômes, qualifications du personnel et formations reçues. Le parcours de chacun est ainsi, chaque fois que nécessaire, analysé et valorisé chaque année par des entretiens d'évaluation.

Un entretien annuel permet d'évaluer les compétences acquises en se référant à la fiche de fonction et d'analyser les écarts entre les compétences requises pour la fonction et les compétences effectives du salarié qui l'occupe. La mise en œuvre des dispositifs de corrections est alors possible.

La gestion par les compétences permet de mieux identifier les besoins en formation (clarifier la nature des besoins, harmoniser les demandes, élaborer et structurer le plan de formation à partir de l'analyse des écarts constatés entre le « requis » pour la fonction et le « mis en œuvre » par la personne).

Elle permet aussi l'élargissement des compétences de l'entreprise et une meilleure adéquation des individus aux emplois existants ou se développant dans l'organisation : la mobilité permet d'offrir le plus large éventail possible d'opportunités d'évolutions professionnelles en valorisant la diversité des activités.

Les demandes de mutations individuelles sont généralement acceptées et accompagnées. Cette mobilité professionnelle contribue au transfert de compétences et construit la culture de la société.

### 8.2.2.3. *Organisation du temps de travail*

La société a mis en place en 2000 sur le site de Beauvais un accord d'entreprise sur la réduction du temps de travail (« RTT »). Il ouvre droit, pour le personnel de la production, à 6 jours de « RTT », à 12 jours pour le personnel administratif et à 16 jours pour les cadres. Le site de Boulogne-Billancourt est soumis au même accord d'entreprise, à l'exception des dispositions relatives aux jours de « RTT » bénéficiant aux cadres, qui bénéficient de 12 jours de « RTT ».

Sur le site de Brive un accord est également en place depuis 2000 ouvrant droit à réduction du temps de travail par attribution à l'ensemble du personnel de 18 jours de repos dans l'année.



À Angers, l'accord en vigueur permet à chaque salarié de prétendre à 11 jours de « RTT », 6 fixés par la direction de l'établissement et 5 à la disposition des salariés.

Sur le site de Montauban, le temps de travail hebdomadaire structurel est de 37 heures. Un complément d'activité hebdomadaire au-delà de ces 37 heures permet aux salariés de bénéficier de trois jours de « RTT ».

Les sites de Saint Augustin et Saint Mathieu de Trévières fonctionnent sous le régime légal des 35 heures hebdomadaires sans accord spécifique.

#### 8.2.2.4. *Evolution des rémunérations et épargne salariale*

L'évolution des rémunérations est abordée chaque année dans le cadre des négociations annuelles obligatoires. L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes fait l'objet d'une analyse comparative détaillée et figure dans un nombre important d'indicateurs du bilan social de la société.

Parallèlement, les salariés bénéficient aujourd'hui d'un plan d'épargne d'entreprise qui permet aux salariés de se constituer un portefeuille diversifié de valeurs mobilières.

- Le plan d'épargne d'entreprise propose aujourd'hui 5 supports de placement (un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) relevant de la catégorie « monétaire euro », deux FCPE relevant de la catégorie « actions de pays de la zone euro », un FCPE solidaire relevant de la catégorie « obligations et autres titres de créances libellés en euro » et, depuis octobre 2010, un FCPE d'actionariat salarié relevant de la catégorie des « FCPE investis en titres cotés de l'entreprise », le FCPE ANOVO Evolution<sup>1</sup>).
- Le plan d'épargne d'entreprise peut notamment être alimenté par des versements volontaires, mais également par le placement des sommes perçues par les salariés au titre de la participation aux résultats de l'entreprise.
- Les sommes provenant de la participation et les versements volontaires des salariés sont abondés par l'entreprise lorsqu'ils sont affectés à la souscription de parts du fonds d'actionariat salarié du plan d'épargne d'entreprise.

La société a également mis en place en décembre 2009 un plan d'épargne pour la retraite collectif, qui permet aux salariés de se constituer une épargne dédiée à la retraite. Seuls les supports de placement multi-entreprises utilisés dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise sont disponibles dans le cadre du plan d'épargne pour la retraite collectif, à l'exclusion du fonds d'actionariat.

L'accord de participation en vigueur à la date de dépôt du document de référence prévoit deux méthodes de calcul du montant de la réserve spéciale de participation, les salariés bénéficiant de la méthode qui leur est la plus favorable.

#### 8.2.2.5. *Relations professionnelles et bilan des accords collectifs*

Les relations professionnelles interviennent à tous les niveaux de l'organisation tant locale que nationale.

Les Comités d'Etablissement et le Comité Central d'Entreprise sont régulièrement informés ou consultés sur les évolutions organisationnelles ou économiques de la société.

Au cours de l'exercice, les partenaires sociaux ont signé un accord d'entreprise qui prévoit un certain nombre de mesures effectives d'accompagnement des salariés seniors.

---

<sup>1</sup> Sur ce sujet, voir les points 5.1 et 11.7.

## 8.2.2.6. Conditions d'hygiène et de sécurité

La société, aidée en cela par les différents Comités d'Hygiène, de la Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) locaux analyse régulièrement les risques potentiels engendrés par les organisations mises en œuvre au sein des différentes activités.

234 salariés, soit un salarié sur quatre, ont reçu une formation à la sécurité (sauveteur secouriste du travail, équipe incendie de première intervention).

Le nombre d'accidents du travail s'élève à 27 pour la période. Ces accidents du travail ont entraîné 363 jours d'arrêt. Le taux de gravité a ainsi fortement diminué (0,19 %).

## 8.2.2.7. Politique de formation

En 2010, la société a consacré 2,3 % de sa masse salariale à des actions de formation, représentant 9 669 heures de stages. Ainsi plus de 40 % des effectifs ont bénéficié sur l'année d'une ou de plusieurs actions de formation, de perfectionnement ou de remise à niveau. 112 sessions de formations ont ainsi été dispensées.

Ces chiffres illustrent la volonté d'ANOVO de développer la compétence des salariés de l'entreprise tout en leur permettant d'évoluer, notamment, vers des postes à plus forte responsabilité.

Au-delà des compétences techniques, d'importantes formations combinant gestuelle et santé, permettent aux nombreux opérateurs d'acquérir les gestes efficaces et de prévenir les risques de maladie professionnelle à moyen terme.

La répartition du nombre de stagiaires formés et des heures de formation selon la catégorie socioprofessionnelle est la suivante.

Catégorie socioprofessionnelle	2009/2010	Heures de formation
Cadres	57	1 204
Maîtrises chef de ligne	41	877
Employés	59	1 321
Techniciens	234	4 766
Ouvriers	104	1 501
<b>Total</b>	<b>495</b>	<b>9 669</b>

Grâce à cette formation planifiée, 69 salariés ont pu mettre en œuvre une action de formation dans le cadre de leur Droit Individuel à la Formation (DIF) pour une durée globale de 2 170 heures.

## 8.2.2.8. Emploi et insertion des travailleurs handicapés

Sur la quasi-totalité des sites, le nombre de salariés handicapés est conforme ou dépasse l'obligation légale.

De plus, chaque fois que possible, la société fait appel à des centres d'aide par le travail, afin de réaliser des tâches compatibles avec les contraintes de ces établissements (par exemple formage de boîtes, entretien des espaces verts...).

## 8.2.2.9. Œuvres sociales

Les œuvres sociales sont gérées par les différents Comités d'Établissement locaux. La direction dote chacune de ses institutions de subventions représentant environ 0,7 % de la masse salariale de l'établissement concerné.

## 9. Analyse des risques

---

Le Groupe a mis en place une méthodologie d'identification de ses risques majeurs impliquant la direction de chacune des régions. Les risques identifiés sont classés par ordre d'importance, le poids relatif de chacun des risques étant une combinaison du chiffrage du risque et de la probabilité de son occurrence. Des mesures appropriées pour diminuer le poids relatif de chacun des risques identifiés sont mises en œuvre.

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

### 9.1. Risques relatifs à l'activité

---

#### 9.1.1. Risques liés aux évolutions technologiques

Les risques technologiques sont faibles pour ANOVO. Globalement, les produits associent de plus en plus de technologies (son, image, accès Internet et échange de données). Ces évolutions constituent plutôt un avantage concurrentiel pour le Groupe dont les métiers se situent à la convergence de ces technologies.

Le Groupe maintient une veille technologique qui lui permet d'anticiper les mutations du marché et de conserver cet avantage technologique. Il dispose également d'équipes d'ingénierie dans les différents pays, capables de réagir aux nouveaux besoins des clients.

Par ailleurs, les politiques environnementales européennes et nationales entraînent un phénomène d'accroissement de la réutilisation et du recyclage, et donc des volumes à réparer. Cette évolution de l'utilisation de la technologie est favorable pour le *business model* du Groupe.

#### 9.1.2. Risques liés à la concurrence

ANOVO fait face à plusieurs types de concurrence.

- Une concurrence de la part de certains de ses propres clients, qui réalisent parfois encore en interne certaines prestations proposées par le Groupe. Ces clients ont tendance à se séparer de leurs ateliers, soit de fabrication, soit de services, dans le cadre de contrats d'*outsourcing*. Ils peuvent parfois augmenter la pression concurrentielle et exercer une pression à la baisse sur les prix. La tendance de l'*outsourcing*, largement confirmée, est favorable à l'activité du Groupe.
- Une concurrence des groupes équivalents ou de rayonnement plus régional.
- Une concurrence de la part des fabricants sous contrat (EMS<sup>1</sup>) pour le compte des constructeurs. Ils proposent une offre de services sur les produits qu'ils fabriquent, en utilisant leurs centres de production situés en Europe de l'Est selon un modèle centralisé.
- Enfin, les entreprises de logistique, qui cherchent à offrir un service complet à leurs clients en complétant leur offre de logistique par une offre de services à valeur ajoutée ; des exemples de ce phénomène sont notamment apparus au Royaume-Uni.

---

<sup>1</sup> *Electronic Manufacturer Services* : prestataires de services de fabrication de produits électroniques en sous-traitance.

## 9.1.3. Risques liés au portefeuille clients

### 9.1.3.1. Risques liés aux agréments constructeurs et plus généralement à la stratégie des clients

Afin d'exercer son activité, le Groupe ANOVO dispose d'agréments constructeurs pour les produits sur lesquels il intervient. Ces agréments sont fonction de la stratégie « service après-vente » des constructeurs. Le retrait de tout ou partie de ces agréments par ces derniers pourrait affecter l'activité et la rentabilité du Groupe. En général, le risque de perte d'accréditation est faible.

En revanche, les modifications de stratégie des clients, telles qu'un changement en matière de gestion des parcs installés (parcs loués remplacés par des matériels vendus), de gestion du service après-vente (réparation à l'unité remplaçant des échanges contre matériel identique fonctionnel), ou encore de localisation des services associés aux ventes (notamment vers l'Europe de l'Est ou à proximité de leur logisticien), pourraient affecter les activités du Groupe. Elles demeurent, de manière générale, onéreuses pour les clients.

Par ailleurs, des opérations de rapprochement de clients, des arrêts de gammes de produits chez un même client, voire l'arrêt total des activités en Europe d'un fabricant ou d'un distributeur, pourraient affecter de manière significative la profitabilité du Groupe.

Cependant, l'aversion au risque de certains clients peut être une barrière à l'entrée pour de nouveaux prestataires et protège ANOVO tant que leur stratégie client ne change pas.

### 9.1.3.2. Risques liés à la concentration du portefeuille clients

Les clients sont en majorité des signatures internationalement reconnues. Le portefeuille est diversifié et est segmenté entre les constructeurs (d'envergure mondiale), les opérateurs télécom, satellite, câble et *broadband* et les distributeurs de produits électroniques. La progression des activités *Régénération* fait apparaître une nouvelle catégorie de clients.

À la clôture de l'exercice 2009/2010, la répartition du chiffre d'affaires réalisé avec les 10 premiers clients du Groupe était la suivante :

Client	Pourcentage du chiffre d'affaires consolidé	Client	Pourcentage du chiffre d'affaires consolidé
Client A	9,50%	Client F	4,47%
Client B	7,47%	Client G	4,23%
Client C	5,88%	Client H	3,23%
Client D	4,63%	Client I	3,13%
Client E	4,51%	Client J	2,55%

Le risque lié à la concentration du portefeuille clients n'est pas majeur au niveau du Groupe mais peut être significatif à l'échelle d'une région.

## 9.1.4. Risque de contrepartie

Les 10 premiers clients du Groupe sont en grande majorité en bonne santé financière. Certains ont malgré tout été affectés par la crise financière et la société suit la situation via ses assureurs-crédit.

## 9.2. Risques opérationnels

### 9.2.1. Risques industriels

Les risques industriels sont limités et bien circonscrits.

Le risque d'incendie ou d'inondation est maîtrisé sur toutes les usines. De plus, la multiplicité des sites, dans chacune des régions, permet en cas d'avarie d'actionner un plan de reprise d'activité dans un délai très bref. Outre les dispositifs de détection d'intrusions, un gardiennage est assuré pendant les périodes d'inactivité (week-ends et nuits), mais également en journée pour les sites traitant des produits sensibles. La sinistralité est un indicateur suivi de près avec le courtier en assurance du Groupe et les mesures appropriées sont appliquées lorsque des dérives sont constatées.

D'une manière générale, l'ensemble des risques industriels, y compris le risque de perte d'exploitation, est garanti par un programme d'assurances en conformité avec les usages de la profession.

La politique de gestion des assurances garantissant ce type de risque (dommages / pertes d'exploitation) est centralisée au niveau du siège pour l'ensemble du Groupe, assurant ainsi une optimisation en matière de couverture des risques et de coûts des couvertures. La dernière revue globale a eu lieu début octobre 2010.

Par ailleurs, cette centralisation permet le déploiement d'une politique coordonnée de prévention des risques qui implique notamment des visites régulières des sites, diligentées par le courtier ou par les assureurs, émettant des rapports et préconisations pour l'optimisation du contrôle du risque. La synthèse générale de ces visites permet de montrer que les risques majeurs sont globalement bien maîtrisés, et que les actions d'amélioration ponctuelles sont toujours nécessaires.

#### 9.2.2. Risques liés à la dépendance d'ANOVO envers ses fournisseurs

Le risque fournisseur est faible pour ANOVO. Les achats stratégiques sont les pièces détachées, achetées principalement directement auprès des fabricants des matériels dont ANOVO assure la maintenance (avec l'agrément des fabricants) ou de leurs fournisseurs.

Les autres fournisseurs du Groupe sont les transporteurs et les logisticiens, les fabricants de matériel d'emballage et les agences de travail temporaire (qui sont inhérentes à l'activité d'ANOVO compte tenu de sa saisonnalité et des pics de volumes imposés par les clients). L'accroissement des prestations de proximité au consommateur final englobant l'intervention des services des postes locales rend le Groupe sensible au risque social dans l'ensemble des pays d'Europe.

ANOVO a mis en place un processus d'analyse préalable à la concrétisation des relations commerciales avec ces fournisseurs ou prestataires, afin de limiter les risques éventuels d'interruption brutale des prestations liés à une assise financière insuffisante ou à un manque de fiabilité commerciale.

Au terme d'une analyse effectuée sur les deux principales régions du Groupe, les 10 plus gros fournisseurs (hors pièces détachées) représentent :

- 20 % du chiffre d'affaires consolidé pour le Royaume-Uni ;
- 4,5 % du chiffre d'affaires consolidé pour la France.

#### 9.2.3. Risques liés à la vitesse de déploiement des offres *Régénération* et *Extension de garantie*

Le Groupe a développé des offres commerciales complémentaires à ses activités dites « traditionnelles », la *Régénération* de produits électroniques et l'*Extension de garantie*. Le déploiement de ces offres en Europe est un élément important pour le Groupe. Tout retard pourrait être pénalisant pour le positionnement futur compte tenu de l'organisation de la concurrence et de l'émergence de nouveaux acteurs.

#### 9.2.4. Risque informatique

L'activité du Groupe est totalement gérée grâce à des systèmes informatiques performants permettant le suivi opérationnel des prestations, le *reporting* et la facturation aux clients. Des plans de reprise d'activité sont instaurés dans tous les pays afin de faire face à une situation de crise informatique. Au-

aujourd'hui, plusieurs systèmes coexistent ; leur convergence (entreprise depuis quelques mois) facilitera la gestion des risques informatiques.

#### 9.2.5. Risques liés au processus de facturation

L'activité du Groupe est caractérisée par une facturation fondée sur des rapports d'activité ou *reportings*, qui récapitulent l'intégralité des prestations réalisées pour chaque produit confié (prise de rendez-vous par le centre d'appel, collecte, réception, traitement, emballage, expédition...). En général, les factures sont émises après validation par le client du *reporting* des prestations réalisées sur le mois écoulé et selon une tarification du niveau des actes, conformément aux stipulations des contrats liant le Groupe à ses clients.

La base de la facturation est donc établie par les équipes et soumise à validation par le client. Celui-ci effectue des contrôles de cohérence ou des audits ponctuels. Cette validation peut parfois conduire à certaines divergences dans l'appréciation de la catégorisation des actes, notamment en cas d'évolution du besoin du client. Un risque de contestation du client sur la quantité de pièces changées ou sur le niveau d'intervention requis peut conduire à une renégociation de la facture. La politique contractuelle du Groupe vise à obtenir le paiement de la partie non contestée de la facture dans le respect des délais contractuels de paiement, tout en imposant des délais courts de conciliation pour la partie contestée de la facture ; ce risque est donc limité.

### 9.3. Risques juridiques

---

Les principaux contentieux et litiges en cours ont été provisionnés à hauteur du risque évalué par la société. Conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers, la méthode globale de provisionnement est la suivante.

Les litiges significatifs auxquels la société doit faire face faisant l'objet d'une procédure contentieuse ont été provisionnés. Le montant de la provision correspond au risque analysé au cas par cas, en fonction du risque maximum, ce risque maximum étant évalué après consultation des conseils internes et externes de la société en tenant compte du fondement juridique de la réclamation, du caractère réaliste des montants réclamés au regard des engagements souscrits et plus généralement du contexte de la réclamation. Le montant de la provision ne correspond donc pas nécessairement aux demandes de la partie adverse.

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du groupe, à l'exception des réclamations ou risques de réclamations suivants, partiellement ou non provisionnés.

- Réclamation de plusieurs actionnaires minoritaires d'une filiale portant sur la mise en œuvre d'un accord que la société conteste. Cette réclamation, après analyse avec les conseils de la société, est apparue infondée ; à ce jour, aucune procédure contentieuse n'a été initiée.
- Réclamation des créanciers obligataires portant sur le remboursement de l'emprunt obligataire ainsi que des dommages-intérêts. Les fondements évoqués par les obligataires pour une telle réclamation paraissent à la société totalement injustifiés ; à ce jour, aucune procédure judiciaire n'a été initiée par les obligataires.
- Mise en jeu de la garantie d'actif et de passif conférée dans le cadre de la cession d'une filiale, considérée comme infondée par la société.
- Litige avec un prestataire informatique portant sur la violation d'une clause de non concurrence. Le prestataire, condamné en première instance, a interjeté appel, mais ses demandes ne sont pas

encore connues ; la société, après consultation de ses conseils, estime que compte tenu des éléments du dossier, cette procédure ne représente pas un risque significatif sur la situation financière du Groupe.

- Réclamation du liquidateur d'un ancien client du Groupe, portant sur des paiements effectués et susceptibles d'être annulés en raison de la situation d'insolvabilité de ce client à l'époque des paiements.
- Contentieux sur un redressement fiscal lié au prix d'acquisition d'un fonds de commerce. L'administration fiscale a été déboutée en première instance et a interjeté appel.
- Procédure de saisie par la Direction des Douanes de produits importés. La société est en attente de la notification de la position de la Direction des Douanes.

Dans le cadre de ces litiges et réclamations, le montant des demandes porté à la connaissance de la société s'élève à environ 3,6 M€, inscrits en dettes ou provisions au passif pour 0,6 M€.

Par ailleurs, le Groupe fait aujourd'hui face à un risque de non recouvrement de sommes frauduleusement perçues par des collaborateurs du Groupe. A ce titre, trois fraudes ont été découvertes.

- En septembre 2009 pour un montant de 2,3 M€. L'auteur de la fraude s'est engagé à rembourser les montants détournés. Ces reconnaissances de dettes (comptabilisées en « *Autres créances courantes* ») sont assorties de garanties portant sur des actifs immobiliers et sur des éléments incorporels de fonds de commerce. Au cours de l'exercice un certain nombre d'actifs immobiliers ont été réalisés, la réalisation des actifs immobiliers restants ainsi que celle du fonds de commerce s'avèrent plus complexes que prévu et la société estime que les montants qu'elle pourra recouvrer ne correspondent pas à l'intégralité des sommes détournées. À ce titre, 1,3 M€ ont été provisionnés sur l'exercice 2009/2010.
- En juillet 2010 pour un montant de 0,2 M€, sous la forme de paiements fournisseurs effectués sur le compte personnel d'un salarié en France.
- Au premier semestre de l'exercice 2009/2010, sous la forme de détournements d'un ancien mandataire social pour un montant aujourd'hui estimé à 100 K€ sur la base d'un audit réalisé par un cabinet externe. Des investigations complémentaires sont encore en cours.

## 9.4. Risques financiers

---

### 9.4.1. Risque lié à l'assurance-crédit

Le Groupe exerce ses activités auprès de clients qui peuvent être également fournisseurs de pièces détachées et assurent la solvabilité financière de leur contrepartie auprès d'organismes d'assurance-crédit. Du niveau d'encours ANOVO accordé par ces organismes à leurs clients dépendent la confiance accordée à ANOVO par ces mêmes clients et le niveau de besoin en fonds de roulement nécessaire pour réaliser les prestations. Un encours réduit peut entraîner la mise en place de mesures exceptionnelles et coûteuses de protection contre les impayés. Ce risque affecte pour l'essentiel le besoin en fonds de roulement du Groupe et est aujourd'hui limité compte tenu de l'amélioration de sa situation financière.

### 9.4.2. Risque de change

La société exerce une activité récurrente de services offrant des prestations réalisées localement par les filiales d'ANOVO, donc dans la même devise que la devise de règlement. Ainsi, le Groupe n'est pas exposé au risque de change au travers de ses opérations commerciales directes.

Seules les transactions internes exposent le Groupe aux fluctuations de change.

En revanche, le développement international d'ANOVO conduit le groupe à investir afin de développer son activité dans chacune des régions. L'essentiel du financement des investissements ainsi réalisés s'est effectué sur la base d'un financement structuré :

- soit par des capitaux propres ;
- soit par la dette contractée par la maison-mère.

Le risque de change sur ces investissements n'est pas couvert. Du fait de l'incertitude quant aux échéances de remboursement des créances ou dettes du Groupe, la couverture du « risque à terme » est difficile et, par conséquent, souscrire à des instruments de couverture serait une opération spéculative.

Des évolutions favorable ou défavorable des taux de change de 10 % par rapport à l'euro auraient les impacts après impôts suivants :

(en milliers d'euros)	Chf	Clp	Gbp	Nok	Pes	Pln	Sek	Usd	Total
Actifs	1 624	2 486	13 400	2 448	2 905	3 175	8 193	-25	34 206
Passifs	-3 984	4 333	14 350	1 735	2 537	3 051	5 861	1 331	29 214
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>5 608</b>	<b>-1 847</b>	<b>-950</b>	<b>713</b>	<b>368</b>	<b>123</b>	<b>2 332</b>	<b>-1 356</b>	<b>4 992</b>
Position hors-bilan									
<b>Position nette après gestion</b>	<b>5 608</b>	<b>-1 847</b>	<b>-950</b>	<b>713</b>	<b>368</b>	<b>123</b>	<b>2 332</b>	<b>-1 356</b>	<b>4 992</b>
Sensibilité à une variation favorable de 10%	623	-204	33	79	41	14	259	302	1 147
Sensibilité à une variation défavorable de 10%	-510	167	-27	-65	-33	-11	-212	-247	-939

### 9.4.3. Risque de taux

Au 30 septembre 2010, la dette à taux variable hors produits dérivés (1,3 M€) se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	Montant
Dettes senior	22,8
Autres dettes bancaires	2,9
Dettes de location-financement	15,8
Découverts bancaires et lignes de factoring	3,6
<b>Total</b>	<b>45,1</b>

Au 30 septembre 2010, la société bénéficie d'une couverture de taux à hauteur de 16,6 M€, ce qui représente environ 37 % de sa dette à taux variable.

La juste valeur de ces produits dérivés est communiquée chaque fin de mois par les banques émettrices, pour leurs produits respectifs ainsi que par un cabinet indépendant.

Au 30 septembre 2010, la variation des justes valeurs a été comptabilisée de la manière suivante :

- un produit de 392 K€ dans le résultat consolidé du groupe (correspondant à la part inefficace de la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés éligibles à la comptabilité de couverture) ;
- un impact positif de 260 K€ dans les capitaux propres (part efficace).



Le poste « *Autres charges financières* » inclut également une charge de 196 K€ correspondant à l'amortissement de la juste valeur de produits historiques résiliés.

Les principales caractéristiques des produits dérivés au 30 septembre 2010 sont présentées ci-dessous :

Elément couvert	Montant initial (en milliers d'euros)	Montant amorti (en milliers d'euros)	Taux			Caractéristiques de la couverture (taux payé)	Taux effectif	Taux payé maximum
			reçu	du	au			
Dette senior	25 062	12 406	<i>Euribor</i> 3 mois	02/08/2007	02/02/2013	Swap taux fixe à 5,85%	5,85%	5,85%
Crédit bail	5 482	4 218	<i>Euribor</i> 3 mois	02/07/2007	02/01/2013	Swap taux fixe à 5,85%	5,85%	5,85%
<b>Total</b>	<b>30 544</b>	<b>16 624</b>						

#### 9.4.4. Risque de crédit

La société est exposée au risque de crédit principalement sur le recouvrement des créances clients. Des informations détaillées sur le risque de crédit sont exposées au point 7.3.4 de la Note 7 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice.

#### 9.4.5. Risque de liquidité

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Au 30 septembre 2010, le Groupe dispose de lignes de crédits inutilisées pour un montant de 13,9 M€, dont 5,2 M€ de lignes d'affacturage.

Suite au rachat par Monsieur Jean Berger de La Villardière, alors Administrateur et principal actionnaire de la société, de la créance de 7,1 M€ de la société Genesis Partners sur ANOVO, réalisé au terme d'une convention du 8 juin 2010, la société a, le 14 juin 2010, remboursé par anticipation une quote-part de 4 M€ (intérêts courus compris) de cette créance, et a bénéficié de l'abandon pur et simple du solde de celle-ci, soit 3,1 M€. L'opération, financée pour l'essentiel grâce à un nouvel emprunt bancaire de 3 M€, a permis d'améliorer la situation financière du Groupe et d'accroître sa marge de manœuvre pour développer ses nouvelles offres<sup>1</sup>.

La société est aujourd'hui confortée dans ses capacités de remboursement des échéances de la dette *senior* ; celles-ci, depuis l'accord intervenu entre la société, Genesis Partners et les créanciers bancaires de la dette *senior* à la fin de l'exercice 2008/2009, et compte tenu de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de 4,37 M€ adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 5 février 2010 et réalisée en mars 2010<sup>2</sup>, sont à nouveau proportionnées aux capacités de génération de trésorerie de la société.

Au 30 septembre 2010, la dette *senior* s'élevait à 22,8 M€, remboursables en 12 échéances semestrielles croissantes jusqu'en septembre 2016, portant intérêt au taux *Euribor* majoré de 200 points de base, étant entendu qu'une marge additionnelle de 2 % l'an d'intérêts capitalisés s'appliquera à la dernière échéance de septembre 2016.

<sup>1</sup> Sur cette opération, voir le point 2.2.

<sup>2</sup> Sur cette opération, voir les points 2.1 et 11.1.2.

La société est tenue, à l'égard de la Royal Bank of Scotland et du Crédit Industriel et Commercial, au respect des principaux ratios prudentiels et obligations décrits au point 7.3.5 de la Note 7 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice.

#### 9.4.6. Risque sur actions

La société n'a pas pour politique de constituer un portefeuille d'actions. La trésorerie est placée sur des supports sans risque à court terme. Les actions auto-détenues représentent une valeur nette de 4,96 K€<sup>1</sup>.

Aucun programme de rachat d'actions de la société n'a été mis en œuvre au cours de l'exercice 2009/2010. Par ailleurs, le Conseil d'administration n'est, à la date d'arrêt du rapport de gestion, titulaire d'aucune autorisation de procéder au rachat d'actions de la société.

## 10. Filiales et participations

---

### 10.1. Entrées de périmètre

---

Le 22 septembre 2010, le Groupe, via sa filiale espagnole Cedro Soluciones Totales, a pris le contrôle de la société espagnole Euroterminal dans laquelle il détenait une participation minoritaire de 35 % (105 000 titres sur un capital composé de 300 000 titres)<sup>2</sup>.

Cette prise de contrôle a été réalisée par l'acquisition des 195 000 titres restants auprès de la société espagnole Air Time Telecom.

Les modalités détaillées de cette opération sont exposées au point 3.1 de la Note 3 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice.

### 10.2. Sorties de périmètre

---

Néant.

### 10.3. Sociétés non consolidées

---

Les sociétés du Groupe sont toutes consolidées, à l'exception de la société CTAV 14, dont le Groupe détient 11,13 %, soit une participation inférieure au seuil minimum imposant la consolidation par mise en équivalence (20 %).

---

<sup>1</sup> Sur ce sujet, voir le point 11.4.

<sup>2</sup> Sur cette opération, voir le point 2.4.

## 10.4. Résultat social par région

Les principaux agrégats financiers par région étaient, au 30 septembre 2010, les suivants :

(en milliers d'euros)	France	Royaume- Uni	Italie	Espagne	Pays nor- diques	Amérique du Sud	Total
Chiffre d'affaires	136 164	94 664	31 525	31 072	49 035	13 717	356 177
Résultat opérationnel	5 236	-392	853	-1 125	262	477	5 311
Résultat net	6 636	-4 438	2 219	-1 110	94	135	3 537

### 10.4.1. France (France, Suisse, Belgique, Pologne, Allemagne)

Sur l'exercice 2009/2010, le chiffre d'affaires de la région est en recul de près de 8 % en raison, principalement, de l'impact de la crise sur les grands constructeurs et de la forte pression sur les prix qui a entraîné, en France, un repli du chiffre d'affaires dans les activités de *Réparation*.

Deux secteurs sont toutefois en fort développement :

- l'activité de *Régénération* qui progresse considérablement suite à la conclusion d'accords partenariaux avec des distributeurs et opérateurs et au déploiement du site français de rachat de mobiles *Love2Recycle.fr* ;
- l'activité *Trading*, démarrée en avril 2009, qui voit son chiffre d'affaires quadrupler sur l'exercice, passant de 0,8 M€ sur 2008/2009 à 3,4 M€ sur l'exercice, avec notamment la création d'une boutique en ligne grand public (*Digital Refresh*) et d'un site de vente privée.

Parallèlement, la Suisse, la Pologne et, de façon plus modérée, la Belgique, ont enregistré un excellent niveau d'activité par rapport à la période précédente. Cet effet, conjugué à la conquête de nouveaux clients et à la mise en œuvre de plans de productivité, a permis de dégager des résultats supérieurs au budget.

### 10.4.2. Royaume-Uni

L'exercice a été marqué par un repositionnement de l'activité avec un recul des offres traditionnelles lié, en particulier, à la perte d'un contrat majeur. Afin de maintenir une bonne adéquation entre l'outil industriel et les volumes à traiter, la réduction du nombre de sites de production a été entreprise.

Dans le même temps, l'offre *Trading / Régénération* a enregistré une croissance très importante de son chiffre d'affaires, de 6,4 M€ sur l'exercice 2008/2009 à 18,3 M€ sur l'exercice 2009/2010.

### 10.4.3. Italie

Le chiffre d'affaires est en progression de 8,2 %, notamment grâce au dynamisme de l'activité d'*Extension de garantie* qui a représenté 20 % du chiffre d'affaires sur la période. Les plans d'amélioration de la productivité, mis en œuvre depuis l'exercice précédent, ont permis d'infléchir favorablement la tendance sur les activités moins bénéficiaires. Le résultat de l'exercice est cependant fortement dégradé par la dotation d'une provision de 1,3 M€ relative à la fraude interne détectée sur l'exercice précédent<sup>1</sup>.

### 10.4.4. Espagne

La rentabilité de la zone est dégradée par le site de Málaga qui supporte toujours des charges fixes très importantes liées aux coûts du site et aux engagements conclus avec la *Junta de Andalucía*.

<sup>1</sup> Sur ce sujet, voir le point 9.3.

Néanmoins, les perspectives sont encourageantes dans la mesure où de nouvelles accréditations auprès de constructeurs ont été obtenues au cours de l'exercice et où de nouvelles activités de *Hub Logistique* ont démarré avec succès. Enfin, le rachat de 100 % d'Euroterminal en fin de période confère à la région Espagne une position prépondérante sur le marché de la réparation des téléphones mobiles<sup>1</sup>.

#### 10.4.5. Pays nordiques (Suède, Norvège)

Le chiffre d'affaires est plutôt stable, en repli de 1,5 % par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel de la région est en repli significatif par rapport à l'exercice précédent en raison, principalement, d'une érosion des volumes entrants sur les activités traditionnelles de réparation. En outre, on constate un renforcement de la concurrence qui se traduit par une agressivité sur les prix ayant pour effet de tasser la rentabilité.

Afin de répondre à cette problématique, une réflexion a été engagée sur la rationalisation industrielle.

Par ailleurs, les activités de *Hub Logistique* enregistrent toujours une croissance soutenue et une bonne rentabilité. Le déploiement des autres offres se poursuit, notamment grâce au renforcement des équipes en charge du développement commercial.

#### 10.4.6. Amérique du Sud (Chili, Pérou)

Le chiffre d'affaires est en légère progression de 1,4 % par rapport à la période précédente.

Les résultats opérationnels sont stables sur la région grâce à une très forte amélioration de la rentabilité du Chili due à la conjonction de facteurs favorables tels que l'amélioration des termes contractuels avec un des principaux clients, le renforcement de la sécurité sur le transport des marchandises livrées et la mise en place d'un programme d'amélioration de la productivité.

En revanche, le Pérou a connu une année décevante du fait de la décroissance des volumes de son principal client et d'une réactivité plus faible dans l'adaptation de sa structure à son niveau d'activité.

## 11. Capital social et actionariat

---

### 11.1. Montant et évolution du capital social et de la valeur nominale des actions

---

#### 11.1.1. Montant du capital social et de la valeur nominale des actions à la date d'arrêté du rapport de gestion

Au jour de l'arrêté du rapport de gestion, le capital social s'élève à 6 335 154,40 €. Il est divisé en 7 918 943 actions d'une valeur nominale de 0,80 €.

#### 11.1.2. Evolution du capital social et de la valeur nominale des actions depuis l'ouverture de l'exercice 2009/2010

Les opérations suivantes, réalisées depuis l'ouverture de l'exercice 2009/2010, ont eu des incidences sur la valeur nominale des actions et le montant du capital social.

- Conformément aux délibérations de l'Assemblée Générale Mixte du 5 février 2010, le Président-Directeur Général, agissant sur délégation du Conseil d'administration du 24 février 2010, a, par décision du 31 mars 2010, constaté l'émission de 1 092 268 actions nouvelles d'une valeur nomi-

---

<sup>1</sup> Sur cette opération, voir les points 2.4 et 10.1.

nale de 0,80 €, portant le capital social de 5 461 340 € à 6 335 154,40 €. Cette émission fait suite à la souscription de l'intégralité de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 5 février 2010 pour un montant total, prime d'émission incluse, de 4 369 072 €, moyennant un prix de souscription unitaire de 4 €<sup>1</sup>.

- Les opérations de regroupement des actions, mises en œuvre à raison de 1 action nouvelle pour 20 actions anciennes conformément aux délibérations de l'Assemblée Générale Mixte du 17 janvier 2008 par décision du Président-Directeur Général du 8 décembre 2008, agissant sur délégation du Conseil d'administration du 9 juillet 2008, se sont poursuivies au cours de l'exercice. La période de regroupement s'achèvera le 29 décembre 2010 : à compter de cette date, les actions anciennes qui n'auraient pas été regroupées seront radiées de la cote, seront privées du droit de vote et verront leur droit aux dividendes suspendu. Elles seront regroupées de plein droit et mises en vente d'office sur le marché. Le produit net de la vente sera tenu à la disposition des intéressés sur un compte bloqué ouvert auprès du mandataire centralisateur de l'opération pendant 10 ans, puis pendant 20 ans à la Caisse des Dépôts et Consignations, les intéressés pouvant en obtenir le paiement sur présentation d'une attestation délivrée par le dépositaire central Euroclear France<sup>2</sup>. À la date d'arrêté du rapport de gestion, 99,88 % des actions anciennes avaient été regroupées.

---

<sup>1</sup> Sur cette opération, voir le point 2.1.

<sup>2</sup> Les opérations de regroupement ont fait l'objet de la publication d'un avis de regroupement au *Bulletin des Annonces Légales Obligatoires* du 12 décembre 2008 et disponible sur le site Internet de la société, [www.anovo.fr](http://www.anovo.fr).

## 11.2. Autorisations conférées par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration d'augmenter ou de réduire le capital social et d'émettre des valeurs mobilières

Les délégations de pouvoir et de compétence dont dispose le Conseil d'administration à la date du présent rapport sont détaillées dans le tableau suivant.

Type de délégation	Nature des titres	Assemblée Générale	Montant nominal maximal	Durée de validité de l'autorisation (en mois)	Utilisation au cours de l'exercice 2009/2010	Durée de validité et d'exercice des titres
Délégation de pouvoir (augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise)	Actions	17/01/2008	5 % du capital social constaté à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte du 17/01/2008	60	Néant <sup>(1)</sup>	n/a
Délégation de pouvoir (plan d'attribution d'actions gratuites lié aux performances du groupe et des attributaires)	Actions	17/01/2008	3 % du capital social constaté à la date de mise en œuvre	38	Néant	n/a
Délégation de compétence (augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise)	Actions	30/06/2009	10 % du capital social constaté à la date de mise en œuvre, diminué le cas échéant du montant nominal de l'augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise réalisée en application de la délégation de pouvoir consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 17/01/2008	26	Néant	n/a
Délégation de pouvoir (augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription)	Actions	05/02/2010	873 814,40 €, correspondant à 1 092 068 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,80 €	Délégation utilisée au cours de l'exercice 2009/2010	Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription réalisée le 31 mars 2010 par émission de 1 092 068 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,80 €	n/a

<sup>(1)</sup> Sur l'utilisation de cette délégation postérieurement à la clôture de l'exercice 2009/2010, voir les points 5.2 et 11.7.

## 11.3. Valeurs mobilières donnant accès au capital social

---

À la date d'arrêté du rapport de gestion :

- 4 249 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (Océanes) étaient en circulation, donnant droit à leurs porteurs, par conversion ou échange, à 1 114 actions regroupées<sup>1</sup> ;
- 81 611 options de souscription d'actions demeuraient en circulation, donnant droit à leurs porteurs, par souscription, à 81 611 actions regroupées<sup>2</sup> ;
- tous les titres donnant accès au capital émis par ANOVO sont hors de la monnaie.

## 11.4. Mouvements sur actions auto-détenues

---

Aucun programme de rachat d'actions de la société n'a été mis en œuvre au cours de l'exercice 2009/2010. Par ailleurs, le Conseil d'administration n'est, à la date d'arrêté du rapport de gestion, titulaire d'aucune autorisation de procéder au rachat d'actions de la société.

À la date d'arrêté du présent rapport, la société est détentrice de 1 034 actions regroupées et de 19 actions non regroupées<sup>3</sup> acquises dans le cadre d'anciens programmes de rachat d'actions.

## 11.5. Répartition de l'actionnariat

---

Compte tenu de la coexistence d'actions regroupées et non regroupées au cours de la période de regroupement (du 29 décembre 2008 au 29 décembre 2010), et afin de préserver la règle de la proportionnalité du droit de vote à la quotité du capital représentée par chaque action, le nombre de droits de vote attachés à chaque catégorie d'actions est calculé comme suit au cours de la période de regroupement :

- toute action non regroupée à droit de vote simple donne droit à 1 droit de vote ;
- toute action non regroupée à droit de vote double<sup>4</sup> donne droit à 2 droits de vote ;
- toute action regroupée à droit de vote simple donne droit à 20 droits de vote ;
- toute action regroupée à droit de vote double donne droit à 40 droits de vote.

### 11.5.1. Participations directes ou indirectes sujettes à déclaration et participations d'autocontrôle

#### 11.5.1.1. Participations directes ou indirectes sujettes à déclaration à la date d'arrêté du rapport de gestion

À la date d'arrêté du rapport de gestion :

---

<sup>1</sup> Après prise en compte des ajustements exposés au point 11.6.1.

<sup>2</sup> Après prise en compte des ajustements exposés au point 11.6.2.

<sup>3</sup> Dont 1 action non regroupée transférée à la société au cours de l'exercice 2009/2010, à la suite de la résiliation de plein droit du contrat de prêt de consommation portant sur ladite action dont bénéficiait Monsieur Jean-Jacques Damlamian en sa qualité d'Administrateur, résultant de la démission de ce dernier desdites fonctions en date du 24 septembre 2010.

<sup>4</sup> Conformément aux dispositions des statuts, un droit de vote double est attribué à tout actionnaire justifiant d'une inscription de ses titres au nominatif depuis au moins 4 ans.

- le Groupe familial Berger de La Villardière est détenteur de 1 328 900 actions nouvelles, représentant 26 578 000 droits de vote, soit 16,78 % du capital et 16,78 % des droits de vote ; le Groupe familial Berger de La Villardière est composé d'actionnaires agissant de concert, et intègre parmi ses membres Monsieur Jean Berger de La Villardière, par ailleurs Président-Directeur Général de la société, lui-même détenteur à la date d'arrêté du rapport de gestion de 1 301 900 actions représentant 26 038 000 droits de vote, soit 16,44 % du capital et 16,44 % des droits de vote ;
- Monsieur Thibaud de Saint Vincent, par ailleurs Administrateur de la société, est détenteur, directement et indirectement par l'intermédiaire de sociétés qu'il contrôle, de 749 269 actions représentant 15 885 380 droits de vote, soit 10,03 % du capital et 10,03 % des droits de vote ; Monsieur Thibaud de Saint Vincent détient lui-même 79 550 actions représentant 1 591 000 droits de vote, soit 1,00 % du capital et 1,00 % des droits de vote, et contrôle les sociétés Barnes et SED'IF, qui détiennent respectivement 241 612 actions représentant 4 832 240 droits de vote, soit 3,05 % du capital et 3,05 % des droits de vote, et 473 107 actions représentant 9 462 140 droits de vote, soit 5,97 % du capital et 5,97 % des droits de vote ;
- le Groupe familial Berger de La Villardière et Monsieur Thibaud de Saint Vincent agissent de concert avec Monsieur Nicolas Berloty, lui-même détenteur de 81 711 actions représentant 1 634 220 droits de vote, soit 1,03 % du capital et 1,03 % des droits de vote, et détiennent de concert 2 204 880 actions représentant 44 097 600 droits de vote, soit 27,84 % du capital et 27,84 % des droits de vote ;
- la société n'a connaissance d'aucune autre participation directe ou indirecte sujette à déclaration de l'un des seuils prévus à l'article L. 233-7 du Code de commerce.

#### 11.5.1.2. Participations d'autocontrôle à la date d'arrêté du rapport de gestion

À la date d'arrêté du rapport de gestion, la société n'a connaissance d'aucune participation d'autocontrôle au sens de l'article L. 233-12 du Code de commerce.

#### 11.5.2. Situation de l'actionnariat nominatif à la date d'arrêté du rapport de gestion

À la date d'arrêté du rapport de gestion, la société comptait 235 093 actions regroupées et 238 actions non regroupées (dont 2 actions auto-détenues<sup>1</sup>) inscrites au nominatif pur ou administré, représentant 4 750 432 droits de vote.

#### 11.5.3. Evolution de la structure de l'actionnariat depuis l'ouverture de l'exercice 2009/2010

Depuis l'ouverture de l'exercice 2009/2010, la société a recueilli et le cas échéant rendu publiques les informations suivantes.

- À l'occasion de l'Assemblée Générale Mixte du 5 février 2010, 1 369 actionnaires ou intermédiaires inscrits pour le compte d'actionnaires non-résidents, titulaires de 3 070 900 actions regroupées et 12 110 actions non regroupées (soit un quorum de 44,99 % des actions ayant le droit de vote), auxquelles étaient attachés 61 748 109 droits de vote, étaient présents, représentés ou ont voté par correspondance.
- Monsieur Jean Berger de La Villardière a procédé aux déclarations de franchissement de seuil et d'intention suivantes :
  - le 7 décembre 2009, déclaration du franchissement en hausse, le 30 novembre 2009, des seuils de 15 % du capital et des droits de vote et de la détention de 1 035 218 actions re-

---

<sup>1</sup> Dont 1 action non regroupée transférée à la société au cours de l'exercice 2009/2010, à la suite de la résiliation de plein droit du contrat de prêt de consommation portant sur ladite action dont bénéficiait Monsieur Jean-Jacques Damlamian en sa qualité d'Administrateur, résultant de la démission de ce dernier desdites fonctions en date du 24 septembre 2010.



groupées représentant 20 704 360 droits de vote, soit 15,16 % du capital et 15,12 % des droits de vote de cette société et déclaration d'intention y afférente<sup>1</sup> ;

- le 13 avril 2010, déclaration du franchissement en baisse, le 7 avril 2010, des seuils de 15 % du capital et des droits de vote de la société et de la détention de 1 186 823 actions représentant 23 736 460 droits de vote, soit 14,99 % du capital et 14,96 % des droits de vote<sup>2</sup>.
- Divers actionnaires agissant de concert ont procédé aux déclarations de franchissement de seuil, d'action de concert et d'intention suivantes :
  - les 20 et 21 janvier 2010, déclaration par 21 actionnaires du franchissement de concert en hausse, le 20 janvier 2010, des seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la société et de la détention de concert de 344 893 actions représentant 6 897 860 droits de vote, soit 5,05 % du capital et 5,04 % des droits de vote<sup>3</sup> ;
  - le 26 janvier 2010, déclaration par ces mêmes actionnaires, rejoints par 44 autres actionnaires, du franchissement de concert en hausse, le 25 janvier 2010, des seuils de 10 % du capital et des droits de vote de la société et de la détention de concert de 714 561 actions représentant 14 291 220 droits de vote, soit 10,47 % du capital et 10,44 % des droits de vote et déclaration d'intention y afférente<sup>4</sup> ;
  - les 12 et 19 avril 2010, déclaration par ces mêmes actionnaires du franchissement en baisse, le 9 avril 2010, des seuils de 10 % et 5 % du capital et des droits de vote de la société et de l'absence de détention de concert d'actions de la société, résultant de ce que les parties au concert sont convenues de mettre fin à celui-ci<sup>5</sup>.
- Le 6 avril 2010, Monsieur Thibaud de Saint Vincent a déclaré avoir franchi en hausse, le 31 mars 2010, directement et indirectement par l'intermédiaire des sociétés SED'IF et Barnes qu'il contrôle, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la société et détenir directement et indirectement 507 406 actions représentant 10 148 120 droits de vote, soit 6,41 % du capital et 6,39 % des droits de vote<sup>6</sup>.
- Monsieur Thibaud de Saint Vincent (agissant directement et indirectement par l'intermédiaire des sociétés SED'IF et Barnes qu'il contrôle), le Groupe familial Berger de La Villardière et Monsieur Nicolas Berloty ont procédé aux déclarations de franchissement de seuil, d'action de concert et d'intention suivantes :
  - les 27 et 28 avril 2010, déclaration du franchissement de concert en hausse, le 26 avril 2010, des seuils de 5 %, 10 %, 15 % et 20 % du capital et des droits de vote de la société et de détention de concert de 1 829 622 actions représentant 36 592 440 droits de vote, soit 23,10 % du capital et 23,05 % des droits de vote et déclaration d'intention y afférente<sup>7</sup> ;

<sup>1</sup> D&I AMF 209C1475 du 8 décembre 2009.

<sup>2</sup> D&I AMF 210C0322. Monsieur Jean Berger de La Villardière a, le même jour, précisé que le Groupe familial Berger de La Villardière détenait 1 224 632 actions représentant 24 492 640 droits de vote, soit 15,46 % du capital et 15,43 % des droits de vote.

<sup>3</sup> D&I AMF 210C0089 du 21 janvier 2010. Information corrigée par la société à la suite d'une inexactitude au sein de la déclaration de franchissement de seuil et d'action de concert.

<sup>4</sup> D&I AMF 210C0102 du 26 janvier 2010. Information corrigée par la société à la suite d'une inexactitude au sein de la déclaration de franchissement de seuil et d'action de concert.

<sup>5</sup> D&I AMF 210C0342 du 20 avril 2010.

<sup>6</sup> D&I AMF 210C0305 du 6 avril 2010.

<sup>7</sup> D&I AMF 210C0367 du 28 avril 2010.

- les 9 et 11 juin 2010, déclaration de détention de concert de 1 960 885 actions représentant 39 217 700 droits de vote, soit 24,76 % du capital et 24,71 % des droits de vote, faisant suite à la déclaration du franchissement en hausse, le 31 mai 2010, par Monsieur Jean Berger de La Villardière, des seuils de 15 % du capital et des droits de vote de la société, et de détention de 1 190 777 actions représentant 23 815 540 droits de vote, soit 15,04 % du capital et 15,01 % des droits de vote et à la déclaration d'intention y afférente<sup>1</sup> ;
- les 10 et 11 juin 2010, déclaration du franchissement de concert en hausse, le 4 juin 2010, des seuils de 25 % du capital et des droits de vote de la société et de détention de concert de 2 003 060 actions représentant 40 061 200 droits de vote, soit 25,29 % du capital et 25,24 % des droits de vote et déclaration d'intention y afférente<sup>2</sup> ;
- les 6 et 11 septembre 2010, déclaration de détention de concert de 2 171 480 actions représentant 43 429 600 droits de vote, soit 27,42 % du capital et 27,36 % des droits de vote, faisant suite à la déclaration, le 2 septembre 2010, du franchissement en hausse, le 25 août 2010, par Monsieur Thibaud de Saint Vincent (agissant directement et indirectement par l'intermédiaire des sociétés SED'IF et Barnes qu'il contrôle), du seuil de 10 % du capital de la société et de la détention de 792 269 actions représentant 15 845 380 droits de vote, soit 10,005 % du capital et 9,98 % des droits de vote, et du franchissement en hausse, le 1<sup>er</sup> septembre 2010, par le même actionnaire, du seuil de 10 % des droits de vote de la société et de la détention de 794 269 actions représentant 15 885 380 droits de vote, soit 10,03 % du capital et 10,01 % des droits de vote<sup>3</sup>.
- Les positions respectives du Groupe familial Berger de La Villardière, de Monsieur Thibaud de Saint Vincent et de Monsieur Berloty à la date d'arrêté du rapport de gestion sont détaillées au point 11.5.1.1.
- La société a par ailleurs, au cours de l'exercice 2009/2010, réalisé une procédure d'identification de l'actionnariat au porteur auprès d'Euroclear France, dépositaire central de NYSE Euronext Paris, qui n'a pas révélé d'inscription en compte d'un actionnaire ou d'un intermédiaire inscrit pour le compte d'un actionnaire non-résident détenant une participation sujette à déclaration de l'un des seuils prévus à l'article L. 233-7 du Code de commerce qui n'aurait pas par ailleurs été portée à la connaissance du public et de la société conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.

---

<sup>1</sup> D&I AMF 210C0521 du 14 juin 2010.

<sup>2</sup> D&I AMF 210C0521 du 14 juin 2010.

<sup>3</sup> D&I AMF 210C0867 du 6 septembre 2010.

11.5.4. Transactions sur les titres émis par la société réalisées depuis l'ouverture de l'exercice 2009/2010 par les mandataires sociaux et les personnes visées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier

Déclarant	Année de l'opération	Mois de l'opération	Acquisition		Cession					
			Nombre de titres (total mensuel)	Nombre d'opérations	Prix unitaire maximum (en euros)	Prix unitaire minimum (en euros)	Nombre de titres (total mensuel)	Nombre d'opérations	Prix unitaire maximum (en euros)	Prix unitaire minimum (en euros)
Christophe Liénard	2009	Novembre	2 000	1	4,80	4,80				
	2010	Août	9 780	1	5,15	5,15				
Emmanuel Brossard-Ruffey	2009	Décembre	3 352	2	4,53	4,49				
	2010	Mars	630	1	4,00	4,00				
		Avril	1 005	1	5,40	5,40				
		Juin					-3 500	1	6,25	6,25
	Septembre	2 900	1	5,30	5,30					
Frédéric Rodriguez	2010	Février	1 000	1	5,31	5,31				
Jean Berger de La Villardière	2009	Octobre	35 500	3	5,89	5,51	-26	1	5,17	5,17
		Novembre	185 218	14	5,21	4,86				
		Décembre	1 570	2	4,55	4,41				
	2010	Mars	49 342	20	6,17	4,56	-27 396	11	5,50	5,24
		Avril	7 889	13	5,79	5,38	-50 106	10	5,55	5,37
		Mai	11 900	5	5,30	5,20				
		Juin	44 623	12	6,46	5,47				
		Août	60 119	13	5,40	5,01				
Septembre	1 400	2	5,32	5,31						
Octobre	5 050	1	5,28	5,28						
Barnes (personne morale liée à Thibaud de Saint Vincent)	2010	Août	51 779	11	5,42	4,94				
		Septembre	1 000	1	5,34	5,34				

## 11.5.5. Situation comparée de l'actionariat identifié à la clôture des 3 derniers exercices

Actionnaire	Situation au 30/09/2010					Situation au 30/09/2009					Situation au 30/09/2008			
	Nombre d'actions regroupées	Nombre d'actions non regroupées	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote	Nombre d'actions regroupées	Nombre d'actions non regroupées	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote	Nombre d'actions non regroupées	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Concert déclaré le 28 avril 2010	2 199 880	0	27,78%	43 997 600	27,75%	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Dont Thibaud de Saint Vincent	794 269	0	10,03%	15 885 380	10,02%	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Dont détention personnelle	79 550	0	1,00%	1 591 000	1,00%	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Dont détention via la société Barnes	241 612	0	3,05%	4 832 240	3,05%	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Dont détention via la société SED'IF	473 107	0	5,97%	9 462 140	5,97%	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Dont groupe familial Berger de La Villardière	1 323 900	0	16,72%	26 478 000	16,70%	814 526	0	11,93%	16 290 520	11,90%	n/a	n/a	n/a	n/a
Dont Jean Berger de La Villardière	1 296 900	0	16,38%	25 938 000	16,36%	814 526	0	11,93%	16 290 520	11,90%	n/a	n/a	n/a	n/a
Dont Marie-France Berger de La Villardière	27 000	0	0,34%	540 000	0,34%	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Dont Philippe Berger de La Villardière	0	0	0,00%	0	0,00%	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Dont Nicolas Berloty	81 711	0	1,03%	1 634 220	1,03%	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Mandataires sociaux (autres que Jean Berger de La Villardière et Thibaud de Saint Vincent)	15 787	1	0,20%	439 822	0,20%	4 073	22	0,06%	82 355	0,06%	1 552 663	1,14%	1 553 548	1,13%
Autres actionnaires nominatifs	241 977	235	3,06%	5 027 228	3,17%	161 097	226	2,36%	3 633 679	2,65%	521 853	0,38%	919 416	0,67%
Total actionnaires nominatifs	242 041	238	3,06%	5 029 390	3,17%	162 571	268	2,38%	3 664 073	2,68%	522 741	0,38%	921 189	0,67%
Dont mandataires sociaux	64	1	0,00%	2 162	0,00%	1 474	41	0,02%	30 394	0,02%	888	0,00%	1 773	0,00%
Dont auto-détention	0	2	0,00%	0	0,00%	0	1	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Auto-détention	1 034	19	0,01%	0	0,00%	1 034	18	0,02%	0	0,00%	20 717	0,02%	0	0,00%
Sous-total actionnaires identifiés	2 458 678	255	31,05%	49 341 450	31,12%	980 730	266	14,37%	20 006 554	14,61%	2 095 233	1,53%	2 472 964	1,81%
Flottant	5 460 252	0	68,95%	109 205 045	68,88%	5 845 932	0	85,63%	116 918 634	85,39%	134 438 250	98,47%	134 438 250	98,19%
Total	7 918 943	0	100,00%	158 546 495	100,00%	6 826 675	0	100,00%	136 925 188	100,00%	136 533 483	100,00%	136 911 214	100,00%

## 11.6. Eléments de calcul et résultats de l'ajustement au cours de l'exercice 2009/2010 des bases de conversion et des conditions de souscription ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital ou des options de souscription ou d'achat d'actions

### 11.6.1. Ajustement des droits des porteurs d'Océanes

Suite à l'émission, le 31 mars 2010, de 1 092 268 actions nouvelles résultant de la réalisation de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 5 février 2010<sup>1</sup>, le ratio d'attribution des Océanes a été modifié comme suit, conformément au paragraphe 2.5.7.3 de la note d'opération visée par la Commission des Opérations de Bourse sous le numéro 01-295 le 29 mars 2001 et à l'article R. 228-91 du Code de commerce, par application au ratio existant d'un coefficient multiplicateur de 1,049 égal au rapport :

$$\frac{(Valeur\ de\ l'action\ ex-droit\ de\ souscription) + (Valeur\ du\ droit\ de\ souscription)}{(Valeur\ de\ l'action\ ex-droit\ de\ souscription)}$$

Pour le calcul de ce rapport, les valeurs de l'action ex-droit de souscription et du droit de souscription ont été déterminées d'après la moyenne des premiers cours cotés sur NYSE Euronext Paris durant tous les jours de bourse inclus dans la période de souscription au cours desquels l'action ex-droit de souscription et le droit de souscription étaient cotés simultanément, soit du 8 au 19 mars 2010.

L'ajustement suivant a ainsi été réalisé :

Ancien ratio d'attribution	0,250 action pour 1 Océane
Coefficient multiplicateur	1,049
Nouveau ratio d'attribution	0,262 action pour 1 Océane

Cet ajustement a fait l'objet d'une insertion au *Bulletin des Annonces Légales Obligatoires* du 21 avril 2010, d'un avis NYSE Euronext du 16 avril 2010 et d'une insertion dans *La Tribune* du 16 avril 2010.

### 11.6.2. Ajustement des droits des porteurs d'options de souscription d'actions

#### 11.6.2.1. Ajustement lié au regroupement des actions décidé par l'Assemblée Générale Mixte du 17 janvier 2008

Afin de rétablir la lisibilité des plans pour les porteurs d'options de souscription d'actions à la suite de l'ajustement du ratio d'exercice ayant fait suite au regroupement des actions décidé par l'Assemblée Générale Mixte du 17 janvier 2008 et mis en œuvre le 29 décembre 2008 à raison de 1 action nouvelle pour 20 actions anciennes<sup>2</sup>, le ratio d'exercice et le prix d'exercice des options de souscription d'actions en circulation ont été ajustés par application au ratio et aux prix d'exercice existants d'un coefficient multiplicateur de 20, ramenant le ratio d'exercice à 1 action pour 1 option de souscription d'action.

<sup>1</sup> Sur cette opération, voir les points 2.1 et 11.1.2.

<sup>2</sup> Cet ajustement a fait l'objet d'une insertion au *Bulletin des Annonces Légales Obligatoires* du 12 décembre 2008.

Les ajustements suivants ont ainsi été réalisés :

Plan (décision d'attribution)	19/07/2004	24/06/2005	30/12/2005
Ancien ratio d'exercice	0,05	0,05	0,05
Coefficient multiplicateur	20,00	20,00	20,00
<b>Nouveau ratio d'exercice</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>
Ancien prix d'exercice (en euros)	0,93	1,06	0,92
Coefficient multiplicateur	20,00	20,00	20,00
<b>Nouveau prix d'exercice (en euros)</b>	<b>18,60</b>	<b>21,20</b>	<b>18,40</b>

L'ajustement des parités d'exercice a donné lieu pour chaque porteur d'options de souscription d'actions à un ajustement du nombre d'options détenues, par application au nombre d'options de souscription d'actions détenues par chaque porteur d'un coefficient multiplicateur de 0,05.

Chaque porteur d'options de souscription d'actions a été informé de ces ajustements par courrier individuel.

### 11.6.2.2. *Ajustement lié à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 5 février 2010*

Suite à l'émission, le 31 mars 2010, de 1 092 268 actions nouvelles résultant de la réalisation de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 5 février 2010<sup>1</sup>, les droits des porteurs d'options de souscription d'actions ont été ajustés comme suit.

Ces ajustements ont fait l'objet d'une insertion au *Bulletin des Annonces Légales Obligatoires* du 21 avril 2010 et d'une information des porteurs d'options de souscription d'actions par courrier individuel.

#### 11.6.2.2.1. *Ajustement du prix d'exercice*

Conformément aux dispositions de l'article R. 228-91 du Code de commerce, applicable sur renvoi de l'article R. 225-137 du Code de commerce, le prix d'exercice des options de souscription d'actions a été ajusté de sorte que cet ajustement égalise, au centième d'action près, la valeur des titres qui sont obtenus en cas d'exercice des droits attachés aux options de souscription après la réalisation de l'augmentation de capital et la valeur des titres qui auraient été obtenus en cas d'exercice de ces droits avant la réalisation de l'opération, par application au prix d'exercice des options de souscription d'actions d'un coefficient multiplicateur de 0,953 égal au rapport :

$$\frac{(Valeur\ de\ l'action\ ex-droit\ de\ souscription)}{(Valeur\ de\ l'action\ ex-droit\ de\ souscription) + (Valeur\ du\ droit\ de\ souscription)}$$

---


$$(Valeur\ de\ l'action\ ex-droit\ de\ souscription) + (Valeur\ du\ droit\ de\ souscription)$$

Pour le calcul de ce rapport, les valeurs de l'action ex-droit de souscription et du droit de souscription ont été déterminées d'après la moyenne des premiers cours cotés sur NYSE Euronext Paris durant tous les jours de bourse inclus dans la période de souscription, soit du 8 au 19 mars 2010.

<sup>1</sup> Sur cette opération, voir les points 2.1 et 11.1.2.

L'ajustement suivant a ainsi été réalisé :

Plan (décision d'attribution)	19/07/2004	24/06/2005	30/12/2005
Ancien prix d'exercice (en euros)	18,600	21,200	18,400
Coefficient multiplicateur	0,953	0,953	0,953
Nouveau prix d'exercice (en euros)	17,730	20,208	17,539

#### 11.6.2.2.2. Ajustement des parités d'exercice

Conformément à l'article R. 225-140 du Code de commerce, les parités d'exercice des options de souscription d'actions ont été ajustées de sorte que le total des prix de souscription demeure constant, par application à la parité d'exercice existante d'un coefficient multiplicateur de 1,049072, égal au rapport :

*(Prix d'exercice avant ajustement lié à l'augmentation de capital)*

*(Prix d'exercice après ajustement lié à l'augmentation de capital)*

Cet ajustement des parités d'exercice a donné lieu pour chaque porteur d'options de souscription d'actions à un ajustement du nombre d'options détenues, par application au nombre d'options de souscription d'actions détenues par chaque porteur du coefficient multiplicateur susvisé.

## 11.7. Actionnariat salarié

À la date d'arrêté du rapport de gestion, l'actionnariat salarié de la société n'est pas identifié au-delà des salariés titulaires d'options de souscription d'actions et des salariés détenteurs d'actions inscrites au nominatif pur ou administré.

Le Conseil d'administration a toutefois décidé, dans sa séance du 26 mai 2010, de mettre en œuvre la délégation de pouvoirs qui lui avait été consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 17 janvier 2008 à l'effet de réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de la société justifiant d'au moins 3 mois d'ancienneté, par émission d'un maximum de 341 333 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,80 €<sup>1</sup>. Dans ce cadre :

- la société a intégré au plan d'épargne d'entreprise un fonds d'actionnariat salarié, le fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) ANOVO Evolution, agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 8 octobre 2010 sous le numéro FCE20100138 ; ce nouveau support de placement, qui rejoint les 4 fonds communs de placement multi-entreprises jusqu'alors disponibles sur le plan d'épargne d'entreprise d'ANOVO, sera investi en actions ANOVO ;
- un fonds relais, le FCPE ANOVO Evolution Relais, agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 8 octobre 2010 sous le numéro FCE20100139, a été spécifiquement créé pour assurer la collecte des sommes que les salariés décideraient d'affecter à l'augmentation de capital qui leur est réservée, et y souscrire ; la souscription aux parts de ce fonds relais, ouverte depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2010, se poursuivra jusqu'au 8 décembre 2010 ;
- le prix de souscription unitaire des actions dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés sera déterminé le 26 novembre 2010 sur la base de la moyenne des cours de clôture de l'action sur la période du 29 octobre au 25 novembre 2010, minorée d'une décote de 20 % ; il

<sup>1</sup> Sur cette délégation, voir le point 11.2.

sera annoncé aux salariés le 26 novembre 2010, ces derniers disposant, du 29 novembre au 8 décembre 2010, de la possibilité de se rétracter ou de compléter leur souscription ;

- le FCPE ANOVO Evolution Relais souscrit à l'augmentation de capital réservée aux salariés à concurrence des sommes affectées par les salariés à l'augmentation de capital, augmentées du montant de l'abondement de l'entreprise ; l'augmentation de capital sera, sur ces bases, réalisée le 10 décembre 2010 ;
- le FCPE ANOVO Evolution Relais sera enfin absorbé par voie de fusion par le FCPE ANOVO Evolution le 17 décembre 2010, après agrément de l'Autorité des Marchés Financiers et accord du Conseil de surveillance du FCPE ANOVO Evolution Relais.

À l'issue de cette opération, les salariés de la société disposeront d'une offre d'épargne salariale diversifiée, intégrant la possibilité de profiter avantageusement d'une solution indirecte d'investissement dans les titres de l'entreprise.

Par ailleurs, le Conseil d'administration dispose encore, à la date d'arrêté du rapport de gestion, d'une délégation de compétence à l'effet de décider d'augmentations de capital réservées aux salariés de la société adhérents au plan d'épargne d'entreprise et aux salariés des sociétés qui lui sont liées, à concurrence de 10 % du capital social diminué du montant nominal de l'augmentation de capital réservée aux salariés réalisée en application des décisions de l'Assemblée Générale Mixte du 17 janvier 2008<sup>1</sup>.

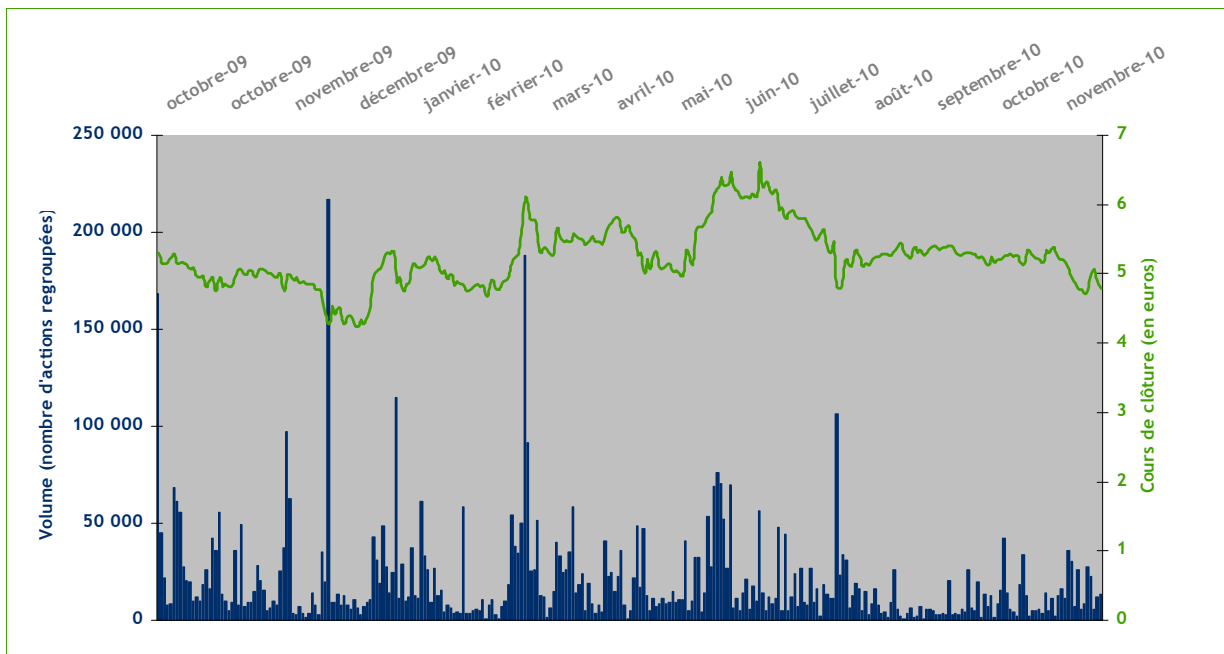
---

<sup>1</sup> Sur cette délégation, voir le point 11.2.

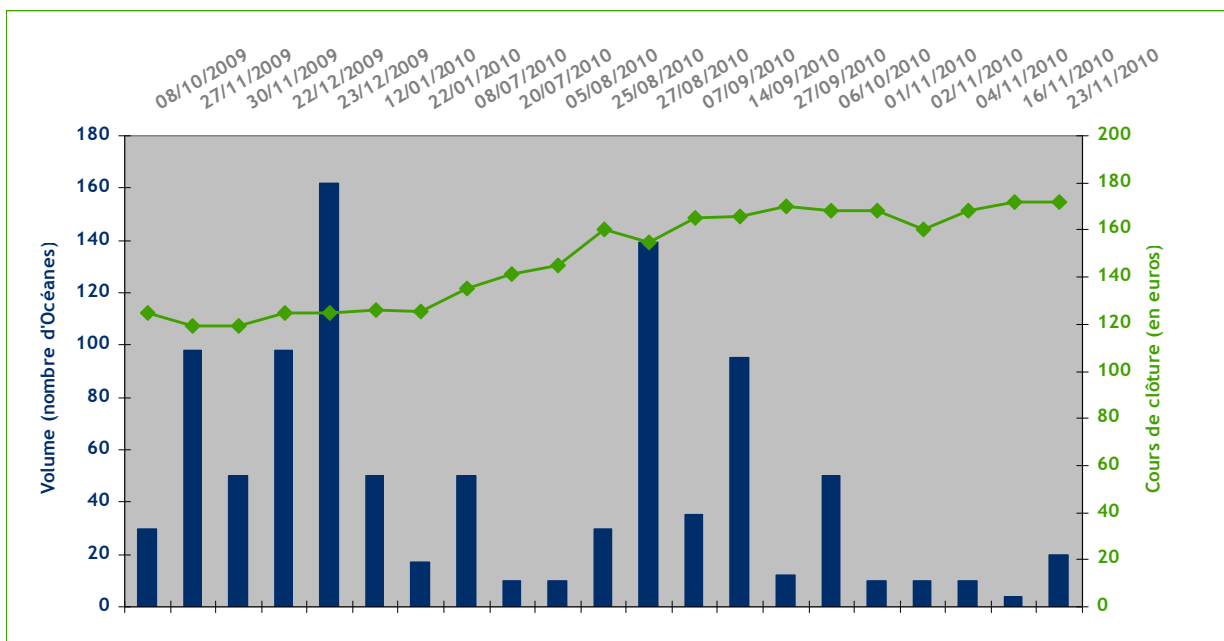


## 11.8. Evolution du cours de bourse des titres émis par la société

### 11.8.1. Evolution du cours de bourse de l'action depuis l'ouverture de l'exercice 2009/2010<sup>1</sup>



### 11.8.2. Evolution du cours de bourse des Océanes depuis l'ouverture de l'exercice 2009/2010<sup>1</sup>



<sup>1</sup> Données issues des cours de clôture de l'action regroupée et des volumes de négociation pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2009 au 23 novembre 2010.

## **12. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sur les titres émis par la société**

---

### **12.1. Structure du capital de la société**

---

La structure du capital est détaillée aux points 11.1 à 11.7. La société n'identifie pas d'incidence significative de celle-ci en cas d'offre publique.

### **12.2. Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses de conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce**

---

Les statuts de la société ne comportent aucune restriction à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions.

Par ailleurs :

- aucune clause de convention n'a été portée à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce depuis l'ouverture de l'exercice 2008/2009 ;
- aucune clause de convention n'a été portée à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce au cours des exercices précédents.

### **12.3. Participations directes ou indirectes dans le capital dont la société a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce**

---

Les participations directes ou indirectes dans le capital sujettes à déclaration en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce sont détaillées au point 11.5.1.

### **12.4. Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci**

---

La société n'a émis aucun titre comportant des droits de contrôle spéciaux depuis l'ouverture de l'exercice 2009/2010. Par ailleurs, aucun titre comportant des droits de contrôle spéciaux n'est en circulation à la date d'arrêté du rapport de gestion.

---

<sup>1</sup> Données issues des cours de clôture des Océanes et des volumes de négociation pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2009 au 23 novembre 2010. En raison de la faible liquidité du titre, les Océanes n'ont fait l'objet d'une cotation qu'à l'occasion des séances de bourse mentionnées.

## **12.5. Mécanismes de contrôle prévus par un éventuel système d'actionnariat du personnel quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier**

---

Le système d'actionnariat salarié est détaillé au point 11.7. Il ne prévoit pas de mécanisme de contrôle.

## **12.6. Accords entre actionnaires dont la société a connaissance pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote**

---

À la date d'arrêté du rapport de gestion, la société n'a connaissance d'aucun accord entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

## **12.7. Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts**

---

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration sont conformes aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, ainsi qu'au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'Association Française des Entreprises Privées (AFEP) et le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF). Elles sont exposées au point 1.3.2 du rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne mises en place par la société. La société n'identifie pas d'incidence significative de ces règles en cas d'offre publique.

Les règles applicables à la modification des statuts sont conformes aux dispositions légales et réglementaires applicables. La modification des statuts, à l'exception des hypothèses expressément envisagées par la loi, relève de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article L. 225-96 du Code de commerce. La société n'identifie pas d'incidence significative de ces règles en cas d'offre publique.

## **12.8. Pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions**

---

Les pouvoirs du Conseil d'administration sont conformes aux dispositions légales et réglementaires applicables. Ils sont exposés au point 1.5.2 du rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne mises en place par la société. La société n'identifie pas d'incidence significative de ceux-ci en cas d'offre publique.

Par ailleurs :

- les délégations de pouvoir et de compétence conférées par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital sont détaillées au point 11.2 ; la société n'identifie pas d'incidence significative de celles-ci en cas d'offre publique ;

- le Conseil d'administration ne dispose à la date d'arrêté du rapport de gestion d'aucune autorisation de procéder au rachat des actions de la société, ainsi qu'il est exposé au point 11.4.

## **12.9. Accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société et dont la divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, ne porte pas gravement atteinte à ses intérêts**

---

Les contrats commerciaux des 10 principaux clients de la société comportent pour 4 d'entre eux des clauses donnant la faculté auxdits clients de résilier les accords en cas de changement de contrôle. Ces clauses sont majoritairement d'application restreinte (applicables seulement en cas de prise de contrôle par un concurrent de ces clients ou si la prise de contrôle a un impact négatif pour celui-ci). En effet, ces clients, opérant sur des marchés fortement concurrentiels, souhaitent se protéger de leurs concurrents. La société est par ailleurs tenue aux mêmes dispositions à l'égard des créanciers bancaires de la dette *senior*<sup>1</sup>.

## **12.10. Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique**

---

Les informations sur les indemnités relatives à la cessation des fonctions des dirigeants mandataires sociaux sont exposées au point 16.10.

La société n'identifie, au jour de l'arrêté du rapport de gestion, aucun autre accord prévoyant des indemnités pour des membres du Conseil d'administration ou des salariés et qui soit susceptible d'avoir une incidence significative en cas d'offre publique.

---

<sup>1</sup> Voir le point 7.3.5 de la Note 7 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice.

## 13. Affectation du résultat et dividendes versés au titre des 3 derniers exercices, charges fiscalement non-déductibles

---

### 13.1. Projet d'affectation du résultat de l'exercice 2009/2010

---

Le Conseil d'administration a, le 24 novembre 2010, arrêté le projet d'affectation du résultat de l'exercice 2009/2010 comme suit :

(en euros)	Affectation
Résultat net de l'exercice	4 792 237,68
Prélèvement pour comblement des pertes antérieures	3 655 032,73
Prélèvement pour dotation de la réserve légale	56 860,25
Prélèvement pour dotation du report à nouveau	1 080 344,70

### 13.2. Dividendes versés au cours des 3 derniers exercices

---

Aucun dividende n'a été versé au titre des exercices 2006/2007, 2007/2008 et 2008/2009.

### 13.3. Charges fiscalement non-déductibles de l'exercice 2009/2010

---

Le montant global des dépenses et charges fiscalement non-déductibles des bénéficiaires assujettis à l'impôt sur les sociétés au titre de l'article 39-4 du Code général des impôts s'élève à 44 223 €.

La charge d'impôt correspondante s'élève à 14 741 €.

## 14. Tableau des résultats des 5 derniers exercices de la société-mère

	30/09/2006	30/09/2007	30/09/2008	30/09/2009	30/09/2010
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social (en milliers d'euros)	68 097	68 267	54 613	5 461	6 335
Actions ordinaires <sup>(1)</sup>	134 900 097	136 135 150	136 134 985	6 806 056	7 909 526
Actions à droit de vote double <sup>(1)</sup>	1 293 386	398 333	398 498	20 619	9 417
Total actions <sup>(1)</sup>	136 193 483	136 533 483	136 533 483	6 826 675	7 918 943
Nombre maximal d'actions futures à créer <sup>(1) (2)</sup>	31 646 348	10 013 094	0	0	0
<b>Opérations et résultat de l'exercice (en milliers d'euros)</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	90 955	93 225	123 591	134 621	120 181
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	6 855	4 096	8 838	1 009	7 882
Impôt sur les bénéfices	-44	0	0	0	0
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-642	-541	-1 102	-546	-303
Résultat après impôt, participation des salariés	373	-3 314	-7 106	3 451	4 792
Résultat distribué	0	0	0	0	0
<b>Résultat par action (en euros)</b>					
Résultat par action après impôt et participation	0,003	-0,024	-0,052	0,506	0,605
Dividende attribué à chaque action	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés	844	1 098	1 239	1 208	1 113
Masse salariale sur l'exercice (en milliers d'euros)	23 478	27 006	34 436	34 976	32 334
Sommes versées au titre des avantages sociaux (en milliers d'euros)	9 893	11 421	14 771	14 681	13 782

<sup>(1)</sup> A compter du 30 septembre 2009, les informations portant sur le nombre d'actions sont présentées après mise en œuvre, le 29 décembre 2008, des opérations de regroupement des actions à raison de 1 action nouvelle pour 20 actions anciennes.

<sup>(2)</sup> Au 30 septembre 2008, 2009 et 2010, tous les instruments dilutifs en circulation (Océanes et options de souscription d'actions) étaient hors de la monnaie.

## 15. Composition du Conseil d'administration et de la Direction Générale

---

### 15.1. Evolution de la composition du Conseil d'administration et de la Direction Générale au cours de l'exercice 2009/2010

---

La composition du Conseil d'administration et de la Direction Générale a évolué comme suit au cours de l'exercice 2009/2010.

- Le Conseil d'administration du 24 novembre 2009 :
  - a pris acte de la démission de Monsieur Richard Seurat de ses fonctions d'Administrateur, de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général ;
  - a nommé Monsieur Gilbert Weill aux fonctions de Directeur Général pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 24 novembre 2012) et de Président du Conseil d'administration pour la durée de son mandat d'Administrateur ; le Conseil d'administration du 26 octobre 2009 l'avait préalablement coopté aux fonctions d'Administrateur pour la durée restant à courir du mandat de la société Genesis Partners, démissionnaire (soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010/2011), et l'avait nommé Directeur Général Délégué jusqu'au Conseil d'administration appelé à statuer sur les comptes de l'exercice 2008/2009 ;
  - a nommé Monsieur Riccardo Bonini, occupant alors les fonctions de Directeur Général de la région Europe du Sud et du Développement, aux fonctions de Directeur Général Délégué pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 24 novembre 2012).
- Le Conseil d'administration du 4 février 2010 a coopté Monsieur Frédéric Rodriguez aux fonctions d'Administrateur, pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Richard Seurat, démissionnaire (soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010/2011)<sup>1</sup>.
- L'Assemblée Générale Mixte du 5 février 2010 a nommé Monsieur Bruno de Pampelonne aux fonctions d'Administrateur pour une durée de 3 ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011/2012.
- La même Assemblée Générale Mixte a ratifié :
  - la cooptation de Monsieur Pascal Wagner aux fonctions d'Administrateur par le Conseil d'administration du 10 septembre 2009, pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Christian Guilbert, démissionnaire (soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010/2011) ;
  - la cooptation de Monsieur Gilbert Weill aux fonctions d'Administrateur par le Conseil d'administration du 26 octobre 2009 pour la durée restant à courir du mandat de la société Genesis Partners, démissionnaire (soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010/2011).

---

<sup>1</sup> La cooptation de Monsieur Frédéric Rodriguez aux fonctions d'Administrateur sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale.

- Le Conseil d'administration du 26 mai 2010 a nommé Monsieur Jean Berger de La Villardière aux fonctions de Directeur Général Délégué pour une durée de 3 ans. Cette nomination a pris effet le 14 juin 2010, le mandat de Directeur Général Délégué de Monsieur Jean Berger de La Villardière échéant en conséquence le 14 juin 2013.
- Le Conseil d'administration du 29 juillet 2010, ayant pris acte de la démission de Monsieur Gilbert Weill de ses fonctions d'Administrateur, de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, a nommé Monsieur Jean Berger de La Villardière aux fonctions de Directeur Général pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 29 juillet 2013) et de Président du Conseil d'administration pour la durée de son mandat d'Administrateur.
- Le même Conseil d'administration :
  - a pris acte de la démission de Monsieur Riccardo Bonini de ses fonctions de Directeur Général Délégué en date du 22 juillet 2010<sup>1</sup> ;
  - a coopté Monsieur Thibaud de Saint Vincent aux fonctions d'Administrateur pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Gilbert Weill, démissionnaire (soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010/2011)<sup>2</sup>.
- Enfin, Messieurs Emmanuel Brossard-Ruffey et Jean-Jacques Damlamian ont respectivement présenté leur démission de leurs fonctions d'Administrateur le 22 septembre et le 24 septembre 2010.

## 15.2. Evolutions de la composition du Conseil d'administration postérieures à la clôture de l'exercice 2009/2010

---

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 24 novembre 2010, a :

- pris acte des démissions respectives de Messieurs Emmanuel Brossard-Ruffey et Jean-Jacques Damlamian de leurs fonctions d'Administrateur ;
- coopté Monsieur Eric Coisne aux fonctions d'Administrateur, pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Emmanuel Brossard-Ruffey, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010/2011<sup>3</sup> ;
- coopté Monsieur Willem Wynaendts aux fonctions d'Administrateur, pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Jean-Jacques Damlamian, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010/2011<sup>4</sup>.

## 15.3. Composition du Conseil d'administration à la date d'arrêté du rapport de gestion

---

À la date d'arrêté du rapport de gestion, le Conseil d'administration est composé de 10 Administrateurs, dont 6 qualifiés d'indépendants par le Conseil d'administration au regard des critères exposés au point

---

<sup>1</sup> Il est précisé que Monsieur Riccardo Bonini n'était pas titulaire d'un mandat d'Administrateur.

<sup>2</sup> La cooptation de Monsieur Thibaud de Saint Vincent aux fonctions d'Administrateur sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale.

<sup>3</sup> La cooptation de Monsieur Eric Coisne aux fonctions d'Administrateur sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale.

<sup>4</sup> La cooptation de Monsieur Willem Wynaendts aux fonctions d'Administrateur sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale.



1.3.3.2 du rapport du Président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne :

- Jean Berger de La Villardière, Président-Directeur Général ;
- Éric Coisne, Administrateur indépendant ;
- Pierre Hessler, Administrateur indépendant ;
- Christophe Liénard, Administrateur et Directeur Général Délégué ;
- Bruno de Pampelonne, Administrateur indépendant ;
- Jean-François Prevost, Administrateur indépendant ;
- Frédéric Rodriguez, Administrateur indépendant ;
- Thibaud de Saint Vincent, Administrateur ;
- Pascal Wagner, Administrateur indépendant ;
- Willem Wynaendts, Administrateur.

La composition du Conseil d'administration à la date d'arrêté du rapport de gestion est détaillée dans le tableau qui suit.

Etat-civil	Nature du mandat	Nomination et renouvellement	Échéance	Autres mandats et fonctions exercés	Titres émis par la société détenus <sup>(1)</sup> à la date d'arrêté du rapport de gestion
Jean Berger de La Villardière 31 rue des Peupliers 92100 Boulogne-Billancourt Né le 25 mars 1960	Directeur Général	<b>Conseil d'administration</b> 29/07/2010	29/07/2013	<b>Autres mandats au sein du groupe ANOVO à la date d'arrêté du rapport de gestion</b> A NOVO Comlink España, Président du Conseil d'administration (09/08/2010) ANOVO Italia, Président du Conseil d'administration (18/09/2010) A NOVO América del Sur, Administrateur et Vice-Président du Conseil d'administration (16/10/2010)	<b>Actions regroupées</b> 1 301 900
	Président du Conseil d'administration	<b>Conseil d'administration</b> 29/07/2010	Durée du mandat d'Administrateur	<b>Mandats et fonctions hors groupe ANOVO à la date d'arrêté du rapport de gestion</b> Jeanval (France), Gérant (11/03/2005) Vimalo (France), Gérant (23/06/2008) Le Pool (France), Co-gérant (03/01/2002)	<b>Actions non regroupées</b> 0
	Administrateur	<b>Assemblée Générale</b> 30/06/2009	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010/2011	<b>Mandats et fonctions hors groupe ANOVO au cours des 5 derniers exercices</b> Global Technologies (France), Président (10/2007 à 05/2008) Iris Computer (France), Gérant (11/1993 à 05/2008) ITSS (France), Gérant (02/2004 à 05/2008) Clément SA (France), Président du Conseil d'administration (03/2004 à 05/2008) Newchips Technology (France), Président (10/2007 à 05/2008) Initiatives et Développements (France), Administrateur (10/2007 à 05/2008) Initiatives et Développements (France), membre du Comité de Direction (10/2007 à 05/2008)	<b>Océanes</b> 0  <b>Options de souscription d'actions</b> 0

<sup>(1)</sup> Directement et indirectement.

Etat-civil	Nature du mandat	Nomination et renouvellement	Échéance	Autres mandats et fonctions exercés	Titres émis par la société détenus <sup>(1)</sup> à la date d'arrêté du rapport de gestion
Eric Coisne 9 rue Vézelay 75008 Paris Né le 29/03/1959	Administrateur indépendant	<b>Conseil d'administration</b>  24/11/2010 <sup>(2)</sup>	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010/2011	<b>Autres mandats au sein du groupe ANOVO à la date d'arrêté du rapport de gestion</b> Néant	<b>Actions regroupées</b>  500
				<b>Mandats et fonctions hors groupe ANOVO à la date d'arrêté du rapport de gestion</b> Selenium SA (France), Président-Directeur Général (07/2004) Desamais SAS (France), Président (04/2008) Home Boulevard SAS (France), Président (10/2010) Sonepar Netherland BV (Pays-Bas), Administrateur (10/2004) YB Holding (France), Administrateur (11/2007) Voltalis (France), Administrateur (12/2008) Pénicault (France), Liquidateur (05/2008) NGS (France), Gérant (04/2010)	<b>Actions non regroupées</b>  0
				<b>Mandats et fonctions hors groupe ANOVO au cours des 5 derniers exercices</b> Coriolis SA (France), Administrateur (11/1998 à 04/2007) Yvan Beal (France), Administrateur (05/2008 à 07/2010)	<b>Océanes</b>  0  <b>Options de souscription d'actions</b>  0

<sup>(1)</sup> Directement et indirectement.

<sup>(2)</sup> Cooptation sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale.

Etat-civil	Nature du mandat	Nomination et renouvellement	Échéance	Autres mandats et fonctions exercés	Titres émis par la société détenus <sup>(1)</sup> à la date d'arrêté du rapport de gestion
Pierre Hessler 23 rue Oudinot 75007 Paris Né le 22/11/1943	Administrateur indépendant	<b>Conseil d'administration</b>	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010/2011	<b>Autres mandats au sein du groupe ANOVO à la date d'arrêté du rapport de gestion</b> Néant	<b>Actions regroupées</b> 0
			14/09/2004 <sup>(2)</sup>	<b>Mandats et fonctions hors groupe ANOVO à la date d'arrêté du rapport de gestion</b> Cap Gemini <sup>(4)</sup> (France), Censeur (07/2002)	<b>Actions non regroupées</b>
			<b>Assemblée Générale</b>	Bureau Veritas <sup>(4)</sup> (France), Administrateur (06/2009)	1
			18/01/2005 <sup>(3)</sup>	Actideas (France), Gérant	<b>Océanes</b>
			17/01/2006		<b>Mandats et fonctions hors groupe ANOVO au cours des 5 derniers exercices</b> Bureau Veritas <sup>(4)</sup> (France), Président du Conseil de surveillance (06/2002 à 06/2005)
	30/06/2009		Bureau Veritas <sup>(4)</sup> (France), Vice-président du Conseil de surveillance (06/2005 à 06/2009)	<b>Options de souscription d'actions</b>	
			Cap Gemini <sup>(4)</sup> (France), Administrateur (05/1996 à 07/2002)	0	
			Cap Gemini <sup>(4)</sup> (France), Directeur Général Délégué (05/2000 à 07/2002)		
			Cap Gemini Software Design & Management (Allemagne), Président du Conseil de surveillance		
			9 Février Minuit Moins Le Quart (France), Gérant		

<sup>(1)</sup> Directement et indirectement.

<sup>(2)</sup> Cooptation.

<sup>(3)</sup> Ratification.

<sup>(4)</sup> Société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation en France ou un marché équivalent à l'étranger.

Etat-civil	Nature du mandat	Nomination et renouvellement	Échéance	Autres mandats et fonctions exercés	Titres émis par la société détenus <sup>(1)</sup> à la date d'arrêt du rapport de gestion
Christophe Liénard 31 rue des Peupliers 92100 Boulogne- Billancourt  Né le 02/03/1962	Administrateur	<b>Assemblée Générale</b>  31/03/2003  17/01/2006	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010/2011	<b>Autres mandats au sein du groupe ANOVO à la date d'arrêt du rapport de gestion</b> ANOVO Polska (Pologne), Président du Conseil d'administration (07/2003) A NOVO Suisse (Suisse), Président du Conseil d'administration (11/2004) A NOVO International (Suisse), Président du Conseil d'administration (01/2005) A NOVO Logitec (Belgique), Administrateur Délégué (09/2006) A NOVO Servitec (Belgique), Administrateur Délégué (09/2006) ANOVO Nordic (Suède), Président du Conseil d'administration (03/2010) A NOVO Norge (Norvège), Président du Conseil d'administration (03/2010) Engström Telecom (Suède), Président du Conseil d'administration (03/2010) A NOVO UK (Royaume-Uni), Director (07/2010) SCI Les Cailloux d'Annequin (France), Gérant (10/2000) SCI Robert (France), Gérant (10/2000) SCI d'Artagnan (France), Gérant (07/2008) ANOVO Family (France), Gérant (09/2002)	<b>Actions regroupées</b>  14 566
	Directeur Général Délégué	<b>Conseil d'administration</b>  19/11/2011  04/02/2003 30/11/2005 19/11/2008 30/06/2009		<b>Mandats et fonctions hors groupe ANOVO à la date d'arrêt du rapport de gestion</b> Néant à la connaissance de la société  <b>Mandats et fonctions hors groupe ANOVO au cours des 5 derniers exercices</b> Néant à la connaissance de la société	<b>Actions non regroupées</b>  0  <b>Océanes</b>  0  <b>Options de souscription d'actions</b>  28 359

<sup>(1)</sup> Directement et indirectement.

Etat-civil	Nature du mandat	Nomination et renouvellement	Échéance	Autres mandats et fonctions exercés	Titres émis par la société détenus <sup>(1)</sup> à la date d'arrêté du rapport de gestion
Bruno de Pampe- lonne  3 boulevard de la Tour Maubourg  75007 Paris  Né le 15/09/1958	Administrateur indépendant	<b>Assemblée Générale</b>	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011/2012	<b>Autres mandats au sein du groupe ANOVO à la date d'arrêté du rapport de gestion</b>	<b>Actions regroupées</b>
				Néant	1
				<b>Mandats et fonctions hors groupe ANOVO à la date d'arrêté du rapport de gestion</b>	<b>Actions non regroupées</b>
				Tikehau IM (France), Président (12/2006) Dalmas SAS (France), Président (10/2006) LM Office SARL (France), Gérant (06/2008) BDP EURL (France), Gérant (12/1994) Pampeloc (France), Gérant (07/2006)	0
				<b>Mandats et fonctions hors groupe ANOVO au cours des 5 derniers exercices</b>	<b>Océanes</b>
				Merrill Lynch Capital Market France (France), Président (05/2003 à 10/2006) Merrill Lynch France (France), Directeur Général (04/2002 à 10/2006) Merrill Lynch, Pierce, Fenner & Smith SAS (France), Directeur Général (04/2005 à 05/2006) Merrill Lynch Finance (France), Directeur Général (03/2000 à 07/2003)	0

<sup>(1)</sup> Directement et indirectement.

Etat-civil	Nature du mandat	Nomination et renouvellement	Échéance	Autres mandats et fonctions exercés	Titres émis par la société détenus <sup>(1)</sup> à la date d'arrêté du rapport de gestion
Jean-François Prevost	Administrateur indépendant	<b>Conseil d'administration</b>	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010/2011	<b>Autres mandats au sein du groupe ANOVO à la date d'arrêté du rapport de gestion</b> Néant	<b>Actions regroupées</b> 10
La Thymiane Chemin de Bonne Grâce		15/12/2003 <sup>(2)</sup> <b>Assemblée Générale</b>		<b>Mandats et fonctions hors groupe ANOVO à la date d'arrêté du rapport de gestion</b> Néant	<b>Actions non regroupées</b>
Le Lançon 83110 Sanary sur Mer Né le 20/10/1941		30/03/2004 <sup>(3)</sup> 17/01/2006 30/06/2009		<b>Mandats et fonctions hors groupe ANOVO au cours des 5 derniers exercices</b> Coficine (France), Administrateur (1999 à 2005) Léon de Bruxelles (France), Administrateur (2006 à 2009) Léon de Bruxelles (France), Président du Comité d'audit (2006 à 2009)	0 <b>Océanes</b> 0 <b>Options de souscription d'actions</b> 0

<sup>(1)</sup> Directement et indirectement.

<sup>(2)</sup> Cooptation.

<sup>(3)</sup> Ratification.

Etat-civil	Nature du mandat	Nomination et renouvellement	Échéance	Autres mandats et fonctions exercés	Titres émis par la société détenus <sup>(1)</sup> à la date d'arrêté du rapport de gestion
Frédéric Rodriguez 11 rue Grandville 94160 Saint-Mandé Né le 23/12/1964	Administrateur indépendant	<b>Conseil d'administration</b>	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010/2011	<b>Autres mandats au sein du groupe ANOVO à la date d'arrêté du rapport de gestion</b>	<b>Actions regroupées</b>
				Néant	1 160
				<b>Mandats et fonctions hors groupe ANOVO à la date d'arrêté du rapport de gestion</b>	<b>Actions non regroupées</b>
				Greenflex (France), Président (04/2009) IO2 (France), Gérant (09/2004)	0
				<b>Mandats et fonctions hors groupe ANOVO au cours des 5 derniers exercices</b>	<b>Océanes</b>
				Néant	0
					<b>Options de souscription d'actions</b>
					0

<sup>(1)</sup> Directement et indirectement.

<sup>(2)</sup> Cooptation sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale.



Etat-civil	Nature du mandat	Nomination et renouvellement	Échéance	Autres mandats et fonctions exercés	Titres émis par la société détenus <sup>(1)</sup> à la date d'arrêté du rapport de gestion
Thibaud de Saint Vincent 8 rue Alfred Dehondencq 75116 Paris Né le 30/10/1963	Administrateur	<b>Conseil d'administration</b> 29/07/2010 <sup>(2)</sup>	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010/2011	<b>Autres mandats au sein du groupe ANOVO à la date d'arrêté du rapport de gestion</b> Néant  <b>Mandats et fonctions hors groupe ANOVO à la date d'arrêté du rapport de gestion</b> Barnes SAS (France), Président (10/1997) Sed'If SARL (France), Gérant (21/10/2004) TSV Immobilier SARL (France), Gérant (06/1995) SCI Poncelet (France), Gérant (02/2000) Theris SARL (France), Gérant (02/2004) Barnes International Property Consultant Inc. (USA), Président (02/2003) French Colorado Properties LLC. (USA), Président (01/2007)  <b>Mandats et fonctions hors groupe ANOVO au cours des 5 derniers exercices</b> Néant à la connaissance de la société	<b>Actions regroupées</b> 794 269  <b>Actions non regroupées</b> 0  <b>Océanes</b> 0  <b>Options de souscription d'actions</b> 0

<sup>(1)</sup> Directement et indirectement.

<sup>(2)</sup> Cooptation sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale.

Etat-civil	Nature du mandat	Nomination et renouvellement	Échéance	Autres mandats et fonctions exercés	Titres émis par la société détenus <sup>(1)</sup> à la date d'arrêté du rapport de gestion
Pascal Wagner La Gaillarderie 29 78590 Noisy le Roi Né le 19/08/1955	Administrateur indépendant	<b>Conseil d'administration</b>	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010/2011	<b>Autres mandats au sein du groupe ANOVO à la date d'arrêté du rapport de gestion</b> Néant	<b>Actions regroupées</b> 50
			10/09/2009 <sup>(2)</sup>	<b>Mandats et fonctions hors groupe ANOVO à la date d'arrêté du rapport de gestion</b> Gréméralial V Conseil (France), Gérant (05/2009)	<b>Actions non regroupées</b> 0
		<b>Assemblée Générale</b>	05/02/2010 <sup>(3)</sup>	<b>Mandats et fonctions hors groupe ANOVO au cours des 5 derniers exercices</b> Genesis Partners (France), représentant permanent de la société Saint Germain Participations au Conseil d'administration (12/2008 à 09/2009) STEF-TFE <sup>(4)</sup> (France), Secrétaire Général (10/1998 à 03/2009) Compagnie Méridionale de Navigation (France), Administrateur (09/2006 à 04/2009) STIM d'Orbigny (France), Administrateur (12/1991 à 03/2009) Chais de la Transat (France), représentant permanent de la société STEF-TFE au Conseil d'administration (12/1986 à 05/2009) Immostef (France), Président-Directeur Général (04/2004 à 03/2009) Atlantique Développement (France), Président-Directeur Général (06/2002 à 03/2009) Entrepôts Frigorifiques du Léon (France), Administrateur (06/1995 à 04/2009) Atlantique Associés (France), Gérant (12/1991 à 03/2009) Atlantique Management (France), Gérant (12/1995 à 03/2009)	<b>Océanes</b> 0 <b>Options de souscription d'actions</b> 0

<sup>(1)</sup> Directement et indirectement.

<sup>(2)</sup> Cooptation.

<sup>(3)</sup> Ratification.

<sup>(4)</sup> Société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation en France ou un marché équivalent à l'étranger.

Etat-civil	Nature du mandat	Nomination et renouvellement	Échéance	Autres mandats et fonctions exercés	Titres émis par la société détenus <sup>(1)</sup> à la date d'arrêt du rapport de gestion
Willem Wynaendts 31 rue des Peupliers 92100 Boulogne- Billancourt  Né le 08/04/1963	Administrateur	<b>Conseil d'administration</b>  24/11/2010 <sup>(2)</sup>	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010/2011	<b>Autres fonctions au sein du groupe ANOVO à la date d'arrêt du rapport de gestion</b> Secrétaire Général (11/2010)	<b>Actions regroupées</b>  124 909
				<b>Mandats et fonctions hors groupe ANOVO à la date d'arrêt du rapport de gestion</b> Supra Assurances SA (Suisse), Administrateur (2010) Supra Caisse Maladie (Suisse), Administrateur (2010) 3R - Réseau Radiologique Romand SA (Suisse), Administrateur et Vice-président (2010) CertAsig Holdings SA (Luxembourg), Administrateur (2010)	<b>Actions non regroupées</b>  0
				<b>Mandats et fonctions hors groupe ANOVO au cours des 5 derniers exercices</b> Filiales d'Axa Central & Eastern Europe (Europe de l'Est), Administrateur (2006 à 2008) Axa Assurances SA (Suisse), Administrateur (2002 à 2006) Axa Vie SA (Suisse), Administrateur (2002 à 2006) Juridica (Suisse), Président et Administrateur (2002 à 2006)	<b>Océanes</b>  0  <b>Options de souscription d'actions</b>  0

<sup>(1)</sup> Directement et indirectement.

<sup>(2)</sup> Cooptation sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale.

## 16. Rémunération des mandataires sociaux<sup>1</sup>

### 16.1. Synthèse des rémunérations, des options de souscription d'actions et des actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social au cours de l'exercice 2009/2010

#### 16.1.1. Synthèse des rémunérations, des options de souscription d'actions et des actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social en fonction à la date de clôture de l'exercice 2009/2010

(en milliers d'euros)	Exercice 2009/2010	Exercice 2008/2009
<b>Jean Berger de La Villardière, Président-Directeur Général (du 29/07/2010 au 30/09/2010) <sup>(1)</sup></b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice <sup>(2) (3)</sup>	69,9	n/a
Valorisation des options de souscription d'actions attribuées au cours de l'exercice <sup>(4)</sup>	0,0	n/a
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice <sup>(5)</sup>	0,0	n/a
<b>Total</b>	<b>69,9</b>	<b>n/a</b>
<b>Christophe Liénard, Directeur Général Délégué et Administrateur (du 01/10/2009 au 30/09/2010)</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice <sup>(2) (3)</sup>	297,9	442,8
Valorisation des options de souscription d'actions attribuées au cours de l'exercice <sup>(4)</sup>	0,0	0,0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice <sup>(5)</sup>	0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>297,9</b>	<b>442,8</b>

<sup>(1)</sup> Monsieur Jean Berger de La Villardière n'a perçu aucune rémunération au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué, exercées du 14 juin au 29 juillet 2010.

<sup>(2)</sup> Les éléments de rémunération sont présentés sur une base brute avant charges sociales et impôt.

<sup>(3)</sup> Le détail des rémunérations dues au titre des exercices 2009/2010 et 2008/2009 est exposé au point 16.2.2.1.1. Il est précisé qu'aucun des dirigeants mandataires sociaux de la société n'a perçu ou ne perçoit de manière directe ou indirecte de rémunération liée aux prestations de services réalisées par la société ou par ses filiales.

<sup>(4)</sup> Les informations relatives aux options de souscription d'actions attribuées au cours de l'exercice 2009/2010 sont exposées au point 16.6.

<sup>(5)</sup> Les informations relatives aux actions de performance attribuées au cours de l'exercice 2009/2010 sont exposées au point 16.4.

<sup>1</sup> Les informations fournies aux points 16.4, 16.5 et 16.9 sont constitutives du rapport spécial du Conseil d'administration visé à l'article L. 225-184 du Code de commerce.

## 16.1.2. Synthèse des rémunérations, des options de souscription d'actions et des actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social ayant cessé leurs fonctions au cours de l'exercice 2009/2010

(en milliers d'euros)	Exercice 2009/2010	Exercice 2008/2009
<b>Richard Seurat, Président-Directeur Général (du 01/10/2009 au 24/11/2009)</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice <sup>(1) (2)</sup>	75,5	797,8
Valorisation des options de souscription d'actions attribuées au cours de l'exercice <sup>(3)</sup>	0,0	0,0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice <sup>(4)</sup>	0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>75,5</b>	<b>797,8</b>
<b>Gilbert Weill, Président-Directeur Général (du 24/11/2009 au 29/07/2010) <sup>(5)</sup></b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice <sup>(1) (2)</sup>	274,3	n/a
Valorisation des options de souscription d'actions attribuées au cours de l'exercice <sup>(3)</sup>	0,0	n/a
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice <sup>(4)</sup>	0,0	n/a
<b>Total</b>	<b>274,3</b>	<b>n/a</b>
<b>Riccardo Bonini, Directeur Général Délégué (du 24/11/2009 au 22/07/2010) <sup>(6)</sup></b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice <sup>(1) (2)</sup>	0,0	n/a
Valorisation des options de souscription d'actions attribuées au cours de l'exercice <sup>(3)</sup>	0,0	n/a
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice <sup>(4)</sup>	0,0	n/a
<b>Total</b>	<b>0,0</b>	<b>n/a</b>

<sup>(1)</sup> Les éléments de rémunération sont présentés sur une base brute avant charges sociales et impôt.

<sup>(2)</sup> Le détail des rémunérations dues au titre des exercices 2009/2010 et 2008/2009 est exposé au point 16.2.2.1.2. Il est précisé qu'aucun des dirigeants mandataires sociaux de la société n'a perçu ou ne perçoit de manière directe ou indirecte de rémunération liée aux prestations de services réalisées par la société ou par ses filiales.

<sup>(3)</sup> Les informations relatives aux options de souscription d'actions attribuées au cours de l'exercice 2009/2010 sont exposées au point 16.4.

<sup>(4)</sup> Les informations relatives aux actions de performance attribuées au cours de l'exercice 2009/2010 sont exposées au point 16.6.

<sup>(5)</sup> Monsieur Gilbert Weill n'a perçu aucune rémunération au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué, exercées du 26 octobre au 24 novembre 2009.

<sup>(6)</sup> Monsieur Riccardo Bonini n'a perçu aucune rémunération au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué, exercées du 24 novembre 2009 au 22 juillet 2010.

## 16.2. Récapitulatif des rémunérations perçues par chaque dirigeant mandataire social au cours de l'exercice 2009/2010

---

### 16.2.1. Règles applicables à la détermination de la part fixe des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

La part fixe de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux est déterminée par le Conseil d'administration sur les recommandations du Comité des rémunérations et des nominations en tenant compte :

- de l'évolution de la situation financière du Groupe ;
- de l'atteinte des perspectives annoncées au marché ;
- du bon déploiement des orientations stratégiques définies par le Conseil d'administration.

Elle est revue au moins une fois par exercice, postérieurement à la clôture, par le Comité des rémunérations et des nominations puis par le Conseil d'administration, qui détermine s'il y a lieu d'augmenter, de maintenir ou de diminuer le montant de la part fixe de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux concernés pour l'exercice en cours.

### 16.2.2. Règles applicables à la détermination de la part variable des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

Le Comité des rémunérations et des nominations a, au cours de l'exercice, recommandé au Conseil d'administration de rendre significativement plus exigeantes les modalités de détermination de la part variable des dirigeants mandataires sociaux. Ces nouvelles modalités ont ainsi été arrêtées par le Conseil d'administration du 26 mai 2010.

Le principe de détermination de la part variable de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, dont le montant théorique est fixé à 50 % de la part fixe de la rémunération, continue de reposer sur l'atteinte d'objectifs de nature tant qualitative que quantitative. L'atteinte de ces objectifs est constatée à l'issue de l'exercice au titre duquel la part variable de la rémunération est due par le Comité des rémunérations et des nominations, puis soumise au Conseil d'administration pour prise acte.

- Les objectifs de nature qualitative sont déterminés en début d'exercice par le Comité des rémunérations et des nominations puis présentés au Conseil d'administration pour validation. Ils sont formalisés dans une lettre d'objectifs.
- Les objectifs de nature quantitative tiennent quant à eux à l'atteinte ou au dépassement de l'EBIT budgété de l'exercice au titre duquel la part variable de la rémunération est due. À ce titre, le budget dudit exercice est présenté au Comité des rémunérations et des nominations en début d'exercice puis soumis au Conseil d'administration pour prise acte.

Eu égard aux évolutions de la gouvernance intervenues postérieurement au 26 mai 2010, ces règles nouvelles n'ont pas été appliquées. Le Conseil d'administration, sur les recommandations du Comité des rémunérations et des nominations, a, dans sa séance du 5 août 2010, constaté que le durcissement des conditions de détermination de la part variable de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux rendait impossible l'attribution desdites parts variables aux dirigeants concernés sur l'exercice 2009/2010 compte tenu des performances en retrait annoncées le 29 juillet 2010 au marché au titre du troisième trimestre de l'exercice. Le Conseil d'administration, examinant les situations respectives de Messieurs Jean Berger de La Villardière et Christophe Liénard, a décidé :

- que la rémunération de Monsieur Jean Berger de La Villardière ne comporterait pas de part variable au titre de l'exercice 2009/2010 ;

- que Monsieur Christophe Liénard ne percevrait pas la part variable de sa rémunération au titre de l'exercice 2009/2010.

## *16.2.2.1. Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social*

Conformément à la recommandation de l'Autorité des Marchés Financiers du 22 décembre 2008 relative à l'information à donner dans les documents de référence sur les rémunérations des mandataires sociaux, les tableaux qui suivent opèrent une distinction entre les montants dus au titre d'un exercice et les montants versés au cours de cet exercice. Les montants dus au titre d'un exercice correspondent aux éléments de rémunération qui se rapportent aux fonctions qu'un dirigeant mandataire social a exercées au cours de cet exercice. Les montants versés au cours d'un exercice correspondent aux éléments de rémunération effectivement perçus par ce mandataire social au cours de cet exercice.

En conséquence, la part variable de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre d'un exercice  $n$ , arrêtée en principe dans les premières semaines de l'exercice  $n+1$  à l'occasion du Conseil d'administration statuant sur les comptes de l'exercice  $n$ , est présentée comme étant due au titre de l'exercice  $n$ , mais ne sera versée qu'au cours de l'exercice  $n+1$ . Les montants versés au cours de l'exercice  $n$  incluent donc le cas échéant la part variable de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux qu'ils ont perçue au titre de l'exercice  $n-1$ .

## 16.2.2.1.1. Tableau récapitulatif des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux en fonction à la date de clôture de l'exercice 2009/2010

(en milliers d'euros)	Exercice 2009/2010		Exercice 2008/2009	
	Montants dus au titre de la période (1)	Montants versés au cours de la période (1)	Montants dus au titre de la période (1)	Montants versés au cours de la période (1)
<b>Jean Berger de La Villardière, Président-Directeur Général (du 29/07/2010 au 30/09/2010) (2)</b>				
Rémunération fixe (3) (4)	69,9	69,9	n/a	n/a
Rémunération variable (5) (6)	0,0	0,0	n/a	n/a
Rémunération exceptionnelle (7)	0,0	0,0	n/a	n/a
Jetons de présence (8)	0,0	0,0	n/a	n/a
Avantages en nature	0,0	0,0	n/a	n/a
<b>Total</b>	<b>69,9</b>	<b>69,9</b>	<b>n/a</b>	<b>n/a</b>
<b>Christophe Lienard, Directeur Général Délégué et Administrateur (du 01/10/2009 au 30/09/2010)</b>				
Rémunération fixe (3)	289,8	289,8	289,8	289,8
Rémunération variable (5) (6)	0,0	144,9	144,9	72,5
Rémunération exceptionnelle (7)	0,0	0,0	0,0	0,0
Jetons de présence (8)	0,0	0,0	0,0	0,0
Avantages en nature (9)	8,1	8,1	8,0	8,0
<b>Total</b>	<b>297,9</b>	<b>442,8</b>	<b>442,7</b>	<b>370,3</b>

(1) Les éléments de rémunération sont fournis sur une base brute avant impôt et charges sociales.

(2) Monsieur Jean Berger de La Villardière n'a perçu aucune rémunération au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué, exercées du 14 juin au 29 juillet 2010.

(3) Les règles applicables à la détermination de la part fixe des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux sont exposées au point 16.2.1.

(4) Soit une rémunération annuelle brute forfaitaire fixe pour l'exercice 2009/2010 de 400 K€, ajustée *pro rata temporis* compte tenu de la nomination en cours d'exercice de Monsieur Jean Berger de La Villardière aux fonctions de Président-Directeur Général, le 29 juillet 2010.

(5) Les règles applicables à la détermination de la part variable des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux sont exposées au point 16.2.2.

(6) Le Conseil d'administration a, dans sa séance du 5 août 2010, décidé de ne pas verser la part variable de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2009/2010.

(7) Les informations relatives aux rémunérations exceptionnelles des dirigeants mandataires sociaux sont exposées au point 16.10.

(8) Les informations relatives aux jetons de présence perçus par les mandataires sociaux sont exposées au point 16.3. Les dirigeants mandataires sociaux ne perçoivent pas de jetons de présence au titre de leur mandat d'Administrateur.

(9) Les avantages en nature calculés pour Monsieur Christophe Lienard sont liés à la mise à disposition d'un véhicule de la société ainsi qu'aux réintégrations sociales consécutives à des dépassements de plafonds de déductibilité au titre de la cotisation aux assurances



prévoyances. Par ailleurs, la société prend en charge des primes afférentes à une garantie perte d'emploi chefs d'entreprise et mandataires sociaux GAN/GSC bénéficiant à Monsieur Christophe Lienard, à concurrence de 17,0 K€ pour l'année civile 2009 et 17,2 K€ pour l'année civile 2010.

## 16.2.2.1.1.1. Tableau récapitulatif des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux ayant cessé leurs fonctions au cours de l'exercice 2009/2010

(en milliers d'euros)	Exercice 2009/2010		Exercice 2008/2009	
	Montants dus au titre de la période <sup>(1)</sup>	Montants versés au cours de la période <sup>(1)</sup>	Montants dus au titre de la période <sup>(1)</sup>	Montants versés au cours de la période <sup>(1)</sup>
<b>Richard Seurat, Président-Directeur Général (du 01/10/2009 au 24/11/2009)</b>				
Rémunération fixe <sup>(2) (3)</sup>	72,8	72,8	485,1	485,1
Rémunération variable <sup>(4) (5)</sup>	0,0	303,2	303,2	200,0
Rémunération exceptionnelle <sup>(6)</sup>	0,0	0,0	0,0	0,0
Jetons de présence <sup>(7)</sup>	0,0	0,0	0,0	0,0
Avantages en nature <sup>(8)</sup>	2,7	2,7	9,5	9,5
<b>Total</b>	<b>75,5</b>	<b>378,6</b>	<b>797,8</b>	<b>694,6</b>
<b>Gilbert Weill, Président-Directeur Général (du 24/11/2009 au 29/07/2010) <sup>(9)</sup></b>				
Rémunération fixe <sup>(2) (10)</sup>	272,8	272,8	n/a	n/a
Rémunération variable <sup>(4) (11)</sup>	0,0	0,0	n/a	n/a
Rémunération exceptionnelle <sup>(6)</sup>	0,0	0,0	n/a	n/a
Jetons de présence <sup>(7)</sup>	0,0	0,0	n/a	n/a
Avantages en nature <sup>(12)</sup>	1,5	1,5	n/a	n/a
<b>Total</b>	<b>274,3</b>	<b>274,3</b>	<b>n/a</b>	<b>n/a</b>
<b>Riccardo Bonini, Directeur Général Délégué (du 24/11/2009 au 22/07/2010) <sup>(13)</sup></b>				
Rémunération fixe	0,0	0,0	n/a	n/a
Rémunération variable	0,0	0,0	n/a	n/a
Rémunération exceptionnelle	0,0	0,0	n/a	n/a
Jetons de présence	0,0	0,0	n/a	n/a
Avantages en nature	0,0	0,0	n/a	n/a
<b>Total</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>n/a</b>	<b>n/a</b>

<sup>(1)</sup> Les éléments de rémunération sont fournis sur une base brute avant impôt et charges sociales.

<sup>(2)</sup> Les règles applicables à la détermination de la part fixe des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux sont exposées au point 16.2.1.

<sup>(3)</sup> Soit une rémunération annuelle brute forfaitaire fixe pour l'exercice 2009/2010 de 485,1 K€, ajustée *pro rata temporis* compte tenu de la démission en cours d'exercice de Monsieur Richard Seurat de ses fonctions de Président-Directeur Général, le 24 novembre

2010.

<sup>(4)</sup> Les règles applicables à la détermination de la part variable des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux sont exposées au point 16.2.2.

<sup>(5)</sup> Compte de la démission en cours d'exercice de Monsieur Richard Seurat de ses fonctions de Président-Directeur Général, le 24 novembre 2009, aucune part variable n'a été calculée au titre de l'exercice 2009/2010.

<sup>(6)</sup> Les informations relatives aux rémunérations exceptionnelles des dirigeants mandataires sociaux sont exposées au point 16.10.

<sup>(7)</sup> Les informations relatives aux jetons de présence perçus par les mandataires sociaux sont exposées au point 16.3. Les dirigeants mandataires sociaux ne perçoivent pas de jetons de présence au titre de leur mandat d'Administrateur.

<sup>(8)</sup> Les avantages en nature calculés pour Monsieur Richard Seurat sont liés à la mise à disposition d'un véhicule de la société ainsi qu'aux réintégrations sociales consécutives à des dépassements de plafonds de déductibilité au titre de la cotisation aux assurances prévoyances. Par ailleurs, la société a pris en charge des primes afférentes à une garantie perte d'emploi chefs d'entreprise et mandataires sociaux GAN/GSC bénéficiant à Monsieur Richard Seurat, à concurrence de 17 K€ par an.

<sup>(9)</sup> Monsieur Gilbert Weill n'a perçu aucune rémunération au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué, exercées du 26 octobre au 24 novembre 2009.

<sup>(10)</sup> Soit une rémunération annuelle brute forfaitaire fixe de 400 K€, ajustée *pro rata temporis* compte tenu de la nomination en cours d'exercice de Monsieur Gilbert Weill aux fonctions de Président-Directeur Général, le 24 novembre 2010, et de sa démission desdites fonctions le 29 juillet 2010.

<sup>(11)</sup> Compte de la démission en cours d'exercice de Monsieur Gilbert Weill de ses fonctions de Président-Directeur Général, le 29 juillet 2010, aucune part variable n'a été calculée au titre de l'exercice 2009/2010.

<sup>(12)</sup> Les avantages en nature calculés pour Monsieur Gilbert Weill sont liés aux réintégrations sociales consécutives à des dépassements de plafonds de déductibilité au titre de la cotisation aux assurances prévoyances.

<sup>(13)</sup> Monsieur Riccardo Bonini n'a perçu aucune rémunération au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué, exercées du 24 novembre 2009 au 22 juillet 2010.

### **16.3. Jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non-dirigeants au cours de l'exercice 2009/2010**

---

Conformément aux délibérations du Conseil d'administration du 23 juillet 2009, confirmant les délibérations du Conseil d'administration du 21 novembre 2007 et du 19 novembre 2008, seuls les Administrateurs non-dirigeants perçoivent des jetons de présence, à raison :

- d'une somme forfaitaire de 12 000 € par exercice, versée dans le mois suivant la clôture de l'exercice concerné, et ajustée le cas échéant au *pro rata* de la durée des fonctions effectivement exercées au cours de cet exercice ;
- d'une somme de 1 200 € par présence à une réunion du Conseil d'administration ou d'un Comité spécialisé, ou à une réunion préparatoire à une séance du Conseil d'administration ou d'un Comité spécialisé, versée à l'issue de la réunion concernée.

Le paiement des jetons de présence est réalisé dans les limites de l'enveloppe globale annuelle de 200 000 € allouée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mars 2004.

(en milliers d'euros)	Montants versés au titre de l'exercice 2009/2010	Montants versés au titre de l'exercice 2008/2009
<b>Mandataires sociaux non-dirigeants en fonctions à la date de clôture de l'exercice 2009/2010</b>		
<b>Jean Berger de La Villardière (du 30/06/2009 au 14/06/2010)</b>		
Jetons de présence	22,9	9,1
Autres rémunérations	0,0	0,0
<b>Pierre Hessler</b>		
Jetons de présence	30,3	36,0
Autres rémunérations	0,0	0,0
<b>Bruno de Pampelonne (depuis le 05/02/2010)</b>		
Jetons de présence	9,3	n/a
Autres rémunérations	0,0	n/a
<b>Jean-François Prevost</b>		
Jetons de présence	37,5	52,8
Autres rémunérations	0,0	0,0
<b>Frédéric Rodriguez (depuis le 04/02/2010)</b>		
Jetons de présence	9,3	n/a
Autres rémunérations	0,0	n/a
<b>Thibaud de Saint Vincent (depuis le 29/07/2010)</b>		
Jetons de présence	1,5	n/a
Autres rémunérations	0,0	n/a
<b>Pascal Wagner (depuis le 30/06/2009)</b>		
Jetons de présence	35,1	7,9 <sup>(1)</sup>
Autres rémunérations	0,0	0,0
<b>Mandataires sociaux non-dirigeants ayant démissionné au cours de l'exercice 2009/2010 ou 2008/2009</b>		
<b>Emmanuel Brossard-Ruffey (du 30/06/2009 au 22/09/2010)</b>		
Jetons de présence	28,9	7,9
Autres rémunérations	0,0	0,0
<b>Jean-Jacques Damlamian (jusqu'au 24/09/2010)</b>		
Jetons de présence	25,3	34,8
Autres rémunérations	0,0	0,0
<b>Michael Stewart Gollner (du 01/10/2008 au 06/12/2008)</b>		
Jetons de présence	n/a	9,4
Autres rémunérations	n/a	0,0
<b>Alan John Sutton (du 01/10/2008 au 17/03/2009)</b>		
Jetons de présence	n/a	24,7
Autres rémunérations	n/a	0,0
<b>Total</b>	<b>200,0</b>	<b>182,5</b>

<sup>(1)</sup> Dont 4,8 K€ perçus par Monsieur Pascal Wagner au titre de ses fonctions de représentant permanent de la société Genesis Partners aux fonctions d'Administrateur, du 30 juin 2009 au 10 septembre 2009, étant entendu que sur cette période et à la demande de ladite société, les jetons de présence auxquels cette dernière pouvait prétendre ont été directement versés à Monsieur Pascal Wagner, qui en assurait la représentation permanente au Conseil d'administration. Ce dernier n'a perçu sur cette période aucune autre rémunération de la société au titre de ses fonctions de représentant permanent de la société Genesis Partners aux fonctions d'Administrateur.

**16.4.** Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social par la société et par toute société du Groupe au cours de l'exercice 2009/2010

---

Néant.

**16.5.** Options de souscription ou d'achat d'actions levées par chaque dirigeant mandataire social au cours de l'exercice 2009/2010

---

Néant.

**16.6.** Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social au cours de l'exercice 2009/2010

---

Néant.

**16.7.** Actions de performance devenues disponibles pour chaque dirigeant mandataire social au cours de l'exercice 2009/2010

---

Néant.

## 16.8. Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Assemblée Générale Mixte du 19 mars 2001	Plan 1	Plan 2	Plan 3	Plan 4	Plan 5
Décision d'attribution <sup>(1)</sup>	27/03/2003	30/10/2003	19/07/2004	24/06/2005	30/12/2005
Point de départ d'exercice des options	27/03/2005	30/10/2005	19/07/2006	24/06/2007	30/12/2007
Date d'expiration	27/03/2009	30/10/2009	19/07/2010	24/06/2011	30/12/2011
Prix d'exercice de l'option (en euros) <sup>(2) (3)</sup>	11,600	14,400	17,730	20,208	17,539
Prix de souscription par action (en euros) <sup>(2)</sup>	11,600	14,400	17,730	20,208	17,539
Modalités d'exercice : maturité par tiers chaque année					
Première tranche	27/03/2005	30/10/2005	19/07/2006	24/06/2007	30/12/2007
Deuxième tranche	27/03/2006	30/10/2006	19/07/2007	24/06/2008	30/12/2008
Troisième tranche	27/03/2007	30/10/2007	19/07/2008	24/06/2009	30/12/2009
Nombre total d'options émises à l'ouverture du plan <sup>(2)</sup>	148 000	141 000	170 857	152 611	99 486
Nombre total d'actions pouvant être souscrites à l'ouverture du plan <sup>(2)</sup>	148 000	141 000	170 857	152 611	99 486
Nombre d'options exercées à la date du rapport de gestion <sup>(2)</sup>	17 000	0	0	0	0
Nombre d'actions souscrites à la date du rapport de gestion <sup>(2)</sup>	17 000	0	0	0	0
Nombre cumulé d'options de souscription d'actions annulées ou caduques à la date du rapport de gestion <sup>(2)</sup>	131 000	141 000	170 857	96 737	73 749
Options de souscription d'actions restantes à la date du rapport de gestion <sup>(2)</sup>	Plan échu	Plan échu	Plan échu	55 874	25 737
Nombre d'actions restant à souscrire à la date du rapport de gestion <sup>(2)</sup>	Plan échu	Plan échu	Plan échu	55 874	25 737
Nombre total d'options attribuées à l'ouverture du plan aux mandataires sociaux en exercice à la date du rapport de gestion <sup>(2)</sup>	10 000	5 000	10 491	15 737	12 622
Jean Berger de La Villardière	0	0	0	0	0
Christophe Liénard	10 000	5 000	10 491	15 737	12 622
Nombre total d'actions pouvant être souscrites à l'ouverture du plan par les mandataires sociaux en exercice à la date du rapport de gestion <sup>(2)</sup>	Plan échu	Plan échu	Plan échu	15 737	12 622
Jean Berger de La Villardière	Plan échu	Plan échu	Plan échu	0	0
Christophe Liénard	Plan échu	Plan échu	Plan échu	15 737	12 622

<sup>(1)</sup> Aucun autre instrument financier donnant accès au capital social n'a été attribué à l'occasion d'opérations réservées aux mandataires sociaux. Les instruments financiers détenus par les mandataires sociaux à la date d'arrêté du rapport de gestion sont détaillés de manière exhaustive au point 15.3.

<sup>(2)</sup> Après prise en compte de l'ensemble des ajustements visés au point 11.6.

<sup>(3)</sup> Déterminé sur la base de 80 % de la moyenne des cours constatés sur les 20 séances de bourse précédant la décision d'attribution.

## 16.9. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers au cours de l'exercice 2009/2010

Néant.

## 16.10. Informations relatives aux contrats de travail, régimes de retraite complémentaires, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions et indemnités relatives à une clause de non-concurrence bénéficiant aux dirigeants mandataires sociaux

	Contrat de travail	Régime de retraite complémentaire (autre que régime de droit commun des salariés)	Garantie perte d'emploi chefs d'entreprise / mandataires sociaux GAN/GSC	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement des fonctions <sup>(1)</sup>	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence <sup>(2)</sup>
<b>Dirigeants mandataires sociaux en fonction à la date de clôture de l'exercice 2009/2010</b>					
Jean Berger de La Villardière, Président du Conseil d'administration (du 29/07/2010 à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2010/2011), Directeur Général (du 29/07/2010 au 29/07/2013)	Non	Non	Non	Non	Non
Christophe Liénard, Administrateur (du 31/03/2003 à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2010/2011), Directeur Général Délégué (du 04/02/2003 au 19/11/2011)	Non	Non	Oui <sup>(3)</sup>	<sup>(1)</sup>	Non
<b>Dirigeants mandataires sociaux ayant cessé leurs fonctions au cours de l'exercice 2009/2010</b>					
Riccardo Bonini, Directeur Général Délégué (démissionnaire au 22/07/2010)	n/a	n/a	n/a	Non	Non
Richard Seurat, Président du Conseil d'administration (démissionnaire au 24/11/2009), Directeur Général (démissionnaire au 24/11/2009)	n/a	n/a	n/a	<sup>(1)</sup>	Oui <sup>(2)</sup>
Gilbert Weill, Président du Conseil d'administration (démissionnaire au 29/07/2010), Directeur Général (démissionnaire au 29/07/2010)	n/a <sup>(4)</sup>	n/a	n/a	Non	Non

<sup>(1)</sup> Voir les précisions apportées au point 16.10.1.

<sup>(2)</sup> Voir les précisions apportées au point 16.10.2.

<sup>(3)</sup> La société prend en charge le paiement de primes afférentes à cette garantie, à raison d'un montant de 17 K€ sur l'année 2009 et de 17,2 K€ sur l'année 2010.

<sup>(4)</sup> Le contrat de travail de Monsieur Gilbert Weill a été rompu en date du 6 septembre 2010.

## **16.10.1. Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement des fonctions**

Le Conseil d'administration du 5 décembre 2008 avait limité les hypothèses dans lesquelles les indemnités de départ relatives à Messieurs Richard Seurat et Christophe Liénard pouvaient être versées, confirmé le plafonnement de leur montant à 24 mois de rémunération brute, soumis leur versement à la constatation de la réalisation de conditions de performance et, par dérogation aux dispositions de l'article 20.2.4 du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, prévu un minimum d'indemnisation de 6 mois de rémunération brute.

L'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2009, saisie de leur approbation dans les termes de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, a refusé d'approuver le principe même de ces indemnités de départ.

Monsieur Richard Seurat n'a bénéficié d'aucune indemnité au titre de la cessation de ses fonctions.

## **16.10.2. Indemnités relatives à une clause de non-concurrence**

Compte tenu de la cessation des fonctions de Président-Directeur Général de Monsieur Richard Seurat, le Conseil d'administration du 26 octobre 2009, sur les recommandations du Comité des rémunérations et des nominations, a décidé d'autoriser la conclusion d'un accord de non-concurrence entre la société et Monsieur Richard Seurat, dont les termes essentiels sont les suivants :

- Monsieur Richard Seurat s'est engagé à ne pas exercer d'activités concurrentes à celles exercées par le Groupe ANOVO et à ne pas débaucher de salariés d'ANOVO, et ce pendant une période de 2 ans à compter de la date de cessation de ses fonctions ;
- en contrepartie, Monsieur Richard Seurat perçoit sur 2 ans une indemnité annuelle égale à 50 % de la moyenne des rémunérations brutes annuelles, parts variables incluses, perçues au cours des 24 mois précédant la cessation de ses fonctions ; à la date de clôture de l'exercice 2009/2010, 286,8 K€ ont été payés par la société au titre de cet engagement.

## **16.11. Prêts et garanties accordés par la société aux dirigeants mandataires sociaux**

---

Néant.

Le 24 novembre 2010,  
**le Conseil d'administration.**





# Comptes consolidés et comptes sociaux

de l'exercice 2009/2010

## 1. Comptes consolidés

---

### 1.1. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

---

Maupard Fiduciaire  
18, rue Jean-Mermoz  
75008 Paris  
S.A. au capital de 350 050 €

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Paris

Ernst & Young et Autres  
41, rue Ybry  
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

« Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ANOVO, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.2 de l'annexe qui décrit le changement de méthode comptable relatif à la première application de la norme IFRS 8.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### Écarts d'acquisition

Votre société procède à des tests de dépréciation de ses écarts d'acquisition selon les modalités décrites dans les notes 2.7.1, 2.7.4 et 4.1 de l'annexe et constate, le cas échéant, une dépréciation.

Nos travaux ont consisté à examiner les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation, à s'assurer du caractère raisonnable des hypothèses retenues pour l'élaboration des données prévisionnelles, à revoir les calculs effectués par votre société et à vérifier l'évaluation des écarts d'acquisition qui en résulte.

### Provisions

Comme précisé dans le paragraphe « Risques juridiques » de la note 5.2 de l'annexe, les principaux contentieux et litiges en cours sont provisionnés à hauteur du risque évalué par la société.

Nos travaux ont consisté à revoir les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de ces provisions, à les comparer aux analyses des conseils externes de la société et à nous assurer du caractère raisonnable de ces estimations.

### Changement de méthode

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés de la correcte application du changement de méthode comptable mentionné ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 15 décembre 2010

Les Commissaires aux Comptes

**Maupard Fiduciaire**

**Dominique Bonnet**

**Ernst & Young et Autres**

**Any Antola**

## 1.2. Compte de résultat consolidé

### 1.2.1. Résultat

(en milliers d'euros)	Notes	30/09/2010	30/09/2009
<b>Chiffre d'affaires</b>		<b>343 885</b>	<b>365 465</b>
Coût des matières consommées		(117 242)	(108 336)
Coût variable de production		(127 968)	(145 785)
<b>Marge commerciale</b>		<b>98 675</b>	<b>111 344</b>
Coût fixe de production		(54 504)	(58 090)
<b>Marge brute</b>		<b>44 171</b>	<b>53 254</b>
Coût Commercial		(2 647)	(2 055)
Frais administratifs		(32 408)	(34 020)
Autres produits et charges opérationnels	6.2	(2 398)	(3 221)
Résultat sur cession de participation		0	4
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>6 718</b>	<b>13 962</b>
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	6.3	24	313
Coût de l'endettement financier brut	6.3	(3 041)	(5 084)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>		<b>(3 017)</b>	<b>(4 771)</b>
Autres produits et charges financiers	6.4	1 645	6 046
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		(2)	69
Impôts sur les résultats	6.5	(2 527)	(3 443)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>2 818</b>	<b>11 864</b>
Résultat net - Part des minoritaires		(17)	(9)
<b>Résultat net - Part du Groupe</b>		<b>2 801</b>	<b>11 854</b>
<hr/>			
Nombre moyen pondéré d'actions <sup>(1)</sup>		7 472 993	7 025 601
Résultat net - Part du Groupe		2 801	11 854
<b>Résultat par action (en euros)</b>		<b>0,3748</b>	<b>1,6873</b>
<hr/>			
Nombre moyen pondéré d'actions ajusté pour le résultat dilué par actions <sup>(1)</sup>		7 472 993	7 025 601
Résultat net - Part du Groupe		2 801	11 854
<b>Résultat dilué par action (en euros)</b>		<b>0,3748</b>	<b>1,6873</b>

<sup>(1)</sup> Le nombre d'actions au 30 septembre 2009 a été ajusté pour tenir compte de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription du 5 février 2010.

### 1.2.2. Autres éléments du résultat global

(en milliers d'euros)	Notes	30/09/2010	30/09/2009
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>2 818</b>	<b>11 864</b>
Variation de la juste valeur des produits dérivés		456	(1 459)
<b>Éléments comptabilisés en capitaux propres</b>		<b>456</b>	<b>(1 459)</b>
<b>Résultat global</b>		<b>3 274</b>	<b>10 404</b>
Attribuable aux intérêts minoritaires		17	9
Attribuable au Groupe		3 257	10 395

## 1.3. Bilan consolidé

### 1.3.1. Actifs

(en milliers d'euros)	Notes	30/09/2010	30/09/2009
Écarts d'acquisition	4.1	53 533	53 095
Immobilisations incorporelles	4.1	4 614	4 342
Immobilisations corporelles	4.2	44 104	46 454
Actifs financiers	4.3	3 325	2 016
Impôts différés actifs	6.5	6 173	7 263
Participations dans les entreprises associées	4.4		278
Autres actifs non courants	4.5	4	5 403
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>111 752</b>	<b>118 851</b>
Stocks et en-cours	4.6	16 093	13 891
Clients	4.7	67 173	68 575
Autres actifs courants	4.7	6 081	8 536
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.8	15 729	15 381
<b>Total des actifs courants</b>		<b>105 077</b>	<b>106 382</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>216 829</b>	<b>225 234</b>

### 1.3.2. Passifs et capitaux propres

(en milliers d'euros)		30/09/2010	30/09/2009
Capital		6 336	5 462
Primes d'émission		54 767	51 632
Résultat et réserves consolidés	5.1	1 016	(2 215)
Réserve de conversion		390	(1 597)
Actions propres		(294)	(294)
<b>Capitaux propres - part du Groupe</b>		<b>62 215</b>	<b>52 988</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>208</b>	<b>309</b>
<b>Capitaux propres</b>		<b>62 423</b>	<b>53 297</b>
Provisions - part non courante	5.2	7 522	6 993
Dettes financières - part à long terme	5.3	45 758	50 812
Impôts différés passifs	6.5	962	739
Autres passifs non courants	4.5	574	5 503
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>54 815</b>	<b>64 048</b>
Provisions - part courante	5.4	3 749	4 674
Fournisseurs	5.5	50 897	52 001
Autres passifs courants	5.5	29 187	33 382
Concours bancaires et part des dettes financières à moins d'un an	5.6	15 759	17 832
<b>Total des passifs courants</b>		<b>99 590</b>	<b>107 889</b>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>		<b>216 829</b>	<b>225 234</b>
<b>Ratio Dettes financières nettes / Capitaux propres</b>		<b>0,7</b>	<b>1,0</b>
<b>Dettes financières nettes</b>		<b>45 788</b>	<b>53 263</b>
<b>Besoin en fonds de roulement</b>		<b>9 265</b>	<b>5 619</b>

## 1.4. Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2009
<b>Résultat avant impôt consolidé</b>	<b>5 345</b>	<b>15 306</b>
Élimination des provisions	(540)	(319)
Élimination des amortissements et dépréciations sur immobilisations et dépréciations des écarts d'acquisition	7 525	9 663
Élimination du résultat des sociétés mises en équivalence	2	(69)
Élimination des charges relatives aux stock options	(169)	162
Élimination de l'impact de la valorisation à la juste valeur des produits dérivés	(196)	(2 206)
Élimination de l'impact de la revalorisation des immobilisations et de l'actualisation des provisions	(37)	30
Élimination de l'impact de la cession de dette	(3 105)	(4 636)
Plus ou moins value sur cession	887	1 817
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier</b>	<b>9 712</b>	<b>19 748</b>
Élimination du coût de l'endettement financier brut	3 041	5 084
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier</b>	<b>12 753</b>	<b>24 831</b>
(Augmentation) Diminution des stocks nets	(1 302)	(505)
(Augmentation) Diminution des créances nettes	9 099	1 776
Augmentation (Diminution) des dettes	(9 030)	(1 030)
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>(1 233)</b>	<b>241</b>
Impôts payés	(1 067)	(2 683)
<b>Flux de trésorerie des opérations</b>	<b>10 453</b>	<b>22 390</b>
Impact des variations de périmètre <sup>(1)</sup>	119	()
Acquisition nette d'immobilisations incorporelles	(1 874)	(2 123)
Acquisition nette d'immobilisations corporelles	(2 682)	(4 307)
(Augmentation) Diminution des immobilisations financières	(1 444)	(1 685)
Encaissements relatifs aux cessions d'immobilisations	136	726
<b>Flux de trésorerie affectés aux investissements</b>	<b>(5 745)</b>	<b>(7 389)</b>
Opération d'augmentation de capital <sup>(2)</sup>	4 009	
Remboursement des emprunts	(12 140)	(7 060)
Augmentation des emprunts	7 650	(2)
Variation nette des lignes de crédits et d'affacturage	(874)	229
Intérêts financiers nets versés	(3 041)	(6 107)
<b>Flux de trésorerie affectés au financement</b>	<b>(4 397)</b>	<b>(12 939)</b>
Variation du taux de change et reclassements de trésorerie	37	(7)
<b>Flux de trésorerie</b>	<b>348</b>	<b>2 054</b>
Trésorerie de clôture	15 729	15 381
Trésorerie d'ouverture	15 381	13 327
<b>Flux de trésorerie</b>	<b>348</b>	<b>2 054</b>

<sup>(1)</sup>Trésorerie d'Euroterminal (309) diminuée de la part déjà versée du prix d'acquisition des titres (190).

<sup>(2)</sup> Augmentation de capital de 4 369 K€, après déduction de 360 K€ de frais imputés sur la prime d'émission.

## 1.5. Variation des capitaux propres consolidés

	Actions en circulation	Actions propres	Capital social	Prime d'émission	Résultat et réserves consolidés	Actions propres	Réserve de conversion	Capitaux propres - part groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres consolidés
	<i>(en nombre d'actions)</i>		<i>(en milliers d'euros)</i>							
<b>Au 30/09/2008</b>	<b>136 533 483</b>	<b>20 717</b>	<b>54 614</b>	<b>2 480</b>	<b>(10 534)</b>	<b>(294)</b>	<b>(2 092)</b>	<b>44 174</b>	<b>298</b>	<b>44 472</b>
Charge relative aux stock options					162			162		162
Exercice de stocks options	17									
Regroupement : 20 actions anciennes = 1 nouvelle action	(129 706 825)	(19 682)								
Réduction de capital (AG du 30 juin 2009)			(49 152)	49 152						
Réserve de conversion					(1 954)		495	(1 459)	1	(1 458)
Activations d'impôts					(283)			(283)		(283)
Juste valeur des produits dérivés					(1 459)			(1 459)		(1 459)
<b>Sous-total des produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres</b>					<b>(1 459)</b>			<b>(1 459)</b>		<b>(1 459)</b>
Résultat net de l'exercice					11 854			11 854	9	11 864
<b>Sous-total des produits et charges de la période</b>					<b>10 395</b>			<b>10 395</b>	<b>9</b>	<b>10 404</b>
<b>Au 30/09/2009</b>	<b>6 826 675</b>	<b>1 035</b>	<b>5 462</b>	<b>51 632</b>	<b>(2 214)</b>	<b>(294)</b>	<b>(1 597)</b>	<b>52 989</b>	<b>309</b>	<b>53 297</b>
Charge relative aux stock options					(169)			(169)		(169)
Augmentation de capital (AG du 5 février 2010)	1 092 268		874	3 135				4 009		4 009
Autres variations					142			142	(142)	
Réserve de conversion							1 987	1 987	25	2 012
Juste valeur des produits dérivés					456			456		456
<b>Sous-total des produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres</b>					<b>456</b>			<b>456</b>		<b>456</b>
Résultat net de l'exercice					2 801			2 801	17	2 818
<b>Sous-total des produits et charges de la période</b>					<b>3 257</b>			<b>3 257</b>	<b>17</b>	<b>3 274</b>
<b>Au 30/09/2010</b>	<b>7 918 943</b>	<b>1 035</b>	<b>6 336</b>	<b>54 767</b>	<b>1 016</b>	<b>(294)</b>	<b>390</b>	<b>62 215</b>	<b>208</b>	<b>62 423</b>

## 1.6. Notes annexes aux comptes consolidés

---

### Note préliminaire

Les états financiers consolidés du Groupe ANOVO ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 24 novembre 2010.

Avec un chiffre d'affaires de 344 M€ en 2009/2010 et près de 5 300 collaborateurs, ANOVO est leader pan-européen du service après-vente des technologies numériques (Voix/Données/Images). ANOVO dispose ainsi de 22 Centres d'Excellence Européens, gérant des volumes importants de produits avec un niveau de qualité reconnu.

La société mère du Groupe, ANOVO, est cotée sur Euronext Paris de NYSE Euronext (compartiment C).

### Note 1. Faits marquants de la période

- **Les actionnaires témoignent leur soutien au projet de développement en contribuant au large succès de l'augmentation de capital**

L'Assemblée Générale Mixte du 5 février 2010 a approuvé une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, largement souscrite par les actionnaires en mars 2010 avec 13,4 M€ de demandes de souscription (soit 3,28 fois le niveau de l'émission) et un taux d'exercice du droit préférentiel de souscription de 90,24 %. 1 092 268 actions nouvelles ont été émises au prix unitaire de 4 euros (soit un nominal de 0,8 euro et une prime d'émission de 3,2 euros), à raison de 4 actions nouvelles pour 25 existantes.

Le produit brut de l'émission s'élève à 4 369 K€, dont 3 495 K€ de prime d'émission. Les frais associés (360 K€) ont été imputés sur la prime d'émission.

Le règlement-livraison ainsi que la cotation des actions nouvelles ont eu lieu le 31 mars 2010.

- **Le Groupe améliore sa situation financière et accroît sa marge de manœuvre pour développer ses nouvelles offres en remboursant par anticipation une partie de sa dette *senior***

Suite au rachat par Monsieur Jean Berger de La Villardière, alors Administrateur et principal actionnaire de la société, de la créance de 7,1 M€ de la société Genesis Partners sur ANOVO, réalisé au terme d'une convention du 8 juin 2010, la société a, le 14 juin 2010, remboursé par anticipation une quote-part de 4 M€ (intérêts courus compris) de cette créance, et a bénéficié de l'abandon pur et simple du solde de celle-ci, soit 3,1 M€. L'opération, financée pour l'essentiel grâce à un nouvel emprunt bancaire de 3 M€, a permis d'améliorer la situation financière du Groupe et d'accroître sa marge de manœuvre pour développer ses offres complémentaires.

- **Jean Berger de La Villardière devient Président-Directeur Général**

Le 29 juillet 2010, Monsieur Gilbert Weill a démissionné de ses fonctions de Président-Directeur Général de la société. Le Conseil d'administration a, le même jour, nommé Monsieur Jean Berger de La Villardière, principal actionnaire de la société dont il était déjà Administrateur (depuis le 30 juin 2009) et Directeur Général Délégué (depuis le 14 juin 2010), aux fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, en remplacement de Monsieur Gilbert Weill.

Le 26 octobre 2009, Monsieur Richard Seurat avait fait part au Conseil d'administration de son souhait de mettre un terme à sa collaboration avec le Groupe ANOVO. Le Conseil d'administration, après avoir coopté Monsieur Gilbert Weill (Directeur Général de la région Europe Nord) aux fonctions d'Administrateur et l'avoir nommé Directeur Général Délégué le 26 octobre 2009, l'avait nommé Président du Conseil d'administration et Directeur Général le 24 novembre 2009 aux lieu et place de Monsieur Richard Seurat.



- **Le Groupe renforce sa position en Espagne en acquérant la société Euroterminal**

Le Groupe a, le 22 septembre 2010, finalisé l'acquisition de la totalité du capital de la société espagnole Euroterminal dans laquelle il détenait une participation minoritaire depuis 2000.

Acteur historique du marché espagnol, Euroterminal a développé un hub spécialisé dans le traitement logistique des produits distribués par Orange en Espagne et dispose des agréments de réparation de la quasi-totalité des fabricants mondiaux de téléphones mobiles. Basé à Barcelone, Euroterminal emploie 120 collaborateurs et a réalisé sur la période 1<sup>er</sup> octobre 2009 - 30 septembre 2010 un chiffre d'affaires de 7,2 M€.

Désormais fort de 750 collaborateurs en Espagne basés à Barcelone, Madrid et Málaga, ANOVO conforte sa position sur le marché espagnol avec près de 2 millions de produits électroniques traités chaque année (*boxes triple-play*, tablettes tactiles, *smartphones*, etc.) pour le compte des plus grands opérateurs et fabricants.

## Note 2. Principes comptables

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 septembre 2010 et disponibles sur le site :

[http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission)

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 30 septembre 2009, à l'exception de l'adoption des nouvelles normes et interprétations suivantes :

- IFRS 8 « *Secteurs opérationnels* » ;
- IAS 23R « *Coûts d'Emprunt* » (révisée en 2007) ;
- IAS 1R « *Présentation des États Financiers* » (révisée en 2007) ;
- IAS 27 R « *Etats financiers consolidés et individuels* » ;
- IFRS 3 R « *Regroupement d'entreprises* » ;
- Amendement d'IFRS 2 « *Paiements fondés sur des actions : conditions d'acquisition et annulations* » ;
- IAS 32 et IAS 1 « *Puttable financial instruments* » ;
- IFRS 1 et IAS 27 « *Cost of an investment in a subsidiary* » ;
- Améliorations aux IFRS - mai 2008 (sauf IFRS 5) - et notamment l'amendement d'IAS 38 « *Immobilisations incorporelles appliqué aux frais de publicité et promotion* » ;
- Amendements d'IAS 39 « *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation - Éléments éligibles à la couverture* » ;
- IFRS 7 « *Improving disclosures about financial instruments* » ;
- IFRIC 12 « *Accords de concessions de services* » ;
- IFRIC 13 « *Programmes de Fidélisation de la Clientèle* » ;
- IFRIC 14 « *Minimum funding requirements and their interaction* » ;
- IFRIC 16 « *Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger* » ;
- IFRIC 9 et IAS 39 « *Embedded derivatives* » ;

Ces principes ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB dans la mesure où l'application des normes et interprétations suivantes, obligatoire aux exercices ouverts après le 1<sup>er</sup> janvier 2009 est sans incidence sur les comptes du Groupe :

- Améliorations des IFRS (avril 2009)
- IFRIC 15 « *Contrats de construction de biens immobiliers* »
- IFRIC 17 « *Distribution of non cash assets to owners* »
- IFRIC 18 « *Transferts d'actifs provenant de clients* »

S'agissant des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et dont l'application n'est pas obligatoire au 1<sup>er</sup> octobre 2009, le Groupe a décidé de ne pas appliquer par anticipation :

- IAS 24 révisée « *Parties liées* »
- Amendement d'IFRS 2 « *Group cash-settled share-based payment transactions* »
- Amendement d'IAS 32 « *Classement des émissions de droits* »
- IFRIC 19 « *Extinguishing financial liabilities with equity instruments* »

En outre, le Groupe n'applique pas les textes suivants, qui n'ont pas été adoptés par l'Union européenne au 30 septembre 2010 :

- Améliorations des IFRS (mai 2010)
- IFRS 9 « *Instruments financiers* »
- IFRS 7 « *Disclosures - Transfers of financial assets* »

Le processus de détermination des impacts potentiels de l'application de ces nouvelles normes sur les comptes consolidés du Groupe est en cours. Le Groupe estime qu'à ce stade de l'analyse, l'impact de l'application de ces normes ne peut être connu avec une précision suffisante.

## 2.1. Bases de préparation

Les comptes consolidés du Groupe ANOVO ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception des éléments ci-dessous, évalués à leur juste valeur :

- les actifs financiers disponibles à la vente ;
- les actifs et passifs acquis dans le cadre de regroupements ;
- la trésorerie et les équivalents de trésorerie ;
- les découverts bancaires et dettes d'affacturage ;
- les instruments financiers dérivés.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros et sont arrondis au millier le plus proche (sauf indication contraire).

Ils ont, par ailleurs, été établis selon les principes généraux des normes IFRS :

- image fidèle ;
- continuité d'exploitation ;
- méthode de la comptabilité d'engagement ;
- permanence de la présentation à l'exception des changements présentés dans la Note 2.2 ;
- importance relative et regroupement.

La préparation des états financiers nécessite, de la part d'ANOVO, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses susceptibles d'avoir un impact tant sur les montants des actifs et passifs que sur ceux des produits et charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir des expériences passées et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu dans le cadre de la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les montants définitifs figurant dans les futurs états financiers d'ANOVO peuvent être différents des valeurs actuellement estimées. Ces estimations et hypothèses sont réexaminées de façon continue. Les estimations retenues au titre de l'exercice 2009/2010 sont décrites au point 2.20.

## 2.2. *Changement de présentation - Information sectorielle*

La norme IFRS 8 « *Secteurs opérationnels* » qui remplace la norme IAS 14 « *Information sectorielle* » constitue un changement de méthode comptable. Elle définit un secteur opérationnel comme une composante d'une entité :

- qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et à évaluer sa performance ;
- et pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Par ailleurs, la convergence des technologies sur lesquelles intervient le Groupe ANOVO impose de faire évoluer les modalités de suivi des résultats opérationnels du Groupe. Les évolutions technologiques qui sous-tendent le dynamisme des marchés du Groupe ANOVO démontrent qu'un suivi selon les anciens domaines d'activité *Telco* et *Multimédia* n'est plus adapté. En effet, il n'est désormais plus possible de rattacher les nouveaux produits numériques à l'une ou l'autre de ces anciennes catégories. C'est la raison pour laquelle le management du groupe examine désormais les résultats opérationnels au niveau de chaque région et les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) correspondent, dès lors, uniquement à une notion géographique (pays ou région).

Compte tenu de ces éléments, les secteurs d'activités opérationnels selon la norme IFRS 8 se définissent, pour le Groupe ANOVO, comme étant les régions. La définition des secteurs d'activité est donc modifiée dans la mesure où l'information sectorielle de premier niveau selon l'ancienne norme IAS 14 « *Information sectorielle* » était initialement présentée sur la base des domaines d'activité *Telco* et *Multimédia*.

Le Groupe ANOVO a donc retenu 6 secteurs d'activités opérationnels :

- UK : Royaume-Uni et Irlande ;
- Nordic : Suède et Norvège ;
- Amérique : regroupe les sous-filiales opérationnelles situées au Chili et au Pérou détenues via la filiale à Panama ;
- France : comprend les sociétés situées en France, auxquelles s'ajoutent les filiales situées en Belgique, Suisse et en Pologne ;
- Italie ;
- Espagne.

## 2.3. *Méthodes de consolidation*

Les sociétés contrôlées par ANOVO sont consolidées par intégration globale. Le contrôle est présumé exister lorsque la société mère détient le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une

entreprise de manière à tirer avantage de ses activités. Le contrôle est présumé exister lorsqu'ANOVO détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote d'une entité.

Les filiales sont incluses dans le périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au Groupe alors que les filiales cédées sont exclues du périmètre de consolidation à compter de la date de perte de contrôle. La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et dans l'état du résultat global consolidé. Les soldes et les transactions intra-groupe ainsi que les pertes et profits résultant de transactions intra-groupe sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés.

Les entreprises dans lesquelles ANOVO exerce une influence notable, appelées entreprises associées, sont consolidées par mise en équivalence, l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20 % des droits de vote sont détenus.

#### 2.4. *Date de clôture*

Les comptes consolidés sont établis sur la base des comptes annuels, arrêtés au 30 septembre 2010.

#### 2.5. *Principes de conversion*

La monnaie fonctionnelle d'une société est la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère la société.

Les transactions réalisées par une société dans une devise autre que sa monnaie fonctionnelle sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et passifs monétaires exprimés en devises sont convertis au cours de clôture. Les actifs et passifs non monétaires exprimés en devises sont généralement convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction. Les différences de change résultant de la conversion des transactions en devises sont incluses dans l'état du résultat global, à l'exception des comptes courants intra-groupe long terme qui font partie intégrante de l'investissement net et dont les différences de change sont comptabilisées dans les réserves de conversion. Lorsque les comptes courants perdent leur caractère long terme, ces réserves de conversion sont transférées en réserves de consolidation et les différences de change futures sont comptabilisées dans l'état du résultat global.

Les états financiers des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euros comme indiqués ci-après :

- les postes du bilan sont convertis sur la base des cours de change en vigueur à la clôture de la période sauf les capitaux propres et les écarts d'acquisition, qui sont maintenus au cours historique ;
- les postes de l'état du résultat global sont convertis au cours de change moyen de la période ;
- les différences de conversion qui en résultent sont inscrites dans le poste « *Réserves de conversion* » compris dans les capitaux propres ; lors de la cession d'une entité étrangère, ces différences de change sont reprises dans l'état du résultat global comme élément du profit ou de la perte de cession.

Les cours de change utilisés sont les suivants :

1 € = x devises	Taux de clôture	Taux moyen	Taux d'ouverture
Suisse	1,3287	1,428082	1,5078
Chili	661,515679	706,273723	803,51335
Royaume Uni	0,85995	0,869587	0,9093
Norvège	7,968	8,091871	8,46
Pérou	3,8064	3,87546	4,23181
Pologne	3,9847	4,046151	4,2295
Suède	9,1421	9,82903	10,232
USA	1,3648	1,35639	1,4643

## 2.6. Présentation

Les actifs liés au cycle d'exploitation normal du Groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice ou faisant l'objet d'une cession ferme exerçable selon un échéancier prévu, ainsi que la trésorerie disponible et la part courante des actifs financiers constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non-courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du groupe ou dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes.

## 2.7. Actifs et passifs non-courants

### 2.7.1. Écarts d'acquisition

#### Regroupements d'entreprises postérieurs au 1<sup>er</sup> octobre 2009

En application de la norme IFRS3R, le groupe calcule un écart d'acquisition, lors de chaque regroupement d'entreprise, comme la différence entre :

- d'une part, la somme :
  - de la contrepartie transférée ;
  - du montant d'une participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ;
  - et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise ;
- d'autre part, le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris, évaluées selon la présente norme.

Les écarts d'acquisition sont affectés à chacune des Unités Génératrices de Trésorerie susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprise pour les besoins des tests de dépréciation (voir la Note 2.7.4 « *Suivi ultérieur de la valeur des actifs immobilisés* »). Ils ne sont pas amortis. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite dans l'état du résultat global, dans le résultat opérationnel. Les pertes de valeur comptabilisées sur des écarts d'acquisition sont irréversibles.

Les frais d'acquisition supportés sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle les services correspondants sont reçus

#### Regroupements d'entreprises antérieurs au 1<sup>er</sup> octobre 2009

En comparaison avec les éléments présentés ci-dessus, les différences suivantes s'appliquaient :

- conformément à la réglementation applicable alors, la société procédait à l'occasion de la première consolidation des sociétés acquises du groupe dans un délai n'excédant pas un an, à l'évaluation de la juste valeur de l'ensemble des éléments identifiables (actifs, passifs et passifs éventuels) acquis ;
- la différence entre le coût d'acquisition des titres (incluant les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition) et la quote-part de la société ANOVO dans le total des actifs, passifs et passifs éventuels acquis valorisés à leur juste valeur à la date d'acquisition était inscrite sous la rubrique « *Écarts d'acquisition* ».

## 2.7.2. Actifs incorporels

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. L'amortissement est comptabilisé en charges sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité de l'actif incorporel.

Ces immobilisations sont principalement constituées de logiciels et sont amorties sur une durée de 2 à 8 ans.

Les frais relatifs aux développements sont inscrits à l'actif dès que le groupe est en mesure de démontrer :

- son intention et sa capacité financière et technique à mener le projet de développement à son terme,
- que l'actif incorporel générera des avantages économiques futurs,
- et que le coût de cet actif incorporel peut être évalué de façon fiable.

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges.

L'activité de recherche et développement d'ANOVO porte notamment sur :

- la compatibilité électromagnétique des produits numériques grâce à des tests réalisés dans une chambre anéchoïque 3D, dans le cadre du projet *Elopsys* au sein du Pôle de Compétitivité Européen de Brive ;
- le développement de bancs de tests automatisés permettant d'identifier le problème et de diriger les produits défectueux vers le traitement approprié, au sein des centres d'excellence de Beauvais et Saronno (Italie).

## 2.7.3. Actifs corporels

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur juste valeur en cas d'acquisition dans le cadre de regroupement, y compris les frais d'acquisition, tous les coûts directement attribuables ainsi que les droits et taxes non récupérables diminués des escomptes financiers obtenus, et ultérieurement des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. Le coût des emprunts n'est pas incorporé dans le coût d'acquisition des actifs corporels.

Les frais d'entretien courant sont constatés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

L'amortissement est calculé sur une durée d'utilisation pour le Groupe estimée par nature de composants. Les éléments d'un actif ayant des durées d'utilisation ou des modes de consommation de leurs avantages économiques différents, sont comptabilisés séparément et amortis selon un plan d'amortissement propre. Au sein du Groupe, le mode d'amortissement des actifs corporels est généralement le mode linéaire.

L'amortissement démarre lorsque les actifs sont considérés comme étant à l'endroit et en l'état de fonctionner conformément aux intentions de la direction.

Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

Constructions : gros œuvre	30 ans
Constructions : façade	30 ans
Constructions : installations générales	20 ans
Agencements et aménagements	4 à 10 ans
Mobilier et matériel de bureaux	4 à 10 ans
Matériel informatique	4 à 10 ans
Matériel de transport	4 à 5 ans

Les durées d'utilisation estimées étant supposées très proches des durées de vie économique, le Groupe a considéré une valeur résiduelle nulle pour ses différents actifs.

Les durées d'amortissement sont revues annuellement lors de chaque arrêté comptable. Tout changement de durée est traité comme un changement d'estimation appliqué de manière prospective conformément à la norme IAS 8.

#### 2.7.4. Suivi ultérieur de la valeur des actifs immobilisés

La revue de la valeur des écarts d'acquisition est effectuée chaque année, ou plus fréquemment si des événements ou circonstances, internes ou externes, indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue. Pour tous les autres actifs, les tests de pertes de valeur sont réalisés uniquement lorsque des faits ou changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée.

Conformément à la norme IAS 36, les Unités Génératrices de Trésorerie ont fait l'objet d'un test de perte de valeur. L'utilisation des projections actualisées des flux de trésorerie futurs est privilégiée pour déterminer la valeur recouvrable à défaut de références de transactions récentes facilement disponibles. Afin de déterminer leur valeur d'utilité, les actifs immobilisés auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent.

Le test de perte de valeur a été effectué en appliquant la méthodologie suivante.

La valeur d'utilité est déterminée par la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (*Discounted Cash-Flows*) selon les principes suivants :

- la direction du Groupe a établi des projections de flux de trésorerie sur la base d'hypothèses représentant sa meilleure estimation de l'ensemble des conditions économiques qui existeront pendant la durée d'utilité de l'actif restant à courir ; les projections de flux de trésorerie établies par le management ont été réalisées sur la base des budgets opérationnels établis par le management de chacune des *business units* établis en septembre 2010 pour les exercices 2010/2011 à 2012/2013, avec une extrapolation d'un an sur 2013/2014 soit un horizon de prévision de 4 ans ; ces budgets sont revus globalement au niveau du Comex du Groupe. Des tests ont été réalisés afin de connaître la sensibilité du test de perte de valeur au taux d'actualisation, au taux de croissance à l'infini, et au pourcentage de marge brute figurant dans les business plans ;
- les flux de trésorerie sont issus des prévisions d'exploitation préparées par le management local, revues par la Direction Générale et consolidées dans le budget du Groupe, présenté au Conseil d'administration ;
- la société a procédé à une revue des différentes composantes du taux d'actualisation utilisé dans le cadre du test d'*impairment* sur les écarts d'acquisition ainsi qu'à une comparaison avec les taux utilisés par les entreprises comparables ; cette analyse a conduit à retenir un taux d'actualisation

après impôt de 10,5 % correspondant au coût moyen pondéré du capital (contre 11 % utilisé initialement depuis 2003) ; un taux d'actualisation unique a été retenu dans la mesure où les risques spécifiques à chaque UGT ont été pris en compte dans la détermination des flux de trésorerie ;

- la valeur terminale est calculée par sommation à l'infini des flux de trésorerie futurs actualisés de la dernière période de prévision, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuelle ; ce taux de croissance est de 2,1 %, en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère le Groupe, ainsi qu'avec sa position concurrentielle.

La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'UGT est ensuite comparée à la valeur d'entreprise, somme des actifs immobilisés (y compris l'écart d'acquisition) au bilan consolidé et du besoin en fonds de roulement normatif. Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur est supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT et est imputée en priorité aux écarts d'acquisition.

#### 2.7.5. Actifs détenus dans le cadre de contrats de location-financement

En application de la norme IAS 17, les actifs détenus dans le cadre de contrats de location-financement (les contrats de location-financement sont des contrats qui transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif) sont comptabilisés comme des acquisitions en pleine propriété à crédit (la valeur d'origine correspond à la juste valeur du bien ou à la valeur actualisée des paiements minimaux (si inférieurs) et font l'objet d'un amortissement sur la durée la plus courte entre la durée du contrat et la durée d'utilité, conformément aux méthodes décrites dans la note relative aux actifs corporels (Note 2.7.3). La valeur du capital représentatif de la dette est inscrite dans les dettes financières. La charge financière représentative des intérêts payés ainsi que l'amortissement de la période sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Les charges de location simple impactent l'état du résultat global pour la durée d'utilisation du bien dans le cadre du contrat.

#### 2.7.6. Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non-courants comprennent les prêts, et dépôts et cautionnements qui ont une maturité supérieure à un an, ainsi que les valeurs mobilières de placement nanties. Ils ne sont pas actualisés et restent à leur coût historique.

#### 2.7.7. Provisions

Une provision est constituée dès lors qu'une obligation légale, réglementaire, contractuelle ou implicite, résultant d'événements passés, provoquera, de manière certaine ou probable, une sortie de ressources au profit d'un tiers sans contrepartie au moins équivalente, que cette sortie de ressources n'est pas déjà couverte par un passif et que le montant peut être estimé de manière fiable. La provision est maintenue tant que l'échéance et le montant de la sortie de ressources ne sont pas fixés avec précision. Si aucune estimation fiable du montant de l'obligation ne peut être effectuée, aucune provision n'est comptabilisée et une information est donnée en annexe. Si l'effet de la valeur temps est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus à un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent.

Les engagements résultant de plans de restructuration sont comptabilisés lorsque les plans ont été détaillés ou qu'un commencement de mise en œuvre ou une annonce (notamment la perte d'un contrat) ont créé une attente chez les personnes concernées.

Une provision pour garantie est constituée pour couvrir le coût estimé de la garantie des prestations au moment de leur vente. La charge correspondante est enregistrée dans le coût des ventes.

Les provisions qui figurent au bilan, dans la rubrique « *Litiges* » correspondent à l'évaluation du risque par les directions opérationnelles des filiales ou la direction du Groupe et peuvent différer des sommes réclamées par le demandeur.



Les provisions pour extensions de services données aux clients sont présentées en totalité dans la part courante des passifs puisqu'elles appartiennent au cycle d'exploitation.

## 2.8. Actifs et passifs courants

### 2.8.1. Créances clients et autres actifs courants

Les créances clients et autres actifs courants (créances sociales et fiscales, charges constatées d'avance, part à moins d'un an des dépôts et cautionnements) sont comptabilisés pour leur montant brut.

Les créances clients peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'une dépréciation. Si un événement de perte est avéré et intervient en cours d'exercice après l'enregistrement initial de la créance, la provision individualisée par créance sera déterminée en comparant les flux futurs de trésorerie estimés à la valeur inscrite au bilan.

Certaines filiales du Groupe procèdent à l'affacturage d'une partie de leurs créances. Les créances affacturées sont retraitées dans l'état de la situation financière consolidé afin d'apparaître en créances commerciales, la contrepartie apparaissant en dettes financières.

### 2.8.2. Stocks

Les stocks sont enregistrés au plus bas du coût de revient historique, soit la somme du coût d'acquisition et du coût de transformation, et de la valeur nette de réalisation. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat (net de rabais, remises, ristournes), les taxes non récupérables, les frais de transport, de douanes et de manutention et les autres coûts d'achat directs. Le coût de transformation est composé des coûts directs de production, de la quote-part des frais généraux de production fixes et variables, à l'exclusion des coûts de sous-activité.

Les stocks d'éléments fongibles sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation est enregistrée en fonction de la valeur de réalisation des stocks. La valeur de réalisation des stocks est définie par rapport à leur utilisation prévue dans le cadre de l'activité de la société. Les prévisions d'utilisation sont établies par catégories de produits.

Une durée de référence a été définie en nombre de mois de consommation de pièces détachées et est étroitement liée à la durée de vie du produit soit :

- une première catégorie de produits, essentiellement rencontrés sur les produits liés à la téléphonie et aux modems ADSL, basée sur des cycles de vie courts (de 1 à 2 ans), est dépréciée intégralement pour les produits qui ne seront pas consommés dans les 6 mois suivant la date de clôture ;
- une seconde catégorie de produits, rencontrés sur les produits tels que décodeurs, ordinateurs, écrans plasma et LCD, est dépréciée intégralement pour les produits qui ne seront pas consommés dans les 12 mois suivant la date de clôture ;
- une troisième catégorie de produits, rencontrés sur les produits tels que les routeurs et moniteurs médicaux, basée sur des cycles de vie longs de 7 à 15 ans, est dépréciée intégralement pour les produits qui ne seront pas consommés dans les 24 mois suivant la date de clôture.

### 2.8.3. Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les titres des sociétés non consolidées. Ils sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres. Les justes valeurs de ces actifs sont déterminées principalement par référence au prix de marché.

### 2.8.4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les dépôts à vue et les parts de Sicav de trésorerie. Ces parts de Sicav sont détenues à des fins de transaction et évaluées à la juste valeur. Tout profit ou perte en résultant est comptabilisé dans l'état du résultat global. La juste

valeur de ces instruments financiers est le cours acheteur à la date de clôture. Étant évalués à la juste valeur par contrepartie du résultat, ces actifs ne font pas l'objet de provision pour dépréciation.

## 2.8.5. Dettes commerciales

Les dettes commerciales sont enregistrées à leur initiation à la juste valeur. La juste valeur des dettes fournisseurs est assimilée à leur valeur nominale compte tenu des échéances initiales généralement inférieures à trois mois. Les dettes sont ensuite comptabilisées au coût amorti.

## 2.8.6. Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts. La politique actuelle du groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à sa dette *senior*, une partie de ses dettes de location-financement et d'affacturage et non à des fins spéculatives.

Le Groupe a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture aux instruments financiers dérivés. Les profits ou pertes résultant des variations de valeur de marché sont comptabilisés en résultat pour la part inefficace de la couverture et en capitaux propres pour la part efficace. La société a recours à un expert indépendant pour valoriser les instruments financiers chaque fin de mois, tester et documenter leur efficacité à la clôture de l'exercice.

## 2.9. Engagements de retraite et autres avantages à long terme

Les engagements de retraite et avantages assimilés couvrent deux catégories d'avantages au personnel :

- les avantages postérieurs à l'emploi qui incluent notamment les indemnités de départ en retraite ;
- les autres avantages à long terme (pendant l'emploi) qui recouvrent principalement les médailles du travail.

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés, dans le même agrégat de l'état du résultat global que les frais de personnel correspondants :

- coût variable de production ;
- coût fixe de production ;
- coût commercial ;
- frais administratifs.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont enregistrés selon la méthode du corridor selon laquelle les nouveaux écarts actuariels sont amortis sur la durée moyenne d'activité résiduelle des salariés, à l'exception de la fraction n'excédant pas 10 % du montant le plus élevé entre, d'une part, la valeur actualisée de l'obligation, et d'autre part, la juste valeur des actifs de couverture à la clôture de l'exercice. Dans le cas d'avantage à long terme pendant l'emploi, les écarts actuariels sont intégralement comptabilisés dans le résultat de l'exercice correspondant.

La charge de l'exercice, correspondant à la somme du coût des services rendus est constatée en charges de personnel dans le poste « *Frais administratifs* ». Le coût de l'actualisation diminué de la rentabilité attendue des actifs du régime est constaté en charges financières.

## 2.10. Emprunts

### 2.10.1. Emprunts

Lors de leur comptabilisation initiale, les emprunts sont enregistrés à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission du passif. Ces frais d'émission d'emprunts n'entrent pas dans le coût initial mais sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et dès lors constatés en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie du passif. A chaque clôture, ces passifs financiers sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### 2.10.2. Océanes

Les obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange d'actions existantes (Océanes) octroient aux porteurs une option de conversion en actions ANOVO. Elles constituent un instrument financier hybride qui, selon la norme IAS 32, doit être scindé en deux composantes :

- la valeur de la composante dette est déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs au taux de marché en vigueur à la date d'émission (tenant compte du risque de crédit à l'émission) d'un instrument similaire présentant les mêmes conditions mais sans l'option de conversion,
- la valeur de la composante capitaux propres est déterminée par différence entre le produit d'émission de l'emprunt et le montant calculé de la composante dette.

### 2.10.3. Crédits à court terme et découverts bancaires

Ce poste inclut essentiellement les soldes créditeurs de comptes bancaires et l'affacturage.

## 2.11. Impôts différés

Les impôts différés sont valorisés selon la méthode du report variable sur la base des taux d'impôt connus à la clôture. Ils sont calculés pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable inscrite dans les comptes consolidés et la base fiscale des actifs et passifs du Groupe.

Les actifs d'impôt différés sur les différences temporelles déductibles et sur le report en avant de pertes fiscales non utilisées sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs existeront sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées ou lorsqu'il existe un passif d'impôt exigible sur lequel elles pourront être imputées.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à la clôture de chaque exercice et, le cas échéant, réévaluée ou réduite, pour tenir compte de perspectives plus ou moins favorables de réalisation d'un bénéfice imposable disponible permettant l'utilisation de ces actifs d'impôt différé. Pour apprécier la probabilité de réalisation d'un bénéfice imposable disponible, il est notamment tenu compte de l'historique des résultats des exercices précédents, des prévisions de résultats futurs, des éléments non récurrents qui ne seraient pas susceptibles de se renouveler à l'avenir et de la stratégie fiscale. De ce fait, l'évaluation de la capacité du Groupe à utiliser ses déficits reportables repose sur une part de jugement importante. Si les résultats futurs s'avéraient sensiblement différents de ceux anticipés, le Groupe serait alors dans l'obligation de revoir à la hausse ou à la baisse la valeur comptable des actifs d'impôt différé, ce qui pourrait avoir un effet significatif sur l'état de la situation financière et le résultat du Groupe. Les hypothèses retenues pour les prévisions de résultats futurs sont les mêmes que celles retenues dans les tests d'*impairment*.

Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres sont comptabilisés dans les capitaux propres et non dans l'état du résultat global.

## 2.12. *Présentation et comptabilisation des produits de l'activité*

Les règles de prise en compte du chiffre d'affaires sont les suivantes :

- les prestations de logistique, de réparation et de maintenance sont comptabilisées quand le service est rendu.
- le revenu correspondant aux contrats d'extension de services garantie sur plusieurs années est reconnu *pro rata temporis*.

La production fait l'objet d'un examen à chaque arrêté de comptes :

- les services rendus non encore ou partiellement facturés sont évalués en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés facturables. Ils sont enregistrés en chiffre d'affaires et figurent au bilan à la rubrique « *Factures à établir* » du poste « *Clients* » ;
- les prestations facturées mais non encore exécutées sont déduites du chiffre d'affaires facturé et sont portées au passif du bilan à la rubrique « *Produits constatés d'avance & autres comptes de régularisation* » du poste « *Autres passifs courants* ».

Le Groupe n'agit pas pour le compte de tiers et supporte les risques liés à l'obsolescence des stocks.

## 2.13. *Paiements fondés sur des actions*

L'application de la norme IFRS 2 à ANOVO concerne uniquement les options de souscription d'actions accordées au personnel. Suivant la faculté offerte par IFRS 1, seules les options attribuées à compter du 7 novembre 2002 et dont la date d'exercice est postérieure au 1<sup>er</sup> octobre 2004 ont été prises en compte.

Le coût des plans de stocks options est déterminé par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés, appréciée à la date d'attribution.

La détermination de la juste valeur de ces options a été effectuée en appliquant un modèle de type binomial. Cette valeur est intangible pour la durée du plan.

Le coût des opérations réglées en actions est comptabilisé en « *Charges de personnel* » avec, en contrepartie, une augmentation correspondante des capitaux propres (réserves consolidées), sur une durée qui se termine à la date à laquelle le bénéficiaire salarié devient créancier de la gratification. Aucune charge n'est reconnue au titre des avantages dont les titulaires ne remplissent pas les conditions exigées pour acquérir un droit de créance définitif.

Le cours de l'action retenu pour le calcul de la juste valeur de l'option attribuée est le cours de clôture à la date du jour du Conseil d'administration attribuant l'option (ou de la décision du Président du Conseil d'administration agissant sur sa délégation). La durée de vie économique correspond à la maturité des options jusqu'à la date d'exercice. La volatilité attendue sur la durée de vie de l'option a été estimée à partir de la volatilité implicite d'options d'échangées sur le marché portant sur l'action sous-jacente et de la volatilité historique de l'action. Les paramètres retenus pour le calcul de la juste valeur sont les suivants :

- volatilité entre 55 et 75 % ;
- taux de dividendes à zéro ;
- taux sans risque compris entre 2,71 % et 3,72 % selon les attributions ;
- taux de sortie nul.

## 2.14. *Résultat par action*

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives et des actions propres. Les actions ordinaires potentielles sont traitées comme dilutives si et seulement si leur conversion en actions ordinaires aurait pour effet de réduire le bénéfice net par action.

## 2.15. *Information sectorielle*

Voir Note 2.2.

## 2.16. *Subventions d'investissement et aide publique*

Les subventions d'investissement sont enregistrées en produits au même rythme que l'amortissement des biens auxquels elles se rapportent, sous réserve que leur attribution ne soit pas susceptible de remise en cause. Leur montant net est comptabilisé dans les rubriques « *Produits constatés d'avance & autres comptes de régularisation* » et « *Produits constatés d'avance - part à plus d'un an* » (postes « *Autres passifs courants* » et « *Autres passifs à long terme* »).

## 2.17. *Agrégats de l'état du résultat global*

Le Groupe ANOVO présente un état du résultat global consolidé détaillé par destination, calqué sur le suivi opérationnel mensuel de ses indicateurs de performance et la construction de son budget.

Les différents indicateurs se détaillent de la façon suivante :

- le coût des matières consommées comprend le coût d'achat des pièces détachées et emballages consommés sur la période augmenté des frais de transport, taxes, droits de douanes et diminué des provisions sur stock ;
- le coût variable de production comprend les frais de personnel directs (ouvriers, techniciens et personnel dédié à la saisie sur les logiciels de suivi de production) augmentés des charges sociales, des frais de formations, de logistique, de transport, de sous-traitance... ;
- le coût fixe de production comprend les coûts industriels directs (les frais de personnel des agents de maîtrise, du personnel de maintenance et de tout salarié ayant un lien direct avec la ligne de production, les amortissements des immobilisations utilisées par ces personnes) ainsi que les coûts relatifs aux activités de « *call center* » et indirects (les frais de personnel des salariés affectés au stockage, aux achats, à la qualité, à l'ingénierie et la coordination industrielle, le coût des bâtiments industriels, les amortissements des immobilisations y compris systèmes de « *tracking* » utilisées par ces personnes ;
- le coût commercial comprend les frais de personnel des « *Business Units Managers* » et « *Key Accounts Managers* » ainsi que leur frais de voyages et de structure ;
- les frais administratifs comprennent les frais liés aux fonctions finance, ressources humaines, systèmes d'information, direction générale, les frais de holding du Groupe ; ils comprennent également les charges relatives à la juste valeur des stocks options attribuées pour tous les salariés, quelle que soit leur fonction (production, commercial ou administratif) ;
- les autres produits et charges opérationnels correspondent à des éléments majeurs intervenus au cours de l'exercice et de nature à fausser l'analyse de la performance économique du Groupe tels

qu'arrêt ou reprise d'activité (hors IFRS 5), coûts liés à des réorganisations opérationnelles, charges consécutives à des différends avec des prestataires ou clients...

## 2.18. *Actions propres*

Les actions propres enregistrées dans les titres immobilisés sont comptabilisées en diminution des capitaux propres consolidés pour leur valeur d'achat. En cas de cession de ces titres à l'extérieur du Groupe, le résultat de cession et l'impôt correspondant sont inscrits directement dans les capitaux propres.

## 2.19. *Produits et charges financiers*

Le coût de l'endettement financier net correspond au montant des intérêts dus au titre des dettes financières, diminué du montant des intérêts acquis au titre de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Les autres produits et charges financiers comprennent notamment :

- le résultat net de change ;
- les dotations et reprises de provisions ;
- l'effet de la désactualisation des provisions, y compris celui relatif aux provisions pour retraites et engagements assimilés pour tenir compte de l'effet temps ;
- au titre des instruments financiers dérivés vivants, la part inefficace de la variation de juste valeur des instruments financiers dérivés ;
- au titre des instruments financiers dérivés résiliés :
  - la part inefficace de la juste valeur des instruments financiers dérivés, en totalité dès l'exercice de résiliation ;
  - l'amortissement sur la durée de vie résiduelle du sous-jacent de la part efficace cumulée de la variation de juste valeur des instruments financiers dérivés ;
- le résultat net de la cession d'actifs et passifs financiers.

## 2.20. *Recours à des estimations du management dans l'application des normes comptables Groupe*

ANOVO peut être amené à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et passif, des produits et des charges ainsi que des informations relatives aux éléments d'actif et passif latents. Les résultats réels futurs sont susceptibles de diverger sensiblement par rapport à ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice de jugement rendu nécessaire par la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent pas être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sont revues régulièrement. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les principales estimations réalisées par ANOVO sont relatives aux éléments suivants :

- les Notes 2.7.1, 2.7.4 et 4.1 sont relatives aux écarts d'acquisition et aux tests de dépréciation de l'actif immobilisé ; la direction du Groupe a procédé aux tests sur la base des meilleures anticipations de l'évolution future de l'activité des unités concernées, de la durée de vie des immobilisations et compte tenu du taux d'actualisation ;

- les Notes 2.9 et 5.2 relatives aux provisions et engagements sociaux (entre autres IDR et restructuration) décrivent les provisions constituées par ANOVO ; dans la détermination de ces provisions, ANOVO a pris en compte la meilleure estimation de ces engagements ;
- la Note 2.11 traite notamment des actifs d'impôts différés, dont la valeur comptable à la clôture est fonction de la réalisation de bénéfices imposables futurs permettant leur utilisation ;
- la Note 2.7.7 relative aux provisions pour extension de services. Ces provisions sont calculées sur la base de données statistiques ou sur la meilleure estimation fondée sur l'expérience acquise ; ces provisions ou leur variation sont comptabilisées dans le coût des ventes au moment de la reconnaissance du revenu ;
- La Note 2.8.6 relative à l'estimation de la juste valeur des produits dérivés.

## 2.21. Regroupements d'entreprises

### 2.21.1. Regroupements d'entreprises postérieurs au 1<sup>er</sup> octobre 2009

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est mesuré comme la somme de la contrepartie transférée, mesurée à la juste valeur le jour de l'acquisition, et le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise. Pour chaque regroupement d'entreprise, le Groupe doit décider de la manière de mesurer la fraction non acquise de la cible, soit à sa juste valeur soit au montant de sa quote-part de situation nette réévaluée. Les frais d'acquisition supportés sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle les services correspondants sont reçus.

Lorsque le Groupe acquiert une entreprise, il évalue les actifs et passifs de l'entité acquise à leur juste valeur - sauf exceptions. Lorsque le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, l'investissement détenu par le Groupe antérieurement à la prise de contrôle est mesuré à sa juste valeur à la date d'acquisition et la différence avec sa valeur comptable antérieure est reconnue en résultat en application d'IFRS 3R.

Les ajustements de prix sont reconnus à leur juste valeur à la date d'acquisition. Si l'ajustement est comptabilisé selon IAS 39, il donnera lieu à la comptabilisation d'un actif ou d'un passif, dont les variations ultérieures de juste valeur seront comptabilisées en résultat ou en résultat global, selon les normes applicables. Si l'ajustement est comptabilisé en capitaux propres, il ne sera pas réévalué.

### 2.21.2. Regroupements d'entreprises antérieurs au 1<sup>er</sup> octobre 2009

En comparaison avec les éléments présentés ci-dessus, les différences suivantes s'appliquaient :

- les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition étaient inclus dans le coût d'acquisition ;
- les intérêts minoritaires étaient mesurés à hauteur de la quote-part de situation nette réévaluée de l'entité acquise ;
- les regroupements d'entreprises réalisés en plusieurs étapes étaient comptabilisés comme tels ; toute part additionnelle acquise n'affectait pas les *goodwills* précédemment reconnus ;
- les ajustements de prix étaient reconnus, si et seulement si le Groupe avait une obligation actuelle, dont le règlement était probable et pouvait être estimé de manière fiable ; les changements d'estimation relatifs au montant de l'ajustement de prix affectaient le *goodwill* ; ces dispositions continuent à être appliquées aux variations postérieures au 1<sup>er</sup> octobre 2009 des ajustements de prix relatifs à des regroupements d'entreprises antérieurs à cette date.

## Note 3. Périmètre de consolidation

### 3.1. Opérations réalisées sur l'exercice 2009/2010

Le 22 septembre 2010, le Groupe, via sa filiale espagnole Cedro Soluciones Totales, a pris le contrôle de la société espagnole Euroterminal dans laquelle il détenait une participation minoritaire de 35 % (105 000 titres sur un capital de 300 000 titres).

Cette prise de contrôle a été réalisée par l'acquisition des 195 000 titres non détenus par le Groupe auprès de la société espagnole Air Time Telecom, pour une valeur de 850 K€, payable selon l'échéancier ci-dessous :

A la signature authentique	190 K€
Le 1 <sup>er</sup> juillet 2011	200 K€
Le 1 <sup>er</sup> juillet 2012	200 K€
Le 31 mars 2013	260 K€

Les sommes restant à verser au 30 septembre 2010 portent intérêt depuis le 1<sup>er</sup> avril 2010 au taux fixe de 3,22 % l'an. Elles sont visibles dans les postes « Fournisseurs » et « Autres passifs non courants » sur les lignes « Dettes sur acquisitions d'immobilisations » (voir Notes 4.5 et 5.5).

La participation minoritaire de 35 % était détenue par la société mère du Groupe et faisait l'objet d'une provision pour dépréciation de 81 K€. Cette participation a été cédée le 29 septembre 2010 à la filiale espagnole Cedro Soluciones Totales, pour permettre à Euroterminal d'intégrer le groupe fiscal espagnol et de pouvoir imputer ses bénéfices futurs sur les déficits reportables existants.

Conformément à la norme IFRS 3 (révisée) « Regroupements d'entreprises », ANOVO a revalorisé la participation de 35 % qu'il détenait dans Euroterminal au jour de l'acquisition :

Juste valeur de la participation existante (35% * 850 K€ / 65%)	457,7
Valeur comptable des titres mis en équivalence selon IAS 28 (voir note 4.4)	(275,5)
<b>Revalorisation liée à la prise de contrôle</b>	<b>182,2</b>

L'ensemble des produits et charges liés à la prise de contrôle d'Euroterminal a été regroupé sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels » de l'état du résultat global consolidé (voir Note 6.2) :

Revalorisation liée à la prise de contrôle	182,2
Frais connexes à l'acquisition	(100,0)
Impôt sur la plus-value	(18,0)
<b>Total</b>	<b>64,2</b>



Compte tenu de la proximité entre la prise de contrôle et la clôture des comptes annuels d'ANOVO et du caractère non significatif à l'échelle d'ANOVO des flux d'Euroterminal entre ces deux dates, ANOVO a décidé de retenir le 30 septembre 2010 comme date d'intégration. À cette date, les actifs acquis et les passifs repris sont les suivants :

(en milliers d'euros)	30/09/2010
Immobilisations corporelles	311
Actifs financiers	25
Impôts différés actifs	127
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>463</b>
Stocks et en-cours	420
Clients	2 220
Autres actifs courants	8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	309
<b>Total des actifs courants</b>	<b>2 957</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>3 420</b>
Capital	300
Résultat et réserves consolidés	570
<b>Capitaux propres - part du groupe</b>	<b>870</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>870</b>
Dettes financières - part à long terme	989
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>989</b>
Fournisseurs	1 311
Autres passifs courants	250
<b>Total des passifs courants</b>	<b>1 561</b>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>	<b>3 420</b>

Il en résulte un *goodwill* de 438 K€, calculé comme suit :

Contrepartie transférée pour obtenir le contrôle (prix d'acquisition des 65%)	850
Juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue	458
Solde net des montants des actifs identifiables acquis et des passifs repris	(870)
<b>Goodwill</b>	<b>438</b>

Le processus d'identification d'éléments auxquels affecter le *goodwill* étant encore en cours, celui-ci est susceptible d'évolution.

Hormis la prise de contrôle d'Euroterminal, aucune autre opération n'est intervenue sur l'exercice 2009/2010.

### 3.2. Opérations réalisées sur l'exercice 2008/2009

- Entrées de périmètre : néant
- Sortie de périmètre : néant

## 3.3. Périmètre de consolidation au 30 septembre 2010

Nom de la société	Adresse du siège social	Code postal et ville	N° de Siren	Pays d'activité	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
ANOVO	16, rue Joseph Cugnot ZI de Bracheux	60 000 Beauvais	341125540	France	société mère		
SCI Robert	16, rue Joseph Cugnot ZI de Bracheux	60 000 Beauvais	388163313	France	IG	100%	100%
SCI Les Cailloux d'Annequin	16, rue Joseph Cugnot ZI de Bracheux	60 000 Beauvais	388163412	France	IG	100%	100%
SCI D'Artagnan	16, rue Joseph Cugnot ZI de Bracheux	60 000 Beauvais	507694479	France	IG	100%	100%
ANOVO Family	16, rue Joseph Cugnot ZI de Bracheux	60 000 Beauvais	443580006	France	IG	99,80%	99,80%
ANOVO Italia	Via Gonzaga n.7	20 123 Milano	12550080159	Italie	IG	100%	100%
Cedro Soluciones Totales	Isla de la Palma, 32	San Sebastian de los Reyes 28 700 (Madrid)	B 824 791 97	Espagne	IG	100%	100%
A NOVO Comlink España, S.L.	Avenue Juan Lopez de Penalver	29 590 Campanillas (Malaga)	B 921 926 65	Espagne	IG	100%	100%
A NOVO Arce	Calle Pitágoras, 83, de la ampliación del Polígono Industrial San Marcos	Getafe (Madrid), Hospitalet de Llobregat (Barcelona)	B 62714233	Espagne	IG	100%	100%
Euroterminal Telecom	Botanica, 125 Pol.Ind.Gran Via Sur.		B 224213	Espagne	IG	100%	100%
A NOVO Suisse	5, rue des Draizes	2000 Neuchatel	02591/2000	Suisse	IG	100%	100%
A NOVO International	10, rue de Chésopelloz	1782 Belfaux	01525/2001	Suisse	IG	99,97%	99,97%
A NOVO Polska	Ul. Wolczynska 133	01-919 Warszawa	RHB 60570	Pologne	IG	100%	100%
A NOVO GmbH	Worringer Str. 30	50668 Köln	HRB 60466	Allemagne	IG	100%	100%
A NOVO Servitec	Rue de Familleureux, 2040 La louvière	7110 Houdeng-Goegnies	652.587	Belgique	IG	100%	100%
A NOVO Logitec	Rue de Familleureux, 2040 La louvière	7110 Houdeng-Goegnies	132.967	Belgique	IG	100%	100%
A NOVO GE Ltd	Unit 2, Leacroft Road Birchwood	Warrington WA3 6PJ	377 64 59	UK	IG	100%	100%
A NOVO UK Ltd	Technology Centre 5 Finlan Road Middleton	Manchester M24 2RW	359 11 24	UK	IG	100%	100%
A NOVO Telecommunications Ltd	75 Bilton Way Enfield	Middlessex EN3 7EP	295 33 72	UK	IG	100%	100%
A NOVO Radiophone Ltd	Pinetrees Business Park, Salhouse Road	Norwich NR7 9BD	167 33 94	UK	IG	100%	100%
A NOVO Digicom Ltd	Technology Centre 5 Finlan Road Middleton	Manchester M24 2RW	415 95 30	UK	IG	100%	100%
A NOVO Holding Ltd	Technology Centre 5 Finlan Road Middleton	Manchester M24 2RW	393 63 50	UK	IG	100%	100%
A NOVO Service Solution Ltd	Unit C7, Station Rd Business Park Clondalkin	Dublin 22	276653	Irlande	IG	100%	100%
ANOVO Nordic AB	PO Box 53	S-681 22 Kristinehamn	556 547-8715	Suède	IG	100%	100%
Engström Telecom AB	PO Box 53	S-681 22 Kristinehamn	556497-9218	Suède	IG	100%	100%
A NOVO Norge AS	Fetveien 1, Postboks 13	N-2027 Kjeller	977506751	Norvège	IG	100%	100%
A NOVO America del Sur	Plaza Bancomer Building 16 Floor, 50 Street	Panama City	387207-157854	Panama	IG	87,86%	87,86%
A NOVO Andes	Alfredo Barros Errazuriz 1968, piso 6	Santiago	6390-3076	Chili	IG	100%	87,86%
A NOVO Peru	Oscar R. Benavides N° 366, urb. El Pino, San Luis Lima 30	Lima	11250532	Pérou	IG	100%	87,86%
Icon Entreprise	Edificio ph Plaza 2000, piso 16, calle 50	Panama City	410230-301771	Panama	IG	100%	87,86%

## Note 4. Notes sur l'état de la situation financière consolidée - Actif

### 4.1. Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	09/2010				09/2009	
	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
Concessions, brevets <sup>(1)</sup>	10 532	(7 397)	3 135	9 756	(6 431)	3 325
Autres immobilisations incorporelles	6 480	(5 002)	1 479	6 316	(5 299)	1 017
Ecarts d'acquisition	61 247	(7 714)	53 533	60 809	(7 714)	53 095
<b>Total</b>	<b>78 259</b>	<b>(20 112)</b>	<b>58 147</b>	<b>76 881</b>	<b>(19 444)</b>	<b>57 437</b>
<sup>(1)</sup> Dont location-financement	400	(81)	319	400	(42)	358

Variation de la valeur brute des immobilisations incorporelles sur l'exercice :

(en milliers d'euros)	09/2009	Acquisitions	Cessions & mises au rebut	Variations de périmètre	Variations de change	09/2010
Concessions, brevets <sup>(1)</sup>	9 756	1 277	(521)		20	10 532
Autres immobilisations incorporelles	6 316	597	(544)		111	6 480
Ecarts d'acquisition	60 809			438		61 247
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>76 881</b>	<b>1 874</b>	<b>(1 065)</b>	<b>438</b>	<b>131</b>	<b>78 259</b>
<sup>(1)</sup> Dont location-financement	400					400

- La colonne « Variations de périmètre » correspond à l'intégration d'Euroterminal.
- Dans le poste « Concessions, brevets » figurent les immobilisations générées en interne relatives au logiciel *E-tracking*, qui permet aux clients de suivre en temps réel l'état d'avancement des travaux de réparation pour chacun des produits. Leur part dans les « Acquisitions » et « Cessions & mises au rebut » de la période sont respectivement de 777 K€ et (266) K€. Les charges relatives au logiciel *E-tracking* et non immobilisées s'élèvent à 653 K€. Elles sont relatives à la maintenance d'éléments existants du logiciel.

Variation de la valeur brute des immobilisations incorporelles sur l'exercice précédent (30 septembre 2009) :

(en milliers d'euros)	09/2008	Acquisitions	Cessions & mises au rebut	Variations de périmètre	Variations de change	09/2009
Concessions, brevets <sup>(1)</sup>	10 116	2 130	(2 488)		(2)	9 756
Autres immobilisations incorporelles	6 586	393	(576)		(88)	6 316
Ecarts d'acquisition	61 614		(729)	(76)		60 809
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>78 315</b>	<b>2 523</b>	<b>(3 793)</b>	<b>(76)</b>	<b>(89)</b>	<b>76 881</b>
<sup>(1)</sup> Dont location-financement		400				400

- Les contrats de location-financement de l'exercice concernent les licences d'un progiciel de gestion intégré.
- Dans le poste « Concessions, brevets » figurent les immobilisations générées en interne relatives au logiciel *E-tracking*, qui permet aux clients de suivre en temps réel l'état d'avancement des tra-

vaux de réparation pour chacun des produits. Leur part dans les « *Acquisitions* » et « *Cessions & mises au rebut* » de la période sont respectivement de 936 K€ et (336) K€. Les charges relatives au logiciel *E-tracking* et non immobilisées s'élèvent à 846 K€. Elles sont relatives à la maintenance d'éléments existants du logiciel.

Variation des amortissements sur l'exercice :

(en milliers d'euros)	09/2009	Dotations & Reprises	Cessions & mises au rebut	Variations de périmètre	Variations de change	09/2010
Concessions, brevets <sup>(1)</sup>	6 431	1 319	(367)		14	7 397
Autres immobilisations incorporelles	5 299	203	(543)		43	5 002
Ecarts d'acquisition	7 714					7 714
<b>Total amortissements</b>	<b>19 444</b>	<b>1 521</b>	<b>(910)</b>		<b>57</b>	<b>20 112</b>
<sup>(1)</sup> Dont location-financement	42	39				81

La part des amortissements des immobilisations générées en interne dans les « *Dotations & Reprises* » et « *Cessions & mises au rebut* » de la période sont respectivement de 511 et (113) K€.

Variation des amortissements sur l'exercice précédent (30 septembre 2009) :

(en milliers d'euros)	09/2008	Dotations & Reprises	Cessions & mises au rebut	Variations de périmètre	Variations de change	09/2009
Concessions, brevets <sup>(1)</sup>	6 537	1 514	(1 618)		(2)	6 431
Autres immobilisations incorporelles	5 283	343	(302)		(26)	5 299
Ecarts d'acquisition	7 714					7 714
<b>Total amortissements</b>	<b>19 534</b>	<b>1 857</b>	<b>(1 920)</b>		<b>(28)</b>	<b>19 444</b>
<sup>(1)</sup> Dont location-financement		42				42

La part des amortissements des immobilisations générées en interne dans les « *Dotations & Reprises* » et « *Cessions & mises au rebut* » de la période sont respectivement de 424 et (117) K€.

#### 4.1.1. Valeur brute des écarts d'acquisition

La convergence des technologies sur lesquelles intervient le groupe ANOVO (voir la Note 2.2) a conduit le Groupe ANOVO à modifier la définition des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Une UGT correspondait initialement à un croisement entre un pays ou une région et un domaine d'activité (*Telco* et *Multi-média*). Une UGT correspond désormais uniquement à un pays ou une région.

Variation des écarts d'acquisition en valeur nette sur l'exercice :

(en milliers d'euros)	09/2009	Variations de périmètre	09/2010
Nordic	19 485		19 485
UK	22 747		22 747
Amérique du Sud	6 516		2 015
France	7 321		6 516
Italie	266		266
Espagne	2 066	438	2 504
<b>Total</b>	<b>53 095</b>	<b>438</b>	<b>53 533</b>

La colonne « *Variations de périmètre* » correspond à la prise de contrôle de la société Euroterminal, le 22 septembre 2010 (voir Note 3).

#### 4.1.2. Test d'impairment des écarts d'acquisition

Au 30 septembre 2010, les prévisions d'exploitation qui sous-tendent les tests de dépréciation des UGT sensibles sont les suivantes :

	2009/10 <sup>(1)</sup>		2010/11		2011/12		2012/13		2013/14	
	% Croissance du CA	% Rés Opé /CA	% Croissance du CA	% Rés Opé /CA	% Croissance du CA	% Rés Opé /CA	% Croissance du CA	% Rés Opé /CA	% Croissance du CA	% Rés Opé /CA
Region Nordic <sup>(2)</sup>	-2%	1%	7%	2%	14%	6%	19%	6%	2%	6%
Region UK <sup>(2)</sup>	-13%	0%	-2%	2%	17%	5%	12%	7%	2%	7%

<sup>(1)</sup> 2009-2010 est présenté à titre indicatif et non inclus dans le test.

<sup>(2)</sup> Incluant les DAS anciennement dénommés « *Multimédia* » et « *Telco* ».

Le résultat opérationnel présenté ci-dessus s'entend « avant dépréciation des *goodwills* », selon la nouvelle terminologie retenue par le Groupe.

Les calculs réalisés dans le cadre des tests d'*impairment* incluent :

- pour les UGT UK un impôt théorique de 28 % dès la première année 2010/2011,
- pour les UGT Nordic un impôt théorique de 26,3 % sur la Suède et de 28 % sur la Norvège dès la première année 2010/2011.

Les tests d'*impairment* réalisés n'ont conduit à aucune dépréciation complémentaire.

## Analyse de la sensibilité du test d'impairment aux hypothèses, pour les UGT sensibles

Les dépréciations complémentaires théoriques à constater en fonction d'une baisse de x points de marge brute (MB) pour chacune des UGT sensibles, avec un taux d'actualisation constant de 10,5 % et pour chacune des années de prévision incluses dans le test sont présentées dans le tableau ci-dessous (en millions d'euros) :

MB en %		Région Nordic	Région UK	Autres UGT	Total
De 0,5 à 1	point(s) de MB en moins	0,0	0,0	0,0	0,0
1,5	point(s) de MB en moins	-0,2	0,0	0,0	-0,2
2,0	point(s) de MB en moins	-3,0	0,0	0,0	-3,0
2,5	point(s) de MB en moins	-5,8	0,0	0,0	-5,8
3,0	point(s) de MB en moins	-8,6	0,0	0,0	-8,6
3,5	point(s) de MB en moins	-11,3	-3,4	0,0	-14,7
4,0	point(s) de GP en moins	-14,1	-8,1	-0,4	-22,5
4,5	point(s) de GP en moins	-16,9	-12,7	-6,1	-35,8

## Analyse de la sensibilité du test d'impairment au taux d'actualisation et de croissance à l'infini, pour l'ensemble des UGT

Les dépréciations complémentaires théoriques à constater en fonction de taux d'actualisation moins favorables sont présentées dans le tableau ci-dessous (en millions d'euros) :

Taux d'actualisation	Impact (M€) <sup>(1)</sup>
11%	0,0
12%	0,0
13%	0,0
14%	-2,0

<sup>(1)</sup> Sur l'ensemble des UGT

Le test n'est en revanche pas sensible à un changement raisonnablement possible du taux de croissance à l'infini.

## 4.2. Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	09/2010			09/2009		
	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
Terrains <sup>(1)</sup>	6 474		6 474	6 286		6 286
Constructions <sup>(1)</sup>	35 028	(11 975)	23 053	35 223	(10 888)	24 335
Installations techniques <sup>(1)</sup>	39 394	(30 833)	8 560	39 022	(29 586)	9 436
Autres immobilisations corporelles	22 168	(16 256)	5 911	20 523	(14 378)	6 145
Immobilisations en cours	105		105	252		252
<b>Total</b>	<b>103 168</b>	<b>(59 065)</b>	<b>44 104</b>	<b>101 306</b>	<b>(54 852)</b>	<b>46 454</b>
<sup>(1)</sup> Dont location-financement	26 669	(4 767)	21 902	26 061	(3 572)	22 489

La valeur des hypothèques consentis par ANOVO s'élève à 2.981 K€ (371 K€ au 30 septembre 2009), respectivement 0 K€ sur les terrains (14 K€ au 30 septembre 2009) et 2.981 K€ sur les bâtiments (357 K€ au 30 septembre 2009).

Variation de la valeur brute des immobilisations corporelles sur l'exercice :

(en milliers d'euros)	09/2009	Acquisitions	Cessions & mises au rebut	Variations de périmètre	Variations de change	09/2010
Terrains <sup>(1)</sup>	6 286				188	6 474
Constructions <sup>(1)</sup>	35 223	213	(1 143)		735	35 028
Installations techniques <sup>(1)</sup>	39 022	1 311	(2 777)	311	1 527	39 394
Autres immobilisations corporelles	20 523	1 874	(720)		491	22 168
Immobilisations en cours	252	117	(265)			105
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>101 306</b>	<b>3 515</b>	<b>(4 905)</b>	<b>311</b>	<b>2 941</b>	<b>103 168</b>
<sup>(1)</sup> Dont location-financement	26 061	833	(248)		23	26 669

Variation de la valeur brute des immobilisations corporelles sur l'exercice précédent (30 septembre 2009) :

(en milliers d'euros)	09/2008	Acquisitions	Cessions & mises au rebut	Reclassement	Variations de change	09/2009
Terrains <sup>(1)</sup>	6 191	121			(26)	6 286
Constructions <sup>(1)</sup>	36 201	558	(308)	62	(1 290)	35 223
Installations techniques <sup>(1)</sup>	40 683	2 611	(1 776)	92	(2 588)	39 022
Autres immobilisations corporelles	20 836	1 090	(599)	26	(830)	20 523
Immobilisations en cours	178	259		(180)	(5)	252
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>104 090</b>	<b>4 639</b>	<b>(2 683)</b>		<b>(4 739)</b>	<b>101 306</b>
<sup>(1)</sup> Dont location-financement	25 760	331	(37)		7	26 061

Variation des amortissements sur l'exercice :

(en milliers d'euros)	09/2009	Dotations & Reprises	Cessions & mises au rebut	Variations de périmètre	Variations de change	09/2010
Constructions <sup>(1)</sup>	10 888	1 368	(743)		461	11 975
Installations techniques <sup>(1)</sup>	29 586	2 630	(2 585)		1 203	30 833
Autres immobilisations corporelles	14 378	2 006	(524)		398	16 256
<b>Total amortissements</b>	<b>54 852</b>	<b>6 004</b>	<b>(3 853)</b>		<b>2 061</b>	<b>59 065</b>
<sup>(1)</sup> Dont location-financement	3 572	1 382	(194)		7	4 767

Variation des amortissements sur l'exercice précédent (30 septembre 2009) :

(en milliers d'euros)	09/2008	Dotations & Reprises	Cessions & mises au rebut	Reclassement	Variations de change	09/2009
Constructions <sup>(1)</sup>	10 490	1 519	(199)	34	(955)	10 888
Installations techniques <sup>(1)</sup>	28 843	4 217	(1 455)	32	(2 051)	29 586
Autres immobilisations corporelles	13 507	2 068	(366)	(66)	(766)	14 378
<b>Total amortissements</b>	<b>52 839</b>	<b>7 805</b>	<b>(2 020)</b>		<b>(3 772)</b>	<b>54 852</b>
<sup>(1)</sup> Dont location-financement	2 029	1 544	(2)			3 572

### 4.3. Actifs financiers

(en milliers d'euros)	09/2010			09/2009		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Titres de participation	13 050	(13 033)	17	13 038	(13 021)	17
Dépôts & cautionnements	3 308		3 308	1 999	0	1 999
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>16 358</b>	<b>(13 033)</b>	<b>3 325</b>	<b>15 037</b>	<b>(13 021)</b>	<b>2 016</b>

Le poste « *Titres de participation* » comprend les titres ANOVO Americas pour un montant brut de 12,9 M€ et intégralement provisionnés.

Le poste « *Dépôts & cautionnements* » inclut notamment 2,0 M€ de SICAV nanties au profit d'un fournisseur, des Douanes et du CREDOC et un dépôt de garantie de 0,6 M€ dans le cadre de l'activité extension de garantie. Au 30 septembre 2009, il incluait 1,6 M€ de SICAV nanties au profit d'un fournisseur et des Douanes.

### 4.4. Participation dans les entreprises associées

Le tableau ci-dessous présente les mouvements relatifs à Euroterminal avant sa prise de contrôle par ANOVO.

	% de détention	09/2009	Quote-part de résultat du groupe	Dividendes	Variations de périmètre	09/2010
Euroterminal	35%	278	(2)		(275)	

Informations financières résumées d'Euroterminal pour la période 1<sup>er</sup> octobre 2009 - 30 septembre 2010

Avant sa prise de contrôle par ANOVO, l'exercice comptable d'Euroterminal correspondait à l'année civile. Ce décalage avec la date de clôture d'ANOVO explique la différence entre la quote-part de résultat théorique et la quote-part réellement comptabilisée.

(en milliers d'euros)	09/2010
Chiffre d'affaires	7 217
Résultat net	(6)



## 4.5. *Autres actifs non courants et autres passifs à long terme*

Autres actifs non courants :

(en milliers d'euros)	09/2010			09/2009		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Impôts différés actif	6 173		6 173	7 263		7 263
Autres actifs non courants	8 220	(8 216)	4	13 610	(8 206)	5 403
<b>Total</b>	<b>14 393</b>	<b>(8 216)</b>	<b>6 177</b>	<b>20 873</b>	<b>(8 206)</b>	<b>12 667</b>

Autres passifs à long terme :

(en milliers d'euros)	09/2010	09/2009
Impôts différés passifs	962	739
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	468	
Autres dettes non courantes	106	5 503
<b>Total</b>	<b>1 535</b>	<b>6 243</b>

Les impôts différés sont traités dans la Note 6.5.

Poste « *Autres créances non courantes* »

- Au 30 septembre 2010, ce poste comprend essentiellement le compte courant vis-à-vis d'ANOVO Americas pour un montant de 8,1 M€ intégralement provisionné.
- Au 30 septembre 2009, il comprenait également la part à plus d'un an d'un stock de pièces détachées pour un montant de 5,4 M€ sur lequel ANOVO ne supportait aucun risque car il était payable à la consommation et le stock non consommé devait être intégralement repris à son prix d'achat par le fournisseur. La dette correspondante figurait alors en « *Autres passifs à long terme* », pour le même montant. ANOVO et le fournisseur s'étant accordés sur le montant des pièces détachées non consommées, un avoir de 4,8 M€ TTC a été émis en avril 2010 au profit d'ANOVO, comptabilisé en diminution de la dette initiale.

## 4.6. *Stocks et en-cours*

(en milliers d'euros)	09/2010	09/2009
Valeur brute	20 430	17 538
Provisions	(4 337)	(3 646)
<b>Total stocks et en-cours</b>	<b>16 093</b>	<b>13 891</b>

Détails de la valeur nette par type de stock :

(en milliers d'euros)	09/2010	09/2009
Pièces détachées, fournitures, emballages et marchandises	14 306	12 158
Stocks en cours, produits intermédiaires et produits finis	1 786	1 734
<b>Total stocks et en-cours</b>	<b>16 093</b>	<b>13 891</b>

## 4.7. Créances d'exploitation courantes

(en milliers d'euros)	09/2010			09/2009		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Clients	70 517	(3 344)	67 173	72 154	(3 580)	68 575
Dépôts & cautionnements	583		583	393		393
Créances sociales	157		157	330		330
Créances sur l'État	591		591	1 041		1 041
Autres créances courantes	4 432	(2 457)	1 975	4 176		4 176
Charges constatées d'avance	2 774		2 774	2 595		2 595
Autres actifs courants	8 538	(2 457)	6 081	8 536		8 536
<b>Total</b>	<b>79 056</b>	<b>(5 801)</b>	<b>73 255</b>	<b>80 690</b>	<b>(3 580)</b>	<b>77 110</b>

Les autres créances courantes comprennent notamment :

- une créance résiduelle d'un montant de 300 K€ au 30 septembre 2010, sur le cessionnaire des titres de la société Prima Comunicazione, correspondant à un complément de prix de 1 M€ ;
- une créance de 2,0 M€ sur l'auteur de la fraude interne découverte et décrite dans la Note 5.2, paragraphe « *Risques juridiques* », dépréciée à hauteur de 1,3 M€.

## 4.8. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	09/2010	09/2009
Valeurs mobilières de placement	4 200	1 565
Disponibilités	11 529	13 816
<b>Total trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>15 729</b>	<b>15 381</b>

## Note 5. Notes sur l'état de la situation financière consolidée - Passif

### 5.1. Capitaux propres et instruments dilutifs au 30 septembre 2010

#### 5.1.1. Options de souscription (stock options)

Les options de souscription d'actions ANOVO en circulation s'inscrivent dans le plan voté lors de l'assemblée générale du 19 mars 2001. Suite au regroupement d'action, le nombre d'option attribué a été ajusté et une option de souscription d'action donne droit à 1 action.

Directoire ou Conseil d'Administration du	Options de souscription d'actions initialement émises	Options de souscription d'actions restant à souscrire à l'ouverture	Prix de souscription	Maturité par tiers chaque année	Date d'échéance	Ajustement <sup>(1)</sup>	Options annulées sur la période	Actions souscrites sur la période	Bénéficiaires	Options exerçables au 30 septembre 2010	Options de souscription d'actions restant à souscrire à la clôture
30-oct.-03 <sup>(2)</sup>	141 000	91 917	14,400 €	30-oct-05 30-oct-06 30-oct-07	30-oct-09 <sup>(2)</sup>		(91 917)		Mandataires sociaux Premiers attributaires Autres		0
19-juil.-04	167 250	100 750	17,730 €	19-juil-06 19-juil-07 19-juil-08	19-juil-2010	3 607	(104 357)		Mandataires sociaux Premiers attributaires Autres		0
24-juin-05	149 250	94 500	20,208 €	24-juin-07 24-juin-08 24-juin-09	24-juin-2011	3 361	(41 987)		Mandataires sociaux Premiers attributaires Autres	15 737 27 542 12 595	55 874
30-déc.-05	97 320	68 258	17,539 €	30-déc-07 30-déc-08 30-déc-09	30-déc-2011	2 166	(44 687)		Mandataires sociaux Premiers attributaires Autres	12 622 13 115	25 737
Total	554 820	355 425				9 134	(282 948)	0	Mandataires sociaux Premiers attributaires Autres Total	28 359 40 657 12 595 81 611	28 359 40 657 12 595 81 611

<sup>(1)</sup> Ajustement pour tenir compte de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription du 5 février 2010.

<sup>(2)</sup> Le Conseil d'administration du 22 novembre 2006 a décidé d'appliquer rétroactivement le même règlement à tous les plans encore valables. La durée de validité des plans décidés par les Conseils du 27 mars et du 30 octobre 2003 a donc été portée à 6 ans.

## 5.1.2. Détail du poste « Réserves consolidées »

(en milliers d'euros)	09/2010
Réserve légale	490
Autres réserves de la société	3 990
Charges relatives aux stock options	3 769
Juste valeur des produits dérivés	(3 080)
Conversion aux IFRS	791
Réserve de conversion	3 208
Autres réserves consolidées	(11 382)
<b>Au 30/09/2010</b>	<b>(2 214)</b>

## 5.1.3. Emprunt obligataire (Océanes)

Au 30 septembre 2010, il reste 4 249 obligations à option de conversion et / ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (Océanes) représentant une dette actualisée de 801 K€ (voir Note 5.3), à échéance octobre 2012 et donnant droit à 1 062 actions regroupées.

## 5.1.4. Calcul de dilution

(en nombre)	09/2010
Nombre d'actions moyen	7 474 028
Actions propres	(1 035)
Nombre d'actions moyen dans le cadre du calcul du résultat par action	7 472 993
Emprunt obligataire	0
Nombre d'actions moyen potentiel dans le cadre du calcul du résultat par action dilué	7 472 993

ANOVO détient précisément 1 034 actions propres regroupées et 19 actions propres non regroupées. Par commodité, on retient 1 035 actions propres pour le calcul de dilution.

Au 30 septembre 2010, les options de souscription (stock options) et les obligations (Océanes) ne sont pas dans la monnaie.

## 5.2. Provisions - Part non courante

(en milliers d'euros)	09/2009	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Variations de périmètre	Variations de change	09/2010
Provision pour litiges	175		(68)				107
Provision pour restructuration	1 012	113	(397)	(245)			483
Provision pour impôts et autres risques	127	409		(127)			409
Provisions pour pensions et retraites	5 289	375	(252)			106	5 518
Autres provisions pour charges	390	615					1 005
<b>Total provisions - part non courante</b>	<b>6 993</b>	<b>1 512</b>	<b>(717)</b>	<b>(372)</b>		<b>106</b>	<b>7 522</b>

- Les provisions pour restructuration correspondent pour l'essentiel aux coûts de la restructuration de l'activité assemblage d'A NOVO Comlink España (0,3 M€), jusqu'en 2017.
- Les provisions pour pensions et retraites se décomposent de la façon suivante :

- indemnités de départ en retraite : elles concernent les sociétés françaises (2,8 M€) et suédoises (1,0 M€) ;
- indemnités de fin de contrat : elles concernent la société italienne (1,4 M€) ;
- retraites « chapeau » : elles concernent les sociétés espagnoles (0,4 M€).
- Les autres provisions pour charges comprennent essentiellement les médailles du travail (0,5 M€) et une provision pour la perte probable de produits pendant leur trajet retour (0,3 M€).

Les hypothèses de calcul de l'indemnité de départ en retraite en France sont les suivantes :

- le traitement des données comprend :
  - l'annualisation des salaires,
  - la prise en compte des seuls Contrat à Durée Indéterminée (en excluant les dirigeants),
  - l'hypothèse de l'âge du premier emploi (23 ans pour les cadres, 21 ans pour les employés, techniciens agents de maîtrise, et 18 ans pour les ouvriers),
  - la date de retraite calculée selon la Loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites :

Année de naissance	Nombre de trimestres	Âge minimum	Age taux plein
Avant 1948	160	60	65
1949	161	60	65
1950	162	60	65
1951	163	60,33	65,33
1952	164	60,66	65,66
1953	165	61	66
1954	165	61,33	66,33
1955	165	61,66	66,66
Après 1956	165	62	67

- la prise en compte des tables de mortalité de l'INSEE pour la période 2006-2008 ;
- la table de sortie est construite à partir des observations des sorties des deux dernières années, et affinée en déterminant une courbe de taux de sortie décroissante selon l'âge ; les taux de rotation moyens retenus sont de 4,26 % ;
- le profil de carrière est homogène entre les différents sites et l'augmentation annuelle des salaires est comprise entre 0,5 et 2,5 % en fonction des catégories d'employés à laquelle s'ajoute une hypothèse d'inflation de 2 % par an ;
- les taux d'actualisation retenus sont ceux édités par Bloomberg au 30/09/2010 (courbe de taux F462 « Eur Ind AA+/AA courbe BFV), plafonnés à 3,5 % pour les maturités supérieures à 15 ans.

#### Sensibilité de l'indemnité de départ en retraite en France aux variations du taux d'actualisation

Toutes choses égales par ailleurs, une hausse ou d'une baisse de 100 points de base ( $\pm 1\%$ ) des taux d'actualisation aurait un impact sur le résultat annuel avant impôt du Groupe d'environ  $\pm 400\text{K€}$ .

Les hypothèses de calcul de l'indemnité de départ en retraite en Suède sont les suivantes (retenues par la société d'actuaire suédoise) :

- une hypothèse d'inflation de 2 % par an,

- le taux d'actualisation utilisé est de 4 %,
- la table de mortalité est celle établie par la *Swedish Supervisory Authority*.

En Italie, la provision correspond aux indemnités légales de fin de contrat (TFR ou *Trattamento di Fine Rapporto*). Ces indemnités seront payées à chaque salarié lors de son départ de l'entreprise, pour quelque raison que ce soit. L'hypothèse de calcul de cette indemnité est la suivante :

- l'évaluation correspond à 1/13,5<sup>ème</sup> du salaire annuel de chaque salarié,
- en retenant une mise à la retraite des femmes à 60 ans et des hommes à 62 ans,
- un taux d'actualisation de 4,25 %,
- un taux de rotation des salariés compris entre 0 % et 17,09 % selon l'âge des salariés,
- cette dette est actualisée et est gérée par un organisme extérieur à l'entreprise tel que INPS ou COMETA.

## Risques juridiques

Les principaux contentieux et litiges en cours ont été provisionnés à hauteur du risque évalué par la société. Conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers, la méthode globale de provisionnement est la suivante.

Les litiges significatifs auxquels la société doit faire face faisant l'objet d'une procédure contentieuse ont été provisionnés. Le montant de la provision correspond au risque analysé au cas par cas, en fonction du risque maximum, ce risque maximum étant évalué après consultation des conseils internes et externes de la société en tenant compte du fondement juridique de la réclamation, du caractère réaliste des montants réclamés au regard des engagements souscrits et plus généralement du contexte de la réclamation. Le montant de la provision ne correspond donc pas nécessairement aux demandes de la partie adverse.

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du groupe, à l'exception des réclamations ou risques de réclamations suivants, partiellement ou non provisionnés.

- Réclamation de plusieurs actionnaires minoritaires d'une filiale portant sur la mise en œuvre d'un accord que la société conteste ; cette réclamation, après analyse avec les conseils de la société, est apparue infondée ; à ce jour, aucune procédure contentieuse n'a été initiée.
- Réclamation des créanciers obligataires portant sur le remboursement de l'emprunt obligataire ainsi que des dommages-intérêts ; les fondements évoqués par les obligataires pour une telle réclamation paraissent à la société totalement injustifiés ; à ce jour, aucune procédure judiciaire n'a été initiée par les obligataires.
- Mise en jeu de la garantie d'actif et de passif conférée dans le cadre de la cession d'une filiale, considérée comme infondée par la société.
- Litige avec un prestataire informatique portant sur la violation d'une clause de non concurrence ; le prestataire, condamné en première instance, a interjeté appel, mais ses demandes ne sont pas encore connues ; la société, après consultation de ses conseils, estime que compte tenu des éléments du dossier, cette procédure ne représente pas un risque significatif sur la situation financière du Groupe.

- Réclamation du liquidateur d'un ancien client du Groupe, portant sur des paiements effectués et susceptibles d'être annulés en raison de la situation d'insolvabilité de ce client à l'époque des paiements<sup>1</sup>.
- Contentieux sur un redressement fiscal lié au prix d'acquisition d'un fonds de commerce ; l'administration fiscale a été déboutée en première instance et a interjeté appel.
- Procédure de saisie par la Direction des Douanes de produits importés ; la société est en attente de la notification de la position de la Direction des Douanes.

Dans le cadre de ces litiges et réclamations, le montant des demandes porté à la connaissance de la société s'élève à environ 3,6 M€, inscrits en dettes ou provisions au passif pour 0,6 M€.

Par ailleurs, le Groupe fait aujourd'hui face à un risque de non recouvrement de sommes frauduleusement perçues par des collaborateurs du Groupe. A ce titre, trois fraudes ont été découvertes :

- en septembre 2009 pour un montant de 2,3 M€ ; l'auteur de la fraude s'est engagé à rembourser les montants détournés. Ces reconnaissances de dettes (comptabilisées en « *Autres créances courantes* ») sont assorties de garanties portant sur des actifs immobiliers et sur des éléments incorporels de fonds de commerce ; au cours de l'exercice un certain nombre d'actifs immobiliers ont été réalisés, la réalisation des actifs immobiliers restants ainsi que celle du fonds de commerce s'avèrent plus complexes que prévu et la société estime que les montants qu'elle pourra recouvrer ne correspondent pas à l'intégralité des sommes détournées ; à ce titre, 1,3 M€ ont été provisionnés sur l'exercice 2009/2010 ;
- en juillet 2010 pour un montant de 0,2 M€, sous la forme de paiements fournisseurs effectués sur le compte personnel d'un salarié en France ;
- au premier semestre de l'exercice 2009/2010, sous la forme de détournements d'un ancien mandataire social pour un montant aujourd'hui estimé à 100 K€ sur la base d'un audit réalisé par un cabinet externe ; des investigations complémentaires sont encore en cours.

### 5.3. Dettes financières, part à long terme

(en milliers d'euros)	09/2010	1 à 5 ans	plus de 5 ans	09/2009
Emprunts obligataires	801	801	0	775
Emprunts, dettes auprès d'établissements de crédit <sup>(1) (2) (3) (4) (5)</sup>	44 807	23 077	21 730	42 791
Emprunts, dettes financières divers <sup>(1) (3)</sup>	150	0	150	7 247
<b>Total emprunts et dettes financières</b>	<b>45 758</b>	<b>23 878</b>	<b>21 880</b>	<b>50 812</b>
<sup>(1)</sup> dont dette senior hors Océanes	20 416	11 991	8 425	29 687
<sup>(2)</sup> dont location-financement	17 423	5 169	12 254	18 609
<sup>(3)</sup> dont dette senior garantie par des nantissements de titres de filiales	17 735	10 416	7 319	25 986
<sup>(4)</sup> dont dettes filiales bénéficiant de garanties maison mère	11 087	1 728	9 359	11 579
<sup>(5)</sup> dont juste valeur des produits dérivés	570	570		1 104

Répartition des dettes financières à long terme entre les taux fixes et les taux variables :

(en milliers d'euros)	09/2010	09/2009
Taux fixe	7 645	4 332
Taux variable	38 113	46 481
<b>Total</b>	<b>45 758</b>	<b>50 812</b>

<sup>1</sup> Voir la mise à jour de ce risque à la date de dépôt du document de référence exposée au point 1.6.1.3.

Répartition des dettes financières à long terme entre les devises :

(en milliers d'euros)		09/2010	09/2009
EUR	Zone Euro	45 317	50 188
GBP	Royaume Uni	( )	30
Autres	Autres	441	595
<b>Total</b>		<b>45 758</b>	<b>50 812</b>

#### 5.4. Provisions, part courante

(en milliers d'euros)	09/2009	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Variations de périmètre	Variations de change	09/2010
Provision pour litiges	295	204	(85)	(166)			248
Provision pour garanties données aux clients	3 367	438	(601)	(805)		2	2 401
Provision pour restructuration	987	700	(671)			32	1 048
Autres provisions pour charges	25	93	(71)			4	51
<b>Total provisions - part courante</b>	<b>4 674</b>	<b>1 435</b>	<b>(1 427)</b>	<b>(971)</b>		<b>38</b>	<b>3 749</b>

Au 30 septembre 2010, les provisions comprennent :

- les provisions pour litiges correspondant à des litiges salariaux ;
- les provisions pour extensions de services données aux clients calculées en fonction des statistiques de coûts sur retours clients constatés sur la période de garantie de prestation d'ANOVO. La totalité des provisions pour extensions de services données aux clients est présentée dans la partie courante car ces provisions font partie du cycle d'exploitation ;
- la part courante des provisions pour restructuration liées à l'activité assemblage de A NOVO Comlink España (0,4 M€). Le montant de la provision est estimé en fonction des coûts prévisibles (quote-part des coûts salariaux supportée par A NOVO Comlink España) connus à la clôture et devant être décaissés dans les 12 mois à venir.

#### 5.5. Dettes fournisseurs et autres passifs courants

(en milliers d'euros)	09/2010	09/2009
Dettes fournisseurs d'exploitation	50 694	52 001
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	203	
<b>Fournisseurs</b>	<b>50 897</b>	<b>52 001</b>
Dettes fiscales et sociales	22 166	27 812
Autres dettes courantes	2 103	1 663
Produits constatés d'avance	4 917	3 907
<b>Autres passifs courants</b>	<b>29 187</b>	<b>33 382</b>
<b>Total</b>	<b>80 083</b>	<b>85 383</b>



## 5.6. Concours bancaires courants et part des dettes financières à moins d'un an

(en milliers d'euros)	09/2010	09/2009
Emprunts, dettes auprès d'établissements de crédit <sup>(1) (2) (3) (4) (5)</sup>	5 779	5 916
Emprunts, dettes financières divers <sup>(3)</sup>	1 585	2 659
Concours bancaires (affacturage) <sup>(4)</sup>	7 998	7 228
Concours bancaires courants	397	2 029
<b>Total des concours bancaires et part des emprunts à moins d'un an</b>	<b>15 759</b>	<b>17 832</b>
<sup>(1)</sup> dont dette senior hors Océanes	2 355	2 500
<sup>(2)</sup> dont location-financement	1 694	2 023
<sup>(3)</sup> dont dette senior garantie par des nantissements de titres de filiales	2 046	2 172
<sup>(4)</sup> dont dettes filiales bénéficiant de garanties maison mère	7 668	6 012
<sup>(5)</sup> dont juste valeur des produits dérivés	706	824

Répartition de l'endettement financier à court terme entre les taux fixes et les taux variables :

(en milliers d'euros)	09/2010	09/2009
Taux fixe	7 606	5 828
Taux variable	8 153	12 003
<b>Total</b>	<b>15 759</b>	<b>17 832</b>

Répartition de l'endettement financier à court terme entre les devises :

(en milliers d'euros)		09/2010	09/2009
EUR	Zone Euro	14 646	17 185
GBP	Royaume Uni	470	132
Autres	Autres	643	515
<b>Total</b>		<b>15 759</b>	<b>17 832</b>

## Note 6. Notes sur l'état du résultat global consolidé

L'activité d'ANOVO ne connaît pas d'effet significatif lié à la saisonnalité.

### 6.1. Rubriques du résultat opérationnel

Les deux tableaux ci-dessous détaillent les natures de charges de personnel et de dotations et reprises aux amortissements et provisions ventilées dans les différentes rubriques du résultat par destination.

#### 6.1.1. Charges de personnel

(en milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2009
Rémunérations et charges sociales	(143 766)	(151 202)
Stock options	169	(162)
<b>Total</b>	<b>(143 597)</b>	<b>(151 364)</b>

## 6.1.2. Amortissements et provisions opérationnels

(en milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2009
Dépréciations des actifs circulants	(1 353)	2 221
Amortissements des immobilisations	(7 494)	(9 471)
Provisions pour risques d'exploitation	506	903
<b>Total</b>	<b>(8 342)</b>	<b>(6 347)</b>

## 6.2. Autres produits et charges opérationnels

Ce poste regroupe un ensemble d'éléments ou évènements significatifs intervenus ou démarrés au cours de l'exercice :

Impact net de l'acquisition d'Euroterminal	0,1 M€
Charges liées à des réorganisations opérationnelles passées ou en cours	(1,2) M€
Dépréciation de la reconnaissance de dettes liées à la fraude	(1,3) M€
<b>Impact négatif global</b>	<b>(2,4) M€</b>

Au titre de l'exercice précédent, les autres produits et charges opérationnels comprenaient :

Coûts liés à la restructuration financière	(1,1) M€
Charges liées à des réorganisations opérationnelles passées ou en cours	(1,6) M€
Charges de retraites sur les exercices antérieurs	(0,5) M€
Coût lié à la fraude	(2,3) M€
Produit lié à la reconnaissance de dettes	2,3 M€
<b>Impact négatif global</b>	<b>(3,2) M€</b>

## 6.3. Coût de l'endettement financier net

(en milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2009
Produit de trésorerie et équivalent de trésorerie	24	313
Coût de l'endettement financier brut <sup>(1)</sup>	(3 041)	(5 084)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(3 017)</b>	<b>(4 771)</b>
<sup>(1)</sup> dont intérêts sur les contrats de location-financement	(396)	(905)

## 6.4. Autres produits et charges financiers

(en milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2009
Gains de change	867	947
Autres produits financiers <sup>(1) (2)</sup>	3 496	7 431
<b>Autres produits financiers</b>	<b>4 362</b>	<b>8 378</b>
Pertes de change	(1 679)	(1 718)
Autres charges financières	(714)	(342)
Dotations & reprises financières	(324)	(272)
<b>Autres charges financières</b>	<b>(2 717)</b>	<b>(2 332)</b>
<b>Autres produits et charges financières</b>	<b>1 645</b>	<b>6 046</b>
<sup>(1)</sup> dont profit sur abandon de dette senior	3 105	4 636
<sup>(2)</sup> dont impact net de la résiliation des produits dérivés contestés		1 791

## 6.5. Impôts sur les résultats

(en milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2009
Impôts exigibles	(1 067)	(2 683)
Impôts différés	(1 460)	(760)
<b>Total</b>	<b>(2 527)</b>	<b>(3 443)</b>

Décomposition de la charge d'imposition différée :

(en milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2009
Reports fiscaux déficitaires activés / (désactivés)	(2 197)	(275)
Différences temporaires	655	723
Éliminations des provisions internes de consolidation	23	(287)
Autres retraitements	58	(921)
<b>Total</b>	<b>(1 460)</b>	<b>(760)</b>

Répartition au bilan de l'imposition différée :

(en milliers d'euros)	09/2010	09/2009
Impôts différés - Actif	6 173	7 263
Impôts différés - Passif	962	739
<b>Total</b>	<b>5 211</b>	<b>6 524</b>

Au 30 septembre 2010, le solde d'impôts différés actifs correspond principalement aux sociétés suivantes :

(en milliers d'euros)	09/2010	09/2009
ANOVO	3 601	5 700
ANOVO Italia	1 661	888
ANOVO Nordic	168	249
A NOVO Suisse	221	224
Autres pays	523	201
<b>Total</b>	<b>6 173</b>	<b>7 263</b>

Les impôts différés actifs sont composés d'activations de reports déficitaires à hauteur de 2,1 M€.

La valeur des impôts différés actifs (incluant en particulier les impôts différés activés sur les reports déficitaires) fait l'objet d'un test de valorisation par entité fiscale à la clôture au regard des bénéfices fiscaux des trois prochains exercices. Les hypothèses retenues pour les prévisions de bénéfices fiscaux sont les mêmes que celles retenues dans les tests d'*impairment*. Les prévisions de bénéfices fiscaux utilisées pour ANOVO intègrent également les plus values attendues sur des refinancements immobiliers.

La réconciliation de la charge d'impôts est la suivante :

(en milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2009
Résultat net avant impôts	5 345	15 306
Impôt théorique (33,33 % au 30 septembre 2010)	(1 781)	(5 102)
Dépréciation des écarts d'acquisition		
Résultat des sociétés mises en équivalence	(1)	23
Déficits non activés de l'exercice	(671)	(722)
Déficits antérieurs activés/désactivés sur l'exercice	(510)	(296)
Déficits antérieurs non activés utilisés	717	1 404
Autres activations <sup>(1)</sup>	620	
Écritures de consolidation sans impact d'impôt	(17)	929
Différence de taux d'imposition des sociétés étrangères	(40)	197
Impôts sur stock options	56	(54)
Impôt sur les différences permanentes	(900)	178
<b>Impôt réel</b>	<b>(2 527)</b>	<b>(3 443)</b>

<sup>(1)</sup> Il s'agit de différences temporaires antérieures non activées précédemment par manque de perspectives bénéficiaires suffisantes.

Le groupe dispose au 30 septembre 2010 d'importants déficits fiscaux non activés qui pourront potentiellement être utilisés sur les bénéfices futurs :

(en milliers d'euros)	09/2010	< 1an	de 1 à 5 ans	de 5 à 10 ans	> 10 ans ou illimité
ANOVO	14 272				14 272
A NOVO Comlink España	19 139			3 729	15 410
A NOVO UK	81				81
A NOVO Suisse	963	963			
Benelux	1 807				1 807
Autres pays	363				363
<b>Total</b>	<b>36 626</b>	<b>963</b>		<b>3 729</b>	<b>31 934</b>

## Note 7. Instruments financiers

### 7.1. Valeur au bilan et juste valeur des instruments actifs et passifs financiers

Seuls les principaux emprunts et dettes financières à taux fixe ont une valeur au bilan différente de leur juste valeur. Celle-ci a été déterminée par actualisation des flux futurs au taux *Euribor 3M* au 30 septembre 2010 (0,892 %). Cette différence est toutefois peu significative.

La colonne « *Actifs et passifs non financiers* » permet le rapprochement avec l'état de la situation financière consolidé.

Au 30 septembre 2010 :

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés	Actifs et passifs non financiers
Actifs financiers	3 325	3 325		17	3 308			
Autres actifs non courants	4	4			4			
Clients	67 173	67 173			67 173			
Autres actifs courants	6 081	6 081			3 307			2 774
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15 729	15 729	15 729					
<b>Actif</b>	<b>92 312</b>	<b>92 312</b>	<b>15 729</b>	<b>17</b>	<b>73 792</b>			<b>2 774</b>
Dettes financières - part à long terme	45 758	46 793				45 188	570	
Autres passifs à long terme	574	574				468		106
Fournisseurs	50 897	50 897			50 897			
Autres passifs courants	29 187	29 187			23 666			5 520
Concours bancaires et part des dettes financières à moins d'un an	15 759	16 189	8 395			6 658	706	
<b>Passif</b>	<b>142 173</b>	<b>143 638</b>	<b>8 395</b>		<b>74 563</b>	<b>52 314</b>	<b>1 276</b>	<b>5 626</b>

Au 30 septembre 2009 :

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés	Actifs et passifs non financiers
Actifs financiers	2 016	2 016		17	1 999			
Autres actifs non courants	5 403	5 403			5 403			
Clients	68 575	68 575			68 575			
Autres actifs courants	8 536	8 536			5 940			2 595
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15 381	15 381	15 381					
<b>Actif</b>	<b>99 911</b>	<b>99 911</b>	<b>15 381</b>	<b>17</b>	<b>81 917</b>		<b>0</b>	<b>2 595</b>
Dettes financières - part à long terme	50 812	51 195				49 708	104	
Autres passifs à long terme	5 503	5 503				5 400		103
Fournisseurs	52 001	52 001			52 001			
Autres passifs courants	33 382	33 382			27 498			5 884
Concours bancaires et part des dettes financières à moins d'un an	17 832	18 083	9 257			7 751	824	
<b>Passif</b>	<b>159 530</b>	<b>160 164</b>	<b>9 257</b>		<b>79 499</b>	<b>62 859</b>	<b>1 928</b>	<b>5 988</b>

## 7.2. Impact dans l'état du résultat global et dans les capitaux propres des instruments financiers

Au 30 septembre 2010 :

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Résultat opérationnel		Résultat financier		Capitaux propres
		Dotations/Reprises	Produit de trésorerie et équivalent de trésorerie	Coût de l'endettement financier brut	Autres produits et charges financiers	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	15 729		24			
Actifs disponibles à la vente	17					
Prêts et créances	73 792	-2 147			-947	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	8 395				-513	
Dettes au coût amorti	52 314			-1 960	3 105	
Autres dettes	74 563					
Instruments dérivés passifs	1 276			-1 081	162	456
<i>Actualisation</i>					-161	
<b>Total</b>		<b>-2 147</b>	<b>24</b>	<b>-3 041</b>	<b>1 645</b>	<b>456</b>

Au 30 septembre 2009 :

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Résultat opérationnel		Résultat financier		Capitaux propres
		Dotations/Reprises	Produit de trésorerie et équivalent de trésorerie	Coût de l'endettement financier brut	Autres produits et charges financiers	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	15 381		313			
Actifs disponibles à la vente	17					
Prêts et créances	81 917	2 447			-803	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	9 257				-98	
Dettes au coût amorti	62 859			-4 327	4 636	
Autres dettes	79 499					
Instruments dérivés passifs	1 928			-757	2 356	-1 459
<i>Actualisation</i>					-45	
<b>Total</b>		<b>2 447</b>	<b>313</b>	<b>-5 084</b>	<b>6 046</b>	<b>-1 459</b>

## 7.3. Politique et gestion des risques financiers

### 7.3.1. Risque d'assurance crédit

Le Groupe exerce ses activités auprès de clients qui peuvent être également fournisseurs de pièces détachées et assurent la solvabilité financière de leur contrepartie auprès d'organismes d'assurance-crédit. Du

niveau d'encours ANOVO accordé par ces organismes à leurs clients dépend la confiance accordée à ANOVO par ces mêmes clients et le niveau de besoin en fonds de roulement nécessaire pour réaliser les prestations. Ce risque affecte pour l'essentiel le besoin en fond de roulement du Groupe et est aujourd'hui limité compte tenu de l'amélioration de sa situation financière.

### 7.3.2. Risque de change

La société exerce une activité récurrente de services offrant des prestations réalisées localement par les filiales d'ANOVO, donc dans la même devise que la devise de règlement. Ainsi, le Groupe n'est pas exposé au risque de change au travers de ses opérations commerciales directes.

Seules les transactions internes exposent le Groupe aux fluctuations de change.

En revanche, le développement international d'ANOVO conduit le Groupe à investir afin de développer son activité dans chacune des régions. L'essentiel du financement des investissements ainsi réalisés s'est effectué sur la base d'un financement structuré :

- soit par des capitaux propres ;
- soit par la dette contractée par la maison-mère.

Le risque de change sur ces investissements n'est pas couvert. Du fait de l'incertitude quant aux échéances de remboursement des créances ou dettes du groupe, la couverture du « risque à terme » est difficile et, par conséquent, souscrire à des instruments de couverture serait une opération spéculative.

Des évolutions favorable ou défavorable des taux de change de 10 % par rapport à l'euro auraient les impacts après impôts suivants :

(en milliers d'euros)	Chf	Clp	Gbp	Nok	Pes	Pln	Sek	Usd	Total
Actifs	1 624	2 486	13 400	2 448	2 905	3 175	8 193	-25	34 206
Passifs	-3 984	4 333	14 350	1 735	2 537	3 051	5 861	1 331	29 214
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>5 608</b>	<b>-1 847</b>	<b>-950</b>	<b>713</b>	<b>368</b>	<b>123</b>	<b>2 332</b>	<b>-1 356</b>	<b>4 992</b>
Position hors bilan									
<b>Position nette après gestion</b>	<b>5 608</b>	<b>-1 847</b>	<b>-950</b>	<b>713</b>	<b>368</b>	<b>123</b>	<b>2 332</b>	<b>-1 356</b>	<b>4 992</b>
Sensibilité à une variation favorable de 10%	623	-204	33	79	41	14	259	302	1 147
Sensibilité à une variation défavorable de 10%	-510	167	-27	-65	-33	-11	-212	-247	-939

### 7.3.3. Risque de taux

Au 30 septembre 2010, la dette à taux variable hors produits dérivés (1,3 M€) se décompose comme suit :

Dettes senior	22,8 M€
Autres dettes bancaires	2,9 M€
Dettes de location-financement	15,8 M€
Découverts bancaires et lignes de factoring	3,6 M€
<b>Total</b>	<b>45,1 M€</b>

Au 30 septembre 2010, la société bénéficie d'une couverture de taux à hauteur de 16,6 M€, ce qui représente environ 37 % de sa dette à taux variable.

La juste valeur de ces produits dérivés est communiquée chaque fin de mois par les banques émettrices, pour leurs produits respectifs ainsi que par un cabinet indépendant.

Au 30 septembre 2010, la variation des justes valeurs a été comptabilisée de la manière suivante :

- un produit de 392 K€ dans le résultat consolidé du groupe (correspondant à la part inefficace de la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés éligibles à la comptabilité de couverture) ;
- et un impact positif de 260 K€ dans les capitaux propres (part efficace).

Le poste « *Autres charges financières* » inclut également une charge de 196 K€ correspondant à l'amortissement de la juste valeur de produits historiques résiliés. Les principales caractéristiques des produits dérivés sont présentées ci-dessous :

Synthèse des couvertures de taux existantes au 30 septembre 2010								
Élément couvert	Montant initial	Montant amorti	Taux reçu	du	au	Caractéristiques de la couverture (Taux payé)	Taux effectif	Taux payé maxi
Dette senior	25 062 487	12 406 244	<i>Euribor 3</i> mois	02/08/2007	02/02/2013	Swap taux fixe à 5.85%	5.85 %	5.85 %
Crédit bail	5 481 695	4 218 111	<i>Euribor 3</i> mois	02/07/2007	02/01/2013	Swap taux fixe à 5.85%	5.85 %	5.85 %
<b>Total</b>	<b>30 544 182</b>	<b>16 624 355</b>						

#### Sensibilité de la dette à taux variable et des instruments dérivés aux variations des taux d'intérêts

Une hausse de 100 points de base (+1 %) sur l'ensemble des courbes de taux aurait un impact sur la charge d'intérêts annuelle avant impôt du groupe d'environ -325 K€. A contrario, une baisse de 100 points de base (-1 %) sur l'ensemble des courbes de taux aurait un impact sur la charge d'intérêts annuelle avant impôt du groupe d'environ +340 K€.

Ce calcul a été réalisé avec les hypothèses suivantes :

- il inclut les flux d'intérêts issus des instruments financiers dérivés, mais pas les variations de juste valeur ;
- l'échéancier retenu est celui en vigueur au 30 septembre 2010 ;
- il a été établi en prenant pour référence les valeurs au 30 septembre 2010 des taux d'intérêts suivants :

<i>Euribor 3M</i>	0,892%
<i>Eonia</i>	0,878%
Taux de base UK	0,5%

La sensibilité de la juste valeur des instruments dérivés aux variations des taux d'intérêts n'a pas été évaluée.



## 7.3.4. Risque de contrepartie (crédit)

Outre les fraudes décrites dans la Note 5.2, la société est exposée au risque de crédit principalement sur le recouvrement des créances clients.

Au 30 septembre 2010, les créances en souffrance représentent un montant de 11,4 M€ sur un total de 69,6 M€ (en valeur brute) soit 16,4 %, détaillées comme suit :

(en milliers d'euros)	Créances en souffrance						Au-delà de 180 jours	Total	Dépréciation	Total des créances nettes
	Créances saines	1-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	91-180 jours					
Clients	58 203	5 014	1 612	944	850	3 894	12 315	-3 344	67 173	
<b>Total</b>	<b>58 203</b>	<b>5 014</b>	<b>1 612</b>	<b>944</b>	<b>850</b>	<b>3 894</b>	<b>12 315</b>	<b>-3 344</b>	<b>67 173</b>	

Au 30 septembre 2009, la situation était la suivante :

(en milliers d'euros)	Créances en souffrance						Au-delà de 180 jours	Total	Dépréciation	Total des créances nettes
	Créances saines	1-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	91-180 jours					
Clients	61 499	3 638	1 234	650	536	4 596	10 655	-3 580	68 575	
<b>Total</b>	<b>61 499</b>	<b>3 638</b>	<b>1 234</b>	<b>650</b>	<b>536</b>	<b>4 596</b>	<b>10 655</b>	<b>-3 580</b>	<b>68 575</b>	

Les provisions pour dépréciation des créances clients ont évolué comme suit, sur l'exercice 2009- 2010 :

(en milliers d'euros)	09/2009	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Variations de change	09/2010
Provisions clients et comptes rattachés	-3 580	-807	1 073	-3	-28	-3 344
<b>Total</b>	<b>-3 580</b>	<b>-807</b>	<b>1 073</b>	<b>-3</b>	<b>-28</b>	<b>-3 344</b>

## 7.3.5. Risque de liquidité

Le tableau suivant représente les flux de trésorerie futurs liés aux principaux éléments de passifs et aux instruments dérivés enregistrés à la clôture des deux derniers exercices. Les flux d'intérêts sont calculés selon la norme IFRS7 et représentent les intérêts à payer pour chaque période concernée.

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie < 1 an		Flux de trésorerie entre 1 an et 5 ans		Flux de trésorerie > 5 ans	
		Intérêts	Remb.	Intérêts	Remb.	Intérêts	Remb.
Dettes financières - part à long terme	45 758	1 507		4 495	23 878	2 768	21 880
Autres passifs à long terme	574				574		
Fournisseurs <sup>(1)</sup>	50 694		50 694				
Autres passifs courants	29 187		29 187				
Concours bancaires et part des dettes financières à moins d'un an	15 759	855	15 759				
<b>Total</b>	<b>141 970</b>	<b>2 362</b>	<b>95 639</b>	<b>4 495</b>	<b>24 452</b>	<b>2 768</b>	<b>21 880</b>

<sup>(1)</sup> Le BFR normatif est de 6,4 % du chiffre d'affaires.

Il a été établi en prenant pour référence les valeurs au 30 septembre 2010 des taux d'intérêts suivants :

<i>Euribor 3M</i>	0,892%
<i>Eonia</i>	0,878%
Taux de base UK	0,5%

Au 30 septembre 2009, la situation était la suivante :

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie < 1 an		Flux de trésorerie entre 1 an et 5 ans		Flux de trésorerie > 5 ans	
		Intérêts	Remb.	Intérêts	Remb.	Intérêts	Remb.
Dettes financières - part à long terme	50 812	1 665		5 387	20 361	3 926	30 451
Autres passifs à long terme	5 503				5 503		
Fournisseurs <sup>(1)</sup>	51 992		51 992				
Autres passifs courants	33 382		33 382				
Concours bancaires et part des dettes financières à moins d'un an	17 832	1 119	17 832				
<b>Total</b>	<b>159 522</b>	<b>2 784</b>	<b>103 206</b>	<b>5 387</b>	<b>25 865</b>	<b>3 926</b>	<b>30 451</b>

<sup>(1)</sup> Le BFR normatif est de 4,3 % du chiffre d'affaires

Afin de mieux maîtriser son risque de liquidité (notamment en remboursant par anticipation une partie de sa dette senior) et d'accroître la marge de manœuvre pour développer ses nouvelles offres, le Groupe a souscrit deux nouveaux emprunts bancaires au cours de l'exercice 2009-2010 :

- emprunt 1 : 3,0 M€ remboursable trimestriellement sur 7 ans avec un différé de 2 ans ; taux fixe de 4,56 % plus un complément de rémunération assis sur le chiffre d'affaires ; au jour de la signature du contrat, le taux d'intérêt effectif global ressortait à 5,90 % ;
- emprunt 2 : 3,0 M€ remboursable trimestriellement sur 7 ans au taux d'intérêt *Euribor 3M* + 2,5 %, cappé à 5,2273 %.

Au 30 septembre 2010, le Groupe a des lignes de crédit non utilisées d'un montant de 13,9 M€ (dont 5,2 M€ de lignes d'affacturage).

#### Informations quantitatives et qualitatives sur la dette *senior*

Au 30 septembre 2010, la dette *senior* comptabilisée s'élève à 22,8 M€ se répartissant comme suit par échéance :

A moins d'un an	2,4 M€
Entre un an et 5 ans	12,0 M€
A plus de 5 ans	8,4 M€

Depuis les accords intervenus entre la société et les créanciers bancaires de la dette senior (The Royal Bank of Scotland (RBS) et Crédit Industriel et Commercial (CIC)) à la fin de l'exercice 2008/2009, cette dette financière est remboursable semestriellement jusqu'en février 2016 plus une échéance in fine en septembre 2016 de 6,3 M€ à laquelle s'ajoutera une rémunération exceptionnelle de 1,0 M€.

2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
2 * 1,2	2 * 1,2	2 * 1,4	2 * 1,6	2 * 1,8	1,9 + (6,4+1,0)	23,8

Le Groupe est tenu au respect de ratios prudentiels (covenants) et d'obligations de faire ou de ne pas faire vis-à-vis de The Royal Bank of Scotland (RBS), prêteur senior et agent de la convention de crédit du 5 avril 2000, modifiée par des avenants successifs les 26 février 2003, 19 mars 2004 et 25 juin 2010 :

- (a) trois ratios prudentiels doivent être respectés chaque trimestre :
  - la dette nette consolidée (excluant la dette obligataire ainsi que la dette senior) doit être inférieure à 50 M€ (3.826 K€ au 30 septembre 2010) ;
  - le ratio EBITDA consolidé (résultat d'exploitation avant dotation et reprise sur amortissements et provisions et avant dépréciation des écarts d'acquisition) / Frais financiers nets consolidés doit être égal ou supérieur à 3,5 (5,31 au 30 septembre 2010) ;
  - le ratio dette nette consolidée (excluant la dette obligataire ainsi que la dette senior) / EBITDA consolidé (à périodicité retraitée) doit être inférieur ou égal à 2 (0,24 au 30 septembre 2010) ;
- (b) l'investissement annuel en immobilisations corporelles doit être inférieur ou égal à 14 M€ (2,7 M€ au 30 septembre 2010) ;
- (c) affectation prioritaire au remboursement de la dernière échéance d'un montant de 200 K€ par exercice au titre duquel le cash flow libre consolidé après amortissement de la dette senior serait supérieur à 8 M€ (jusqu'en 2012) puis à 7 M€ (à partir de 2013) ;
- (d) la société doit spécifiquement notifier tout litige engageant le groupe pour un montant égal ou supérieur à 3 M€ ou tout redressement fiscal d'un montant égal ou supérieur à 2,3 M€ ;
- (e) tout changement de contrôle, direct ou indirect, du groupe au sens de l'article L 233.3 du Code de Commerce doit être soumis à accord préalable du prêteur ;
- (f) interdiction des cessions d'actifs significatifs supérieures à 5 M€ sans l'accord des prêteurs, et affectation prioritaire de la part du produit de toute cession excédant 2 M€ par an au remboursement anticipé de la dernière échéance, dans la limite de 10 M€ ;
- (g) interdiction de souscription à des opérations spéculatives de marché, à l'exception d'instruments financiers de couverture de type *swap*, *cap*, *collar* ou une combinaison de ces produits.

Le non respect de ces covenants entraîne la possibilité pour les prêteurs seniors d'accélérer le remboursement de leurs concours. Les covenants et les montants annuels s'apprécient sur une période de 12 mois se terminant à la date de calcul (clôture annuelle, semestrielle ou trimestrielle).

Depuis les accords intervenus à la fin de l'exercice 2008/2009, les dispositions (b), (c), (f) et (g) ci-dessus bénéficient également au Crédit Industriel et Commercial (CIC).

Au 30 septembre 2010, les ratios calculés ne remettent pas en cause l'échéancier de la dette.

Le Groupe n'a pas d'autres covenants à respecter vis à vis d'autres établissements.

#### 7.3.6. Risque de matière première

Compte tenu de la nature de son activité, le Groupe n'est pas exposé à un risque de matière première.

#### 7.3.7. Risque sur actions

La société n'a pas pour politique de constituer un portefeuille d'actions. La trésorerie est placée sur des supports sans risque à court terme. Les actions propres détenues en portefeuille représentent une valeur nette de 4 K€. La société n'a pas de programme de rachat d'actions.

## Note 8. Engagements hors bilan

### 8.1. Engagements financiers donnés hors bilan

Cautions, garanties et autres engagements :

(en milliers d'euros)	09/2010	09/2009
Garanties de passifs	130	130
Garantie des engagements d'une filiale concernant des contrats d'extension de services	1 000	1 000
Garanties en faveur d'organismes financiers	3 266	2 938
<b>Total</b>	<b>4 396</b>	<b>4 068</b>

En outre, le Groupe ANOVO s'est porté caution ou a donné des garanties à des organismes financiers à hauteur de 41,5 M€ au 30 septembre 2010 (40,8 M€ au 30 septembre 2009), sommes figurant déjà en dettes financières au passif du bilan.

Le Groupe s'est également porté caution et a donné des garanties ou signé des lettres de patronage à des organismes financiers à hauteur de 11,2 M€ (11,7 M€ au 30 septembre 2009), sommes figurant plus bas au titre des engagements de contrats de location.

#### Nantissement des titres

Liste des sociétés dont les titres sont nantis en garantie de la dette *senior* :

- ANOVO Italia ;
- A NOVO Comlink España ;
- ANOVO Nordic AB ;
- ANOVO Americas.

Liste des sociétés détenues par des holdings dont les titres sont nantis en garantie de la dette *senior* :

- A NOVO Arce ;
- A NOVO Norge ;
- Cedro Soluciones Totales.

Les valeurs mobilières de placement inscrites à l'actif du bilan font l'objet d'un nantissement à hauteur de 2,0 M€.

### 8.2. Autres engagements hors bilan

#### 8.2.1. Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement des fonctions

Le Conseil d'administration du 5 décembre 2008 avait limité les hypothèses dans lesquelles les indemnités de départ relatives à Messieurs Richard Seurat et Christophe Liénard pouvaient être versées, confirmé le plafonnement de leur montant à 24 mois de rémunération brute, soumis leur versement à la constatation de la réalisation de conditions de performance et, par dérogation aux dispositions de l'article 20.2.4 du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, prévu un minimum d'indemnisation de 6 mois de rémunération brute.

L'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2009, saisie de leur approbation dans les termes de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, a refusé d'approuver le principe même de ces indemnités de départ.

Monsieur Richard Seurat n'a bénéficié d'aucune indemnité au titre de la cessation de ses fonctions.

## 8.2.2. Indemnités relatives à une clause de non-concurrence

Compte tenu de la cessation des fonctions de Président-Directeur Général de Monsieur Richard Seurat, le Conseil d'administration du 26 octobre 2009, sur les recommandations du Comité des rémunérations et des nominations, a décidé d'autoriser la conclusion d'un accord de non-concurrence entre la société et Monsieur Richard Seurat, dont les termes essentiels sont les suivants :

- Monsieur Richard Seurat s'est engagé à ne pas exercer d'activités concurrentes à celles exercées par le Groupe ANOVO et à ne pas débaucher de salariés d'ANOVO, et ce pendant une période de 2 ans à compter de la date de cessation de ses fonctions ;
- en contrepartie, Monsieur Richard Seurat perçoit sur 2 ans une indemnité annuelle égale à 50 % de la moyenne des rémunérations brutes annuelles, parts variables incluses, perçues au cours des 24 mois précédant la cessation de ses fonctions ; à la date de clôture de l'exercice 2009/2010, 286,8 K€ ont été payés par la société au titre de cet engagement.

## 8.2.3. Autres engagements

Le 29 septembre 2003, ANOVO a consenti un abandon de créances de 0,4 M€ avec clause de retour à meilleure fortune au profit de A NOVO Portugal, prévu pour intervenir dans un délai de 5 années. La situation de la société est en cours d'analyse pour déterminer si le retour à meilleure fortune a eu lieu.

En matière d'engagement de retraite des sites français, ANOVO a souhaité mettre en place le principe du corridor. Ainsi, la valeur actualisée de l'obligation à la date de clôture est de 4,0 M€ diminuée de l'écart actuariel non comptabilisé de 0,7 M€ et du coût des services passés non comptabilisé de 0,5 M€.

La société A NOVO Comlink España, filiale à 100 % d'ANOVO, a signé sur l'exercice 2005-2006 les accords définitifs avec la *Junta de Andalucía* concernant la restructuration de son activité *Assemblage* de Málaga. Dans le cadre de ces accords, le groupe doit décaisser 4,2 M€ sur toute la période de préretraite PJP (*Plan de Jubilación Parcial*) jusqu'en 2022. Le système prévoit :

- pour les 216 salariés concernés, une dispense de travail entre 55 ans et 60 ans (il est pendant cette période indemnisé par les divers régimes d'assistance ou d'assurance-chômage) et un retour au travail pour 245 heures / an entre 60 et 65 ans ;
- un engagement d'embauche « en remplacement » chaque fois qu'un PJP entre dans sa 60<sup>ème</sup> année, soit environ 150 embauches d'ici à 2013).

ANOVO a pris l'engagement d'embaucher 30 personnes dans le cadre d'un accord spécifique d'ici décembre 2010. Une subvention déjà versée de 33 K€ par personne embauchée sera enregistrée dans l'état du résultat global au moment de l'embauche effective.

Dans le cadre de la reprise du site de Montauban en juin 2008, ANOVO s'est engagé à maintenir le niveau d'emploi global pendant une durée de trois ans.

## 8.3. Engagements de contrats de location

Les contrats de locations immobilières et mobilières détaillés ci-dessous sont des contrats de locations pures qui n'ont pas pour vocation à engager le Groupe de façon permanente. C'est pourquoi, ils n'ont pas été retraités en crédit bail à l'actif et au passif du bilan.

## Engagement locatif du Groupe :

(en milliers d'euros)	09/2010	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Location immobilière	19 550	4 028	8 368	7 154
Location mobilière				
<b>Total locations</b>	<b>19 550</b>	<b>4 028</b>	<b>8 368</b>	<b>7 154</b>

### 8.4. Autres informations

A la connaissance du Groupe ANOVO, la présentation des engagements hors bilan n'omet pas l'existence d'un engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

Le processus d'identification des engagements hors bilan a été mené par la Direction Juridique du Groupe. Elle s'est rapprochée de chacune des filiales afin de recenser l'exhaustivité des engagements. La Direction Juridique a élaboré un questionnaire détaillé afin de garantir la cohérence des informations. Chaque direction générale de filiale s'est engagée sur l'exhaustivité et la pertinence des informations ainsi remontées.

Pour la maison mère, la Direction Juridique du Groupe assure un suivi centralisé de tous les engagements. Ces engagements sont ensuite chiffrés et corroborés avec les informations détenues par la direction financière.

### Note 9. Informations sectorielles

#### 9.1. État du résultat global, investissements et total actif

Répartition des composantes du résultat opérationnel par secteurs géographiques au 30 septembre 2010 :

(en milliers d'euros)	UK	France	Italie	Espagne	Nordic	Amérique	Total
Chiffre d'affaires	94 200	125 234	31 525	30 997	48 774	13 154	343 885
Marge brute	8 194	21 124	4 988	3 064	5 191	1 610	44 171
Résultat opérationnel	(313)	5 639	1 343	(1 006)	580	476	6 718
Investissements	(743)	(2 266)	(277)	(390)	(823)	(56)	(4 556)
<b>Total actif</b>	<b>42 930</b>	<b>79 722</b>	<b>28 929</b>	<b>20 366</b>	<b>34 049</b>	<b>10 832</b>	<b>216 829</b>

Période comparative retraitée du résultat opérationnel par secteurs géographiques au 30 septembre 2009 :

(en milliers d'euros)	UK	France	Italie	Espagne	Nordic	Amérique	Total
Chiffre d'affaires	107 795	135 950	29 012	29 918	49 679	13 111	365 465
Marge brute	15 297	22 215	4 021	3 356	6 371	1 994	53 254
Résultat opérationnel	5 792	5 452	1 278	(573)	1 441	573	13 962
Investissements	(1 380)	(3 346)	(328)	(131)	(676)	(570)	(6 430)
<b>Total actif</b>	<b>53 236</b>	<b>81 627</b>	<b>28 847</b>	<b>17 463</b>	<b>33 973</b>	<b>10 089</b>	<b>225 234</b>

Sur l'exercice 2009-2010, il n'existe pas de client externe pour lequel le montant du produit des activités ordinaires est supérieur à 10 % du produit des activités ordinaires du Groupe.

## 9.2. État de la situation financière

État de la situation financière au 30 septembre 2010 réparti par secteurs géographiques :

(en milliers d'euros)	UK	France	Italie	Espagne	Nordic	Amérique	Total
Total des actifs non courants	26 303	37 124	15 777	6 093	21 393	5 061	111 752
Total des actifs courants	16 627	42 598	13 152	14 273	12 655	5 771	105 077
Total des passifs non courants	561	37 666	12 795	2 215	1 073	505	54 815
Total des passifs courants	14 899	49 103	10 112	12 907	8 762	3 807	99 590

Période comparative retraitée au 30 septembre 2009 bilan réparti par secteurs géographiques :

(en milliers d'euros)	UK	France	Italie	Espagne	Nordic	Amérique	Total
Total des actifs non courants	27 465	45 605	14 745	5 777	20 740	4 520	118 851
Total des actifs courants	25 771	36 022	14 102	11 686	13 233	5 569	106 382
Total des passifs non courants	586	47 779	13 770	1 330	1 035	(452)	64 048
Total des passifs courants	19 941	52 674	10 503	11 172	8 561	5 038	107 889

### Note 10. Effectifs

Répartition des effectifs moyens équivalent temps plein par catégories de personnel :

	09/2010	09/2009
Cadres dirigeants (y.c. mandataires sociaux)	41	43
Autres cadres	173	186
Employés & Ouvriers	3 811	4 099
Intérimaires	1 302	1 708
<b>Total Effectif</b>	<b>5 327</b>	<b>6 036</b>

### Note 11. Événements survenus après la clôture de l'exercice

- La société lance son premier plan d'actionnariat salarié France en créant le FCPE ANOVO Evolution.** La société a intégré au plan d'épargne d'entreprise français un fonds d'actionnariat salarié, le fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) ANOVO Evolution, agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 8 octobre 2010 sous le numéro FCE20100138 ; ce nouveau support de placement, qui rejoint les 4 fonds communs de placement multi-entreprises jusqu'alors disponibles sur le plan d'épargne d'entreprise d'ANOVO, sera investi en actions ANOVO.
- La société lance une première augmentation de capital réservée aux salariés français par l'intermédiaire du FCPE ANOVO Evolution.** Un fonds relais, le FCPE ANOVO Evolution Relais, agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 8 octobre 2010 sous le numéro FCE20100139, a été spécifiquement créé pour assurer la collecte des sommes que les salariés décideraient d'affecter à une première augmentation de capital réservée, et y souscrire. Ainsi, depuis le 1er novembre et jusqu'au 8 décembre 2010, les salariés français ont la possibilité, de participer indirectement à une augmentation de capital réservée portant sur l'émission d'un maximum de 341 333 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,80 €, qui leur permettra de détenir, par l'intermédiaire du FCPE ANOVO Evolution, un maximum d'environ 4,1 % du capital social, moyennant un prix de souscription unitaire déterminé sur la base de la moyenne des cours de clôture de l'action sur la période du 29 octobre au 25 novembre 2010, minorée d'une décote de 20 %.

## Note 12. Informations sur les parties liées

### Rémunération des dirigeants

Pendant la durée de leur fonction sur l'exercice, les membres du Conseil d'administration et du Comex groupe ont perçu une rémunération brute de 3.917 K€ de la part de la société, décomposée comme suit :

(en milliers d'euros)	
Avantages à court terme des membres du Conseil d'Administration	1 424
Avantages à court terme des autres membres du Comex	1 462
Avantages postérieurs à l'emploi	200
Avantages à long terme	0
Indemnités de fin de contrat de travail	0
Charges relatives aux stocks options	(169)

Au 30 septembre 2010, 286,8 K€ ont été versés à Monsieur Richard Seurat en rémunération de l'accord de non-concurrence conclu avec ANOVO (voir Note 8.2 « *Autres engagements hors bilan* »).

La société n'a pas d'engagement en matière de pension et retraite envers ses organes d'administration. Seule une assurance perte d'emploi a été souscrite.

Aucun crédit ou avance n'a été accordé aux dirigeants.



### Note 13. Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leur réseau

Il s'agit des prestations rendues et comptabilisées en charge de chacun des exercices dans les comptes de la société ANOVO et de ses filiales françaises et étrangères consolidées par intégration globale.

	Maupard Fiduciaire <sup>(2)</sup>				Ernst & Young				Total			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	09/2010	09/2009	09/2010	09/2009	09/2010	09/2009	09/2010	09/2009	09/2010	09/2009	09/2010	09/2009
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen de comptes individuels et consolidés</b>												
Emetteur	104	133	93%	100%	201	286	40%	47%	305	419	49%	57%
Filiales intégrées globalement					288	266	1		288	266		
<b>Prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes</b>												
Emetteur <sup>(1)</sup>	8				3	52			11	52		
Filiales intégrées globalement					13				13			
<b>Sous-total</b>	<b>112</b>	<b>133</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>505</b>	<b>604</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>617</b>	<b>737</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>												
Juridique, fiscal, social												
Autres												
<b>Sous-total</b>												
<b>Total</b>	<b>112</b>	<b>133</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>505</b>	<b>604</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>617</b>	<b>737</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

<sup>(1)</sup> Dont revue des prévisions de trésorerie du groupe par la société Ernst & Young Advisory, membre du réseau Ernst & Young, revue réalisée à la demande de la Direction Générale au titre des prestations directement liées à la mission des Commissaires aux comptes, dans le cadre de la présentation de ces prévisions aux créanciers de la dette *senior*.

<sup>(2)</sup> Le cabinet Maupard Fiduciaire n'intervient pas sur l'examen des comptes individuels des filiales étrangères du Groupe.

## 2. Comptes sociaux

---

### 2.1. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux

---

Maupard Fiduciaire  
18, rue Jean-Mermoz  
75008 Paris  
S.A. au capital de 350 050 €

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Paris

Ernst & Young et Autres  
41, rue Ybry  
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

« Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ANOVO, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Notes préliminaires » et la note 2.9 de l'annexe exposant le changement de méthode relatif à la comptabilisation des opérations d'affacturage.

#### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

##### Titres de participation et créances intragroupe

Les notes 2.1.3, 2.3 et 3.4 de l'annexe exposent les conditions dans lesquelles votre société peut être amenée à constituer des provisions pour dépréciation des titres de participation et des créances intragroupe en tenant compte notamment des flux de trésorerie futurs actualisés.

Nos travaux ont consisté à examiner les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation, à s'assurer du caractère raisonnable des hypothèses retenues pour l'élaboration des données prévisionnelles, à revoir les calculs effectués par votre société et à vérifier l'évaluation des titres de participation et des créances intragroupe qui en résulte.

## *Provisions*

Comme précisé dans le paragraphe « Risques juridiques » de la note 26 de l'annexe, les principaux contentieux et litiges en cours sont provisionnés à hauteur du risque évalué par la société.

Nos travaux ont consisté à revoir les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de ces provisions, à les comparer aux analyses des conseils externes de la société et à nous assurer du caractère raisonnable de ces estimations.

## *Changement de méthode*

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés de la correcte application du changement de méthode comptable mentionné ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## *III. Vérifications et informations spécifiques*

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion. »

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 15 décembre 2010

Les Commissaires aux Comptes

**Maupard Fiduciaire**

**Dominique Bonnet**

**Ernst & Young et Autres**

**Any Antola**

## 2.2. Bilan

### 2.2.1. Bilan actif

(en milliers d'euros)	Notes	30/09/2010			30/09/2009
		Brut	Amortissements et provisions	Net	
<b>Actif immobilisé</b>					
Immobilisations incorporelles	3.1	17 594	9 094	8 500	8 704
Immobilisations corporelles	3.2	19 082	12 358	6 724	7 380
Immobilisations financières	3.4	208 651	125 451	83 200	83 951
<b>Total I</b>		<b>245 327</b>	<b>146 903</b>	<b>98 424</b>	<b>100 035</b>
<b>Actif circulant</b>					
Stocks - Matières premières, approvisionnement		5 489	940	4 549	7 279
Stocks et encours - Produits intermédiaires et finis		743	204	539	1 100
Marchandises		840	38	802	21
Avances et acomptes versés		234		234	487
Créances d'exploitation	5	21 183	1 957	19 226	24 681
Autres créances	5	17 502	2 017	15 485	17 777
Valeurs mobilières de placement	6	2 024		2 024	2 670
Disponibilités	6	10 357		10 357	2 023
Charges constatées d'avance	7	1 160		1 160	574
<b>Total II</b>		<b>59 532</b>	<b>5 156</b>	<b>54 376</b>	<b>56 612</b>
Charges à répartir	III 7	187		187	267
Écart de conversion	IV	1 836		1 836	3 933
<b>Total de l'actif (I à IV)</b>		<b>306 882</b>	<b>152 059</b>	<b>154 823</b>	<b>160 847</b>

### 2.2.2. Bilan passif

(en milliers d'euros)	Notes	30/09/2010	30/09/2009
Capital		6 335	5 461
Prime d'émission		54 939	51 804
Réserves		4 479	4 479
Report à nouveau		-3 655	-7 106
Résultat de l'exercice		4 792	3 451
Subventions d'investissement		259	291
<b>Capitaux propres</b>	<b>I 8</b>	<b>67 150</b>	<b>58 381</b>
Provisions pour risques		3 059	5 186
Provisions pour charges		605	342
<b>Total</b>	<b>II 9</b>	<b>3 664</b>	<b>5 528</b>
Emprunts obligataires convertibles		858	858
Dettes auprès d'établissements de crédit		29 496	27 918
Autres dettes financières diverses et dettes groupe		13 812	20 471
Avances et acomptes reçus			
Dettes fournisseurs		20 242	24 087
Dettes fiscales et sociales		15 936	19 224
Autres dettes		1 098	1 643
Produits constatés d'avance		2 407	2 558
<b>Total</b>	<b>III 10</b>	<b>83 849</b>	<b>96 760</b>
Écart de conversion	IV	160	178
<b>Total du Passif</b>	<b>(I à IV)</b>	<b>154 823</b>	<b>160 847</b>

## 2.3. Compte de résultat

(en milliers d'euros )	Notes	09/2010	09/2009
Ventes de marchandises		14 113	3 376
Production vendue de biens		-119	12
Production vendue de services		106 188	131 233
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>13</b>	<b>120 181</b>	<b>134 621</b>
Production stockée		-659	547
Production immobilisée		216	179
Subventions d'exploitation		243	63
Reprises de provisions et amortissements, transferts de charges	14	5 142	4 310
Autres produits	14	1 583	437
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>I</b>	<b>126 707</b>	<b>140 157</b>
Achats de marchandises et variations de stocks		7 632	2 324
Achats de matières premières		24 615	30 965
Variation de stocks de matières premières		1 502	-5 379
Autres achats et charges externes		32 760	48 778
Impôts et taxes		2 802	2 908
Salaires et traitements		32 334	34 976
Charges sociales		13 782	14 681
Dotations aux amortissements sur immobilisations		2 443	2 608
Dotations aux provisions sur immobilisations		218	450
Dotations aux provisions sur actif circulant		1 625	1 706
Dotations aux provisions pour risques et charges		1 869	389
Autres charges	14	2 576	587
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>II</b>	<b>124 158</b>	<b>134 995</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(I-II)</b>	<b>15</b>	<b>2 549</b>
Produits financiers	III	8 826	14 329
Charges financières	IV	7 292	14 398
<b>Résultat financier</b>	<b>(III-IV)</b>	<b>16</b>	<b>1 534</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>(I-II+III-IV)</b>	<b>4 083</b>	<b>5 094</b>
Produits exceptionnels	V	1 871	1 109
Charges exceptionnelles	VI	859	2 206
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(V-VI)</b>	<b>17</b>	<b>1 012</b>
Participation des salariés	VII	303	546
Impôt sur les bénéfices	VIII	18	
<b>Résultat net</b>	<b>(I à VIII)</b>	<b>4 792</b>	<b>3 451</b>

## 2.4. Notes annexes aux comptes sociaux

---

Les comptes annuels ont été établis suivant les principes, normes et méthodes comptables découlant du plan comptable général de 1999 et du règlement CRC 99-03.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

Un changement de méthode a eu lieu sur la comptabilisation du factor, tel que décrit en note 2.9.

### Notes Préliminaires

#### Note 1. Faits marquants de l'exercice

L'exercice 2009/2010 a été marqué par les évènements suivants.

##### *1.1. Les actionnaires témoignent leur soutien au projet de développement en contribuant au large succès de l'augmentation de capital*

L'Assemblée Générale Mixte du 5 février 2010 a approuvé une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, largement souscrite par les actionnaires en mars 2010 avec 13,4 M€ de demandes de souscription (soit 3,28 fois le niveau de l'émission) et un taux d'exercice du droit préférentiel de souscription de 90,24 %. 1 092 268 actions nouvelles ont été émises au prix unitaire de 4 euros (soit un nominal de 0,8 euro et une prime d'émission de 3,2 euros), à raison de 4 actions nouvelles pour 25 existantes.

Le produit brut de l'émission s'élève à 4 369 K€, dont 3 495 K€ de prime d'émission. Les frais associés (360 K€) ont été imputés sur la prime d'émission.

Le règlement-livraison ainsi que la cotation des actions nouvelles ont eu lieu le 31 mars 2010.

##### *1.2. Le groupe améliore sa situation financière et accroît sa marge de manœuvre pour développer ses nouvelles offres en remboursant par anticipation une partie de sa dette senior*

Suite au rachat par Monsieur Jean Berger de La Villardièrre, alors Administrateur et principal actionnaire de la société, de la créance de 7,1 M€ de la société Genesis Partners sur ANOVO, réalisé au terme d'une convention du 8 juin 2010, la société a, le 14 juin 2010, remboursé par anticipation une quote-part de 4 M€ (intérêts courus compris) de cette créance, et a bénéficié de l'abandon pur et simple du solde de celle-ci, soit 3,1 M€. L'opération, financée pour l'essentiel grâce à un nouvel emprunt bancaire de 3 M€, a permis d'améliorer la situation financière du Groupe et d'accroître sa marge de manœuvre pour développer ses offres complémentaires.

##### *1.3. Jean Berger de La Villardièrre devient Président-Directeur Général*

Le 29 juillet 2010, Monsieur Gilbert Weill a démissionné de ses fonctions de Président-Directeur Général de la société. Le Conseil d'administration a, le même jour, nommé Monsieur Jean Berger de La Villardièrre, principal actionnaire de la société dont il était déjà Administrateur (depuis le 30 juin 2009) et Directeur

Général Délégué (depuis le 14 juin 2010), aux fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, en remplacement de Monsieur Gilbert Weill.

Le 26 octobre 2009, Monsieur Richard Seurat avait fait part au Conseil d'administration de son souhait de mettre un terme à sa collaboration avec le Groupe ANOVO. Le Conseil d'administration, après avoir coopté Monsieur Gilbert Weill (Directeur Général de la région Europe Nord) aux fonctions d'Administrateur et l'avoir nommé Directeur Général Délégué le 26 octobre 2009, l'avait nommé Président du Conseil d'administration et Directeur Général le 24 novembre 2009 au lieu et place de Monsieur Richard Seurat.

#### 1.4. *Le groupe renforce sa position incontournable en Espagne en acquérant la société Euroterminal*

Le Groupe a, le 22 septembre 2010, finalisé l'acquisition de la totalité du capital de la société espagnole Euroterminal dans laquelle il détenait une participation minoritaire depuis 2000.

Acteur historique du marché espagnol, Euroterminal a développé un hub spécialisé dans le traitement logistique des produits distribués par Orange en Espagne et dispose des agréments de réparation de la quasi-totalité des fabricants mondiaux de téléphones mobiles. Basé à Barcelone, Euroterminal emploie 120 collaborateurs et a réalisé sur la période 1<sup>er</sup> octobre 2009 - 30 septembre 2010 un chiffre d'affaires de 7,2 M€.

Désormais fort de 750 collaborateurs en Espagne basés à Barcelone, Madrid et Málaga, ANOVO conforte sa position sur le marché espagnol avec près de 2 millions de produits électroniques traités chaque année (*boxes triple-play*, tablettes tactiles, *smartphones*, etc.) pour le compte des plus grands opérateurs et fabricants.

#### 1.5. *Évolution de la nature des opérations*

L'activité de Régénération Téléphonie progresse de 2,1 M€ à 6,7 M€ suite aux développements d'accords partenariaux avec des distributeurs et opérateurs ainsi que la mise en place de notre propre site de rachat de mobiles (L2R).

L'activité *Trading*, démarrée en avril 2009, passe de 0,8 M€ sur 2009 à 3,4 M€ en 2010 avec notamment la création d'une boutique en ligne grand public avec le site *Digital Refresh* et de ventes privées avec le site *Regeneration Webshop*.

Les activités de réparation de dalles LCD et plasma ont été transférées en Pologne.

Le site d'Ussel a été fermé suite au regroupement des activités sur celui de Saint Augustin (Corrèze).

#### 1.6. *Évolution du contrat d'affacturage de créances commerciales*

Résiliation du contrat d'affacturage avec Natixis au 30 septembre 2010 et conclusion d'un contrat de cession de créances avec OSEO le 20 avril 2010.

### Note 2. Principes comptables et méthodes d'évaluation

#### 2.1. *Valeurs immobilisées*

##### 2.1.1. Immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions, licences et autres valeurs incorporelles immobilisées sont évalués à leur coût d'acquisition, hors frais d'installation.

Conformément à l'application du règlement CRC 2002-10, les logiciels sont amortis linéairement sur les durées de leur utilisation dans l'entreprise qui va de 1 à 11 ans. Ces durées sont appréciées à la clôture de chaque exercice afin de corriger les valeurs dépréciées.

Les développements logiciels réalisés dans le cadre des contrats clients (*e-tracking*), sont activés à leur coût d'acquisition dans la mesure où ils répondent aux critères d'activation du règlement sur les actifs. Ils sont amortis sur 5 ans.

Les fonds de commerce proviennent de l'acquisition de sociétés. Ils ne sont pas amortis. Le cas échéant une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur du fonds devient inférieure à la valeur d'usage. La valeur d'usage correspond à la valeur des avantages futurs attendus du fonds, tels qu'ils ont été déterminés lors de son acquisition et tels qu'ils ressortent des flux de trésorerie d'exploitation actualisés attendus sur la base des données prévisionnelles sur 4 ans.

## 2.1.2. Immobilisations corporelles

Les éléments corporels sont enregistrés :

- soit à leur coût d'acquisition, qui correspond au prix d'achat et aux frais accessoires ;
- soit à leur coût de production, hors intérêts des emprunts dédiés à cette production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant un mode linéaire, en fonction de la durée d'utilisation dans l'entreprise :

Constructions :	entre 15 et 20 ans
Agencements et aménagements divers :	entre 4 et 10 ans
Matériels et outillages industriels :	entre 4 et 20 ans
Matériel de bureau et informatique, mobilier :	entre 3 et 10 ans
Matériel de transport	entre 2 et 5 ans

Ces durées sont appréciées à la clôture de chaque exercice.

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charge au cours de l'exercice.

## 2.1.3. Immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés (dont actions propres) sont comptabilisés au coût historique, hors frais d'acquisition ou pour leur valeur d'apport.

En fin d'exercice, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur d'entrée dans le patrimoine.

La dépréciation des titres de participation et des créances intra-Groupe (prêts, comptes courants et créances d'exploitation) fait l'objet d'une analyse commune.

La valeur brute des titres de participation dans les comptes d'ANOVO SA est comparée à la valeur d'entreprise (fonds de commerce, immobilisations et besoin en fonds de roulement) de chacune des filiales diminuée des dettes financières externes et des dettes intergroupe éventuelles. Pour les sociétés holding de pays, le calcul a été effectué en comparant la valeur des titres de participation de cette holding avec la somme des valeurs d'entreprise diminuées des dettes financières externes et des dettes intergroupe de l'ensemble des filiales du pays. Le différentiel éventuel fait l'objet d'une provision sur titres de participation.

Tant que la valeur nette des titres de participation est supérieure à zéro, la filiale est réputée pouvoir rembourser ses créances et comptes courants à sa société mère, et aucune provision n'est comptabilisée. Dès lors que la valeur nette des titres de participation d'une filiale est nulle, c'est-à-dire quand la somme de la valeur d'entreprise diminuée des dettes financières est nulle ou négative, ce montant négatif fait l'objet d'une provision sur compte courant.



La valeur d'entreprise telle que définie ci avant est confortée par l'analyse réalisée dans le cadre des tests d'évaluation des écarts d'acquisition effectués dans le cadre des travaux de consolidation.

Cette analyse est principalement fondée sur l'actualisation des flux de trésorerie d'exploitation attendus sur la base des données prévisionnelles sur 4 ans réactualisés en septembre 2010.

- Les flux de trésorerie sont issus des prévisions d'exploitation préparées par le management local, revues par la direction générale et consolidées dans le budget du groupe, présenté au Conseil d'administration.
- Le taux d'actualisation est de 10,5%.
- Le taux de croissance perpétuelle est de 2,1 %.

## 2.2. *Stocks et en cours*

Les stocks de matières premières sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

L'encours de réparation des appareils est valorisé au prix de revient moyen des dix derniers mois. Il comprend les consommations, les charges directes et indirectes de production ainsi que les amortissements des biens concourant à la production.

La dépréciation des stocks est calculée par rapport aux mouvements d'entrée-sortie pour chaque article sur une périodicité variant de 12 mois à 24 mois selon la famille d'activité. Tout article n'ayant pas été mouvementé au cours de la périodicité correspondante est provisionné à 100%.

## 2.3. *Créances et comptes rattachés*

### 2.3.1. *Créances hors groupe*

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des difficultés de recouvrement éventuelles et identifiées susceptibles d'intervenir. Afin de couvrir le risque d'irrécouvrabilité sur les créances de faible montant, une méthode de provision statistique s'applique.

### 2.3.2. *Créances intra groupe*

La recouvrabilité des créances intra-Groupe fait l'objet d'une analyse commune à l'analyse d'utilité des titres de participation comme décrit en Note 2.1.3. Les créances et dettes d'exploitation échues sur les filiales sont inscrites en « *Groupe et associés* » et portent intérêts.

## 2.4. *Reconnaissance du revenu*

Les règles de prise en compte du chiffre d'affaires sont les suivantes :

- les prestations de réparation et de maintenance sont comptabilisées quand le service est rendu ;
- l'état d'avancement des prestations de service fait l'objet d'un examen à chaque arrêté de comptes.

Les services rendus, non encore ou partiellement facturés sont évalués en fonction du prix de vente contractuel et de temps passés facturables. Ils sont enregistrés en chiffre d'affaires et figurent au bilan à la rubrique « *Factures à établir* » du poste clients.

Les prestations facturées mais non encore exécutées sont déduites du chiffre d'affaires facturé et sont portées au passif du bilan à la rubrique « *Produits constatés d'avance* ».

## 2.5. *Valeurs mobilières de placement*

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition, hors frais d'acquisition.

Les valeurs mobilières de placement font l'objet d'une dépréciation afin de tenir compte, pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.

## 2.6. Charges à répartir

Les charges à répartir représentent le montant des frais et commissions engagés dans la mise en place de l'emprunt souscrit auprès de la Royal Bank of Scotland.

## 2.7. Plans de souscription d'actions

Conformément aux principes comptables français, la charge correspondant à l'avantage accordé aux bénéficiaires des plans de souscription d'actions, à savoir la différence entre le prix d'exercice et la valeur de l'action à la date d'attribution, n'est pas comptabilisée.

## 2.8. Engagements de retraite

Les indemnités légales de départ à la retraite relatives au personnel encore en activité, prévues par la convention collective de la métallurgie, ne sont pas comptabilisées et figurent en engagement hors bilan.

L'évaluation est actuarielle, conformément à la recommandation CNC d'avril 2003.

## 2.9. Changement de méthode

La comptabilisation des opérations effectuées dans le cadre du contrat d'affacturage a été revue : les créances cédées, hors fonds de garantie, n'apparaissent plus dans l'actif réalisable mais en compte de disponibilités. Le montant effectif en trésorerie correspond à 85 % du montant des créances cédées. Les 15 % constituent un fonds de garantie et restent rattachés au poste créances clients.

Impact du changement de méthode (montant sur les différents postes du bilan si la méthode utilisée dans les exercices précédents avait été maintenue en K€)

A l'actif		(en milliers d'euros)
Créances Clients		4 710
Disponibilités		(2 599)
<b>Total Actif</b>		<b>2 111</b>
Au passif		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (concours bancaires courants)		2 111
<b>Total Passif</b>		<b>2 111</b>

Le factor supporte le risque d'insolvabilité sous certaines conditions mais pas celui de non paiement des créances client.

## 2.10. Consolidation

ANOVO SA est la société consolidante du Groupe ANOVO.

## 2.11. Cotation

La société est cotée sur Euronext Paris de NYSE Euronext (compartiment C).

## Notes sur le bilan actif

### Note 3. Actif immobilisé et amortissements

#### 3.1. Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	09/2009	Acquisition	Diminution	09/2010
Logiciels	11 164	1 297	586	11 875
Fonds commercial	5 719			5 719
Total valeurs brutes	16 883	1 297	586	17 594
Amortissements & Provisions	09/2009	Dotation	Reprise	09/2010
Logiciels	8 075	1 308	394	8 990
Fonds commercial	104			104
Total amortissements	8 179	1 308	394	9 094
Valeurs nettes	8 704			8 500

L'augmentation du poste « *Logiciels* » est principalement constituée de frais de développement :

- coûts de développement *e-tracking* (760 K€) ;
- coûts de développement des sites L2R (167 K€) ;
- déploiement du logiciel *Kaidara* (64 K€).

La diminution du poste « *Logiciels* » correspond principalement :

- à la mise au rebut des modules *e-tracking* (267 K€) ;
- à la mise au rebut de logiciels de production (277 K€).

Les charges relatives au logiciel *e-tracking* et non immobilisées s'élèvent à 846 K€. Elles sont relatives à la maintenance d'éléments existants du logiciel.

Les fonds de commerce proviennent de :

- l'acquisition de la société Fibrosud ;
- la fusion de ANOVO avec les sociétés A NOVO France et A NOVO Télécom Services ;
- l'acquisition du site de Montauban.

La valeur de ces fonds de commerce fait l'objet d'une analyse annuelle tel que décrite en Note 2.1.1.

## 3.2. Immobilisations corporelles

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	09/2009	Acquisition	Diminution	09/2010
Terrains	475			475
Constructions et aménagements	4 266			4 266
Installations techniques	7 137	120	123	7 134
Autres immobilisations corporelles	6 738	645	276	7 107
Immobilisations en cours	252		152	100
Total valeurs brutes	18 868	765	551	19 082
Amortissements	09/2009	Dotation	Reprise	09/2010
Terrains				
Constructions et aménagements	1 356	177		1 533
Installations techniques	5 620	626	312	5 934
Autres immobilisations corporelles	4 512	550	171	4 891
Total amortissements	11 488	1 353	483	12 358
Valeurs nettes	7 716			6 724

Les acquisitions d'immobilisations corporelles de l'exercice sont principalement constituées des éléments suivants :

- transfert des activités du site d'Ussel vers Saint Augustin (28 K€) ;
- augmentation du parc informatique (185 K€) ;
- installation des sanitaires de Brive (83 K€).

Les principales immobilisations en cours concernent les productions immobilisées des développements *Love2Recycle* pour 89 K€.

Les diminutions sont essentiellement constituées par la cession du matériel utilisé sur l'activité salle blanche pour 105K€ (valeur brute) et la fermeture du site d'Ussel pour 83 K€ (valeur brute).

## 3.3. Informations en matière de crédit bail

### 3.3.1. Immobilier

ANOVO a contracté trois crédits-baux à hauteur de 8 822 K€ se décomposant de la manière suivante :

- bâtiments 1 et 4 à Beauvais à hauteur de 4 000 K€ le 7 novembre 2005 ;
- bâtiment 2 à Beauvais à hauteur de 2 134 K€ le 1<sup>er</sup> janvier 2000 ;
- les locaux d'Angers à hauteur de 2 688 K€ le 26 juin 2006 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> mars 2006.

Valeur à l'origine des constructions prises en crédit bail (en milliers d'euros)	8 822
Redevances versées au cours de l'exercice	886
Redevances versées au cours d'exercices antérieurs	4 051
Redevances restant à verser	5 689
Valeur résiduelle en fin de contrat	684
Dotation théorique aux amortissements de l'exercice	293
Dotation théorique aux amortissements des exercices antérieurs	1 904

Échéancier des redevances restant à verser (en milliers d'euros)	à 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Redevances restant à verser	886	2 777	2 026	5 689

### 3.3.2. Mobilier

ANOVO a réalisé sur ces derniers exercices des opérations de crédit bail ou locations financières pour du matériel informatique et diverses installations de production, ainsi que des véhicules.

#### Opération de financement sur Licence SAP

Valeur à l'origine de la licence				400
Redevances versées au cours de l'exercice				150
Redevances versées au cours d'exercices antérieurs				137
Redevances restant à verser				163
Valeur résiduelle en fin de contrat				
Dotations théoriques aux amortissements de l'exercice				133
Dotations théoriques aux amortissements des exercices antérieurs				122
<b>Echéancier des redevances restant à verser (milliers d'euros)</b>	<b>à 1 an</b>	<b>de 1 à 5 ans</b>	<b>&gt; 5 ans</b>	<b>Total</b>
Licence SAP	150	13		163

Détail des redevances restant à verser sur les opérations de crédit-bail ou assimilées, excluant les contrats de location ordinaires ou d'une durée inférieure à 36 mois à l'origine

Redevances restant à verser (milliers d'euros)	Total	à 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Matériel industriel et laboratoires	460	148	312	
Matériel de transport et manutention	507	135	336	37
Matériel de bureau, informatique et mobilier	787	416	366	5
<b>Total</b>	<b>1754</b>		<b>1</b>	<b>42</b>

### 3.4. Immobilisations financières

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	09/2009	Acquisition	Diminution	09/2010
Titres de participation	196 378		365	196 013
Actions propres	380		17	363
Créances rattachées à des participations	11 017	791	95	11 713
Autres Créances	112	155		267
Dépôts et cautionnements versés	181	204	90	295
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>208 068</b>	<b>1 150</b>	<b>567</b>	<b>208 651</b>
Amortissements/provisions	09/2009	Dotation	Reprise	09/2010
Titres de participation	115 603	1 538	710	116 431
Actions propres	376		17	359
Créances rattachées à des participations	8 139	522		8 661
<b>Total provisions</b>	<b>124 118</b>	<b>2 060</b>	<b>727</b>	<b>125 451</b>
<b>Total valeurs nettes</b>	<b>83 950</b>			<b>83 200</b>

### 3.4.1. Titres de participation

L'exercice enregistre la cession des titres Euroterminal à la filiale Cedro Soluciones Totales pour une valeur brute de 355 K€.

Comme chaque année, une évaluation de la valeur des titres de participation et des créances Groupe a été effectuée au 30 septembre 2010 en appliquant la méthodologie décrite dans la Note 2.1.3.

Cette évaluation a conduit la société à comptabiliser une dotation aux provisions nette de 829 K€, constituée de :

Reprises de provisions (en milliers d'euros)	
ANOVO Nordic	93
Euroterminal (à l'occasion de la cession)	81
A NOVO América del Sur	135
A NOVO Suisse	400
Dotation aux provisions (en milliers d'euros)	
A NOVO Holdings	428
A NOVO Comlink España	1 110

### 3.4.2. Créances rattachées aux participations

Ces créances progressent principalement au 30 septembre 2010 du fait des écarts de conversion sur ces prêts en devises allouées aux filiales.

### 3.4.3. Autres créances

Concernant l'effort à la construction, l'option a été retenue sur l'exercice précédent de contribuer sous forme de prêt à long terme plutôt que sous forme de subvention.

### 3.4.4. Actions propres

Le nombre d'actions propres (regroupées) s'élève à 1 035 au 30 septembre 2010. La valeur nette (4 K€) correspond au cours moyen du dernier mois de l'action de ANOVO (pour une valeur d'achat de 363 K€).

### 3.4.5. Dépôts et cautionnements versés

Ce poste intègre essentiellement les cautions versées sur les locations de bureaux et véhicules à hauteur de 145 K€.

A également été comptabilisée sur l'exercice une retenue de garantie de 150 K€ sur un nouvel emprunt souscrit auprès de OSEO.

## Note 4. Tableau des filiales et participations

### 4.1. Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation

(en milliers d'euro)	Pays	Acquisition par le groupe	Cession ou liquidation par le groupe	Quote part du capital détenu (en %)	Détention directe / indirecte	Capital social	Capitaux propres totaux	Total bilan	Chiffre d'affaires hors taxes	Résultat d'exploitation	Résultat	Net comptable	Titres de participation (brut)
SCI Les Cailloux	France	Oct.-00		100,00%	D	183	921	2 237		140	140	237	237
SCI Robert	France	Oct.-00		100,00%	D	76	193	235		-1	-1	160	114
SCI D'Artagnan	France	Juil.-08		100,00%	D	1	439	1 919		381	381	1	1
ANOVO Family	France	Sept.-02		100,00%	D	8	7	7				8	8
CTAV 14	France	Janv.-89		11,13%	D	145	257	506				15	15
ANOVO Italia	Italie	Déc.-98		100,00%	D	100	3 463	25 697	31 525	1 053	758	49 720	10 531
Cedro	Espagne	Nov.-98		100,00%	D	4	1 638	6 221	12 209	460	310	2 800	2 755
Euroterminal	Espagne	Sept.-10		100,00%	I	300	787	3 337				1 308	1 308
Comlink	Espagne	Nov.-98		100,00%	D	2 135	-720	11 629	14 038	-1 814	-1 587	17 389	4 046
A NOVO Arce	Espagne	Janv.-02		100,00%	I	200	732	2 295	4 825	229	167	2 861	1 201
A NOVO Holdings	Royaume-Uni	Oct.-00		100,00%	D	27 023	17 658	24 348		-13	-3 704	35 199	33 542
A NOVO UK	Royaume-Uni	Juil.-00		100,00%	I	930	14 426	27 092	93 728	208	-146	30 926	24 227
GE UK	Royaume-Uni	Oct.-99		100,00%	I	1 105	2 143	2 143				3 461	
AT-COM	Royaume-Uni	Oct.-00		100,00%	I	1 486	58	58				1 602	1 602
Radiophone	Royaume-Uni	Oct.-00		100,00%	I	22	3 661	3 661				12 882	12 882
Digicom	Royaume-Uni	Oct.-01		100,00%	I	116	341	341				116	116
A NOVO Services Solutions	Irlande	Juil.-01		100,00%	I	25	219	264				1 174	
ANOVO Nordic	Suède	Déc.-99		100,00%	D	11	5 121	14 141	37 999	408	288	53 232	25 852
A NOVO Norge	Norvège	Déc.-99		100,00%	I	119	1 351	3 207	11 036	-147	-194	783	783
A NOVO Polska	Pologne	Déc.-00		100,00%	D	151	75	4 523	8 079	653	495	552	552
A NOVO Servitec	Belgique	Nov.-00		100,00%	D	2 300	-946	2		-24	-49	2 303	
A NOVO Logitec	Belgique	Nov.-00		100,00%	I	310	-1 341	1 998	3 215	-97	-156	3 287	
A NOVO Suisse	Suisse	Nov.-00		100,00%	D	151	4 286	5 995	3 600	779	400	5 339	3 862
A NOVO International	Suisse	Mai-01		100,00%	D	1 129	849	944		42	66	981	
A NOVO America del Sur	Panama	Mars-01		87,86%	D	7	-1 173	2 918		-8	-85	17 927	1 706
Icon	Panama	Févr-01		87,86%	I	1	12	13				733	1
A NOVO Andes	Chili	Oct.-00		87,86%	I	97	263	4 995	8 362	166	214	80	80
A NOVO Peru	Pérou	Mars-01		87,86%	I	100	1 248	3 855	4 933	319	6	82	82
A NOVO America	USA	Avr.-02	Mars-08	100,00%	D							12 925	
A NOVO GmbH	Allemagne			100,00%	D	25	-90	21		-15	-19	25	25
Engström	Suède	Mai-06		100,00%	I	55	58	58				1 159	58

## 4.2. Transactions avec les filiales chez ANOVO

(en milliers d'euro)	Convention de management fees <sup>(1)</sup>	Produits d'exploitation <sup>(2)</sup>	Charges d'exploitation <sup>(2)</sup>	Produits - Charges financières <sup>(3)</sup>	Dividendes distribués sur la période	Immobilisations corporelles/incorporelles	Prêt accordé Emprunt souscrit Brut	Prêt accordé Emprunt souscrit Net	Compte Courant Actif - Passif net de provisions <sup>(3)</sup>	Créances - dettes d'exploitation	Augmentations de capital par compensation avec des créances	Augmentations de capital par apport de titres	Cautions, Avals et garanties données
SCI Les Cailloux		13	339							-2 053	9		
SCI Robert										42			
SCI D'Artagnan			569							965			
ANOV Family										-6			
CTAV 14													
ANOV Italia	884	914	1 216	-302		759	-8 561	-8 561		-212	-186		
Cedro	323	2		34						1 673			
Euroterminal													
Comlink	393	445		116						4 074			
A NOVO Arce	136	8	1	10						429	-1		
A NOVO Holdings				33			510	510		510	33		
A NOVO UK	2 581	270	444	46						585	697		
GE UK													
AT-COM													
Radiophone													
Digicom													
A NOVO Services Solutions													
ANOV Nordic	1 046	276	69	-6	1 232					-444	196		
A NOVO Norge	305	11		-12						-314	21		
A NOVO Polska	200	394	4	12							201		
A NOVO Servitec				25						477			
A NOVO Logitec	87	614	16	56						936	347		
A NOVO Suisse	93	535	8	-16						-861	214		
A NOVO International				-24						-825	-206		
A NOVO America del Sur	368	3		138			2 541	2 541		1 537			
Icon													
A NOVO Andes													
A NOVO Peru													
A NOVO America								8 661			799		
A NOVO GmbH				4									
Engström													

(1) Services rendus par la maison mère : Dans le cadre de l'activité courante d'exploitation, la maison mère est amenée à effectuer pour les filiales des prestations de services du groupe (services développement commercial, juridiques, services fiscaux, comptabilité, ressources humaines, support qualité et industriel...). Ces prestations sont effectuées et facturées dans le cadre d'une convention de prestation de services supports (« Support Services Agreement ») signée entre la maison mère et les filiales. En outre, les filiales utilisant les droits de propriété intellectuelle (marque, logo etc...) dont ANOVO SA est titulaire s'acquittent de redevance au titre de la licence d'utilisation de ces droits.

(2) Services rendus entre les filiales : Dans le cadre de l'activité courante d'exploitation, les filiales sont amenées à sous-traiter des prestations à d'autres filiales du groupe. Ces prestations sous-traitées sont effectuées et facturées à des conditions normales de marché.

(3) Avances en trésorerie accordées/reçues par la maison mère : Dans le cadre de l'activité courante, la maison mère est amenée à participer au financement de ses filiales (ou a contrario à centraliser les excédents de trésorerie dégagés par ses filiales) et par conséquent accorde (ou reçoit) des facilités de trésorerie rémunérées au taux de Euribor 3 mois plus 300 points de base plafonné à 5%.



## Coordonnées des filiales directes et indirectes

Nom de la société	Adresse du siège social	Code postal et ville	N° de Siren	Pays d'activité
ANOVO	16, rue Joseph Cugnot ZI de Bracheux	60 000 Beauvais	341125540	France
SCI Robert	16, rue Joseph Cugnot ZI de Bracheux	60 000 Beauvais	388163313	France
SCI Les Cailloux d'Annequin	16, rue Joseph Cugnot ZI de Bracheux	60 000 Beauvais	388163412	France
SCI D'Artagnan	16, rue Joseph Cugnot ZI de Bracheux	60 000 Beauvais	507694479	France
ANOVO Family	16, rue Joseph Cugnot ZI de Bracheux	60 000 Beauvais	443580006	France
ANOVO Italia	Via Gonzaga n.7	20 123 Milano	12550080159	Italie
Cedro Soluciones Totales	Isla de la Palma, 32	San Sebastian de los Reyes 28 700 (Madrid)	B 824 791 97	Espagne
A Novo Comlink España, S.L.	Avenue Juan Lopez de Penalver	29 590 Campanillas (Malaga)	B 921 926 65	Espagne
A Novo Arce	Fargaïres, 4-A	Cerdanyola des Valles 08 290 (Barcelone)	B 62714233	Espagne
Euroterminal Telecom	Botanica, 125 Pol.Ind.Gran Via Sur.	Hospitalet de Llobregat (Barcelona)	B 224213	Espagne
A Novo Suisse	5, rue des Draïzes	2000 Neuchatel	02591/2000	Suisse
A Novo International	10, rue de Chésopelloz	1782 Belfaux	01525/2001	Suisse
A Novo Polska	Ul. Wolczynska 133	01-919 Warszawa	RHB 60570	Pologne
A Novo GmbH	Worringer Str. 30	50668 Köln	HRB 60466	Allemagne
A Novo Servitec	Rue de Familleureux, 2040 La louvière	7110 Houdeng-Goegnies	652.587	Belgique
A Novo Logitec	Rue de Familleureux, 2040 La louvière	7110 Houdeng-Goegnies	132.967	Belgique
A Novo GE Ltd	Unit 2, Leacroft Road Birchwood	Warrington WA3 6PJ	377 64 59	UK
A Novo UK Ltd	Technology Centre 5 Finlan Road Middleton	Manchester M24 2RW	359 11 24	UK
A Novo Telecommunications Ltd	75 Bilton Way Enfield	Middlessex EN3 7EP	295 33 72	UK
A Novo Radiophone Ltd	Pinetrees Business Park, Salhouse Road	Norwich NR7 9BD	167 33 94	UK
A Novo Digicom Ltd	Technology Centre 5 Finlan Road Middleton	Manchester M24 2RW	415 95 30	UK
A Novo Holding Ltd	Technology Centre 5 Finlan Road Middleton	Manchester M24 2RW	393 63 50	UK
A Novo Service Solution Ltd	Unit C7, Station Rd Business Park Clondalkin	Dublin 22	276653	Irlande
ANOVO Nordic AB	PO Box 53	S-681 22 Kristinehamn	556 547-8715	Suède
Engström Telecom AB	PO Box 53	S-681 22 Kristinehamn	556497-9218	Suède
A Novo Norge AS	Fetveien 1, Postboks 13	N-2027 Kjeller	977506751	Norvège
A Novo America del Sur	Plaza Bancomer Building 16 Floor, 50 Street	Panama City	387207-157854	Panama
A Novo Andes (ex Comtel)	Alfredo Barros Errazuriz 1968, piso 6	Santiago	6390-3076	Chili
A Novo Peru	Avenida Argentina 2400	Lima	11250532	Pérou
Icon Entreprise	Edificio ph Plaza 2000, piso 16, calle 50	Panama City	410230-301771	Panama
ANOVO Americas (déconsolidée le 26 mars 2008)	222 Marketbridge Drive	Rigdeland, MS 39157	800310221	USA

## Note 5. État des créances d'exploitation et autres créances

(en milliers d'euros)	09/2010			09/2009
	Brut	Dépréciation	Net	Net
Clients	13 873		13 873	19 905
Clients Groupe	3 195		3 195	2 292
Clients douteux	2 231	1 957	274	93
Factures à établir hors groupe	1 884		1 884	2 391
<b>Créances d'exploitation</b>	<b>21 183</b>	<b>1 957</b>	<b>19 226</b>	<b>24 681</b>
Personnel	28		28	128
État & autres collectivités publiques	3 456		3 456	3 570
Groupe & associés	11 718	860	10 858	11 969
Débiteurs divers	2 300	1 157	1 143	2 110
<b>Autres créances</b>	<b>17 502</b>	<b>2 017</b>	<b>15 485</b>	<b>17 777</b>
<b>Total</b>	<b>38 685</b>	<b>3 974</b>	<b>34 711</b>	<b>42 458</b>

Comme indiqué en Note 2.9, le poste clients a été diminué au 30 septembre 2010 des créances remises au factor pour un montant de 4,7 M€, qui représente 85 % du nominal des créances cédées, soit 5,5 M€.

Le poste « *Groupe & associés* » est rémunéré à Euribor 3 mois + 300 points de base.

Le poste « *Débiteurs divers* » comprend principalement une créance de 1,2 M€ correspondant au jugement en faveur d'ANOVO contre un prestataire informatique. (ANOVO a néanmoins provisionné cette créance à hauteur de 1 M€ en attendant d'une part la fin de la procédure d'appel lancée par ce prestataire et d'autre part la confirmation de sa capacité de paiement) et une créance résiduelle d'un montant de 0,3 M€ sur le cessionnaire des titres de la société Prima Comunicazione.

L'échéancier des créances s'établit comme suit :

(en milliers d'euros)	Brut 09/2010	Echéances		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Clients	13 873	13 873		
Clients Groupe	3 195	3 195		
Clients douteux	2 231	2 231		
Factures à établir hors groupe	1 884	1 884		
<b>Créances d'exploitation</b>	<b>21 183</b>	<b>21 183</b>		
Personnel	28	28		
État & autres collectivités publiques	3 456	3 456		
Groupe & associés	11 718	585	11 133	
Débiteurs divers	2 300	2 300		
<b>Autres créances</b>	<b>17 502</b>	<b>6 369</b>	<b>11 133</b>	
<b>Total</b>	<b>38 685</b>	<b>27 552</b>	<b>11 133</b>	

« *Groupe et associés* » : en l'absence de terme de remboursement fixé dans les conventions de trésorerie intra-Groupe, les échéances de ces créances ont été déterminées par référence aux engagements de remboursement pris par les filiales dans le cadre de leurs budgets d'exploitation 2010/2011.

## Note 6. Disponibilités et valeurs mobilières de placement

(en milliers d'euros)	09/2010	09/2009
Valeurs mobilières de placement	2 024	2 670
Comptes à terme non bloqué	4 000	
Factor - Compte courant disponible	2 598	
Disponibilités	3 759	2 023
<b>Total</b>	<b>12 381</b>	<b>4 693</b>

A la clôture, la valeur liquidative des valeurs mobilières de placement était de 2 060 K€ soit une plus value latente de 35 K€.

Au 30 septembre 2010 les valeurs mobilières de placement étaient nanties à hauteur de 2 M€ (contre 1.6 M€ au 30 septembre 2009).

Quant aux disponibilités, elles comprennent les soldes disponibles sur les comptes bancaires mais également :

- 4 M€ de comptes à terme non bloqués ;
- 2,6 M€ de compte courant disponible sur le compte Factor.

Par ailleurs, un encours de 300 K€ de crédits documentaires est utilisé à la clôture, pour une autorisation de 400 K€, garantie par des titres (OPCVM) nantis.

## Note 7. Charges et produits constatés d'avance et charges à répartir

Les charges constatées d'avance se décomposent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	09/2010	09/2009
Loyers et entretiens	238	359
Honoraires & publications et com.	54	73
Assurances & sinistres	41	103
Frais bancaires	11	11
Impôts, taxes, et social	803	22
Divers	13	6
<b>Total</b>	<b>1 160</b>	<b>574</b>

L'augmentation du poste impôts comptabilisé en charges constatés d'avance est principalement due au recouvrement plus précoce de la CET qui a remplacé la Taxe Professionnelle. A la date de clôture, l'intégralité de la nouvelle taxe est liquidée.

Les produits constatés d'avance se décomposent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	09/2010	09/2009
Plus value <i>lease-back</i>	1421	1622
Prestation de service et autre	986	936
<b>Total</b>	<b>2 407</b>	<b>2 558</b>

Les produits constatés d'avance sont relatifs à :

- une plus value sur le *lease-back* de 2 bâtiments industriels à Beauvais ; ils sont repris au compte de résultat sur la durée du crédit bail (durée restante due 7 ans) ;

- un produit constaté d'avance comptabilisé pour neutraliser le produit généré par un contrat assorti de conditions résolutoires ; les obligations ne sont pas remplies à ce jour.

Les charges à répartir sont les suivantes :

Variation des charges à répartir (en milliers d'euros)	09/2009	Dotation	09/2010
Frais d'émission d'emprunt	267	(80)	187
<b>Total</b>	<b>267</b>	<b>(80)</b>	<b>187</b>

Les frais d'émission d'emprunt sont relatifs aux frais d'émission de l'emprunt RBS, qui ont été échelonnés sur le plan de remboursement de cet emprunt.

## Notes sur le bilan passif

### Note 8. Capitaux propres et instruments dilutifs

#### 8.1. Capitaux propres

	Nombre de titres	Capital social	Prime d'émission	Prime d'émission indisponible	Re-serve Légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	Subvention d'investissement	Capitaux propres
<b>Au 30/09/2008</b>	136 533 483	54 613	2 652	0	490	3 989	0	(7 106)	295	54 933
Stocks options exercés	17									
Regroupement : 20 actions anciennes = 1 nouvelle action	(129 706 825)			49 152						
Réduction de capital		(49 152)								
Affectation du Résultat 30/09/2008							(7 106)	7 106		
Subvention d'investissement									27	27
Quote-part de subvention virée au compte de résultat									(30)	(30)
<b>Résultat au 30/09/2009</b>								3 451		3 451
<b>Au 30/09/2009</b>	6 826 675	5 461	2 652	49 152	490	3 989	(7 106)	3 451	292	58 381
Augmentation de capital	1 092 268	874	3 135							4 009
Affectation du Résultat 30/09/2009							3 451	(3 451)		0
Quote-part de subvention virée au compte de résultat									(32)	(32)
<b>Résultat au 30/09/2010</b>								4 792		4 792
<b>Au 30/09/2010</b>	<b>7 918 943</b>	<b>6 335</b>	<b>5 787</b>	<b>49 152</b>	<b>490</b>	<b>3 989</b>	<b>(3 655)</b>	<b>4 792</b>	<b>260</b>	<b>67 150</b>

## 8.1.1. Variation de l'exercice 2008/2009

Le 8 décembre 2008 le Conseil d'Administration a mis en œuvre une opération de regroupement des 136 533 500 actions d'une valeur nominale de 0,40 € composant le capital social, à raison de 1 action nouvelle pour 20 actions anciennes. La période de regroupement s'achèvera le 29 décembre 2010,

Conformément aux décisions adoptées par l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2009, le Président-Directeur Général, agissant sur délégation du Conseil d'administration du 23 juillet 2009, a constaté par décision du 2 septembre 2009 le caractère définitif de la réduction du capital social non motivée par des pertes adoptée par l'Assemblée Générale.

Cette réduction du capital porte le capital social de 54 613 400 € à 5 461 340 €, et la valeur nominale des actions de 8 € à 0,80 €. Les sommes prélevées sur le capital social ont été affectées au compte de prime d'émission où elles demeureront indisponibles.

La société rappelle que cette opération n'implique aucune modification de la valeur intrinsèque des actions ANOVO.

## 8.1.2. Variation de l'exercice 2009/2010

L'Assemblée Générale Mixte du 5 février 2010 a voté une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription : 1 092 268 actions nouvelles ont été émises au prix unitaire de 4 € (soit un nominal de 0,8 € et une prime d'émission de 3,2 €), à raison de 4 actions nouvelles pour 25 existantes.

Le produit brut de l'émission s'élève à 4 369 K€, dont 3 495 K€ de prime d'émission. Les frais associés (364 K€) ont été imputés sur la prime d'émission.

## 8.2. Instruments dilutifs au 30 septembre 2010

### 8.2.1. Options de souscription (stock options)

Les options de souscription d'actions ANOVO en circulation s'inscrivent dans le plan voté lors de l'assemblée générale du 19 mars 2001. Suite au regroupement d'action, le nombre d'option attribué a été ajusté et une option de souscription d'action donne droit à 1 action.

Directoire ou Conseil d'Administration du	Options de souscription d'actions initialement émises	Options de souscription d'actions restant à souscrire à l'ouverture	Prix de souscription	Maturité par tiers chaque année	Date d'échéance	Ajustement <sup>(1)</sup>	Options annulées sur la période	Actions souscrites sur la période	Bénéficiaires	Options exerçables au 30 septembre 2010	Options de souscription d'actions restant à souscrire à la clôture
30-oct.-03 <sup>(2)</sup>	141 000	91 917	14,400 €	30-oct-05 30-oct-06 30-oct-07	30-oct-09 <sup>(b)</sup>		(91 917)		Mandataires sociaux Premiers attributaires Autres		0
19-juil.-04	167 250	100 750	17,730 €	19-juil-06 19-juil-07 19-juil-08	19-juil-2010	3 607	(104 357)		Mandataires sociaux Premiers attributaires Autres		0
24-juin-05	149 250	94 500	20,208 €	24-juin-07 24-juin-08 24-juin-09	24-juin-2011	3 361	(41 987)		Mandataires sociaux Premiers attributaires Autres	15 737 27 542 12 595	55 874
30-déc.-05	97 320	68 258	17,539 €	30-déc-07 30-déc-08 30-déc-09	30-déc-2011	2 166	(44 687)		Mandataires sociaux Premiers attributaires Autres	12 622 13 115	25 737
<b>Total</b>	<b>554 820</b>	<b>355 425</b>				<b>9 134</b>	<b>(282 948)</b>	<b>0</b>	<b>Mandataires sociaux Premiers attributaires Autres Total</b>	<b>28 359 40 657 12 595 81 611</b>	<b>28 359 40 657 12 595 81 611</b>

<sup>(1)</sup> Ajustement pour tenir compte de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription du 5 février 2010.

<sup>(2)</sup> Le Conseil d'administration du 22 novembre 2006 a décidé d'appliquer rétroactivement le même règlement à tous les plans encore valables. La durée de validité des plans décidés par les Conseils du 27 mars et du 30 octobre 2003 a donc été portée à 6 ans.

## 8.2.2. Emprunt obligataire (Océanes)

Au 30 septembre 2010, il reste 4 249 obligations à option de conversion et / ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (Océanes) représentant une dette actualisée de 858 K€ (cf. Note 10), à échéance octobre 2012 et donnant droit à 1 062 actions regroupées.

## 8.2.3. Calcul de dilution

(en nombre)	09/2010
Nombre d'actions moyen	7 474 028
Actions propres	(1 035)
Nombre d'actions moyen dans le cadre du calcul du résultat par action	7 472 993
Emprunt obligataire	0
Nombre d'actions moyen potentiel dans le cadre du calcul du résultat par action dilué	7 472 993

ANOVO détient précisément 1 034 actions propres regroupées et 19 actions propres non regroupées. Par commodité, on retient 1 035 actions propres pour le calcul de dilution.

Au 30 septembre 2010, les options de souscription (stock options) et les obligations (Océanes) ne sont pas dans la monnaie.

## Note 9. Provisions inscrites au bilan

(en milliers d'euros)	09/2009	Dotation	Reprise	Avec utilisation	Sans utilisation	09/2010
Provisions pour litiges sociaux	372	163	210	79	131	325
Provisions pour pertes de change	3 944	202	2 305	2 305		1 841
Provisions pour garanties	129		7		7	121
Provisions pour autres risques	742	645	616	543	73	772
<i>dont pour garanties US</i>	592		514	514		79
<b>Total provisions pour risques</b>	<b>5 186</b>	<b>1 010</b>	<b>3 138</b>	<b>2 927</b>	<b>211</b>	<b>3 059</b>
Provision pour pensions, retraites et médailles du travail	317	187				504
Provisions pour comblement de passif de filiales en liquidation	25		25		25	
Provisions pour autres charges		101				101
<b>Total provisions pour charges</b>	<b>342</b>	<b>288</b>	<b>25</b>		<b>25</b>	<b>605</b>
<b>Total Provision pour risques et charges</b>	<b>5 528</b>	<b>1 299</b>	<b>3 163</b>	<b>2 927</b>	<b>236</b>	<b>3 664</b>

(en milliers d'euros)	Dotation	Reprise	Avec utilisation	Sans utilisation
Résultat d'exploitation	909	310	99	211
Résultat financier	202	2 330	2 305	25
Résultat exceptionnel	187	523	523	
<b>Total</b>	<b>1 299</b>	<b>3 163</b>	<b>2 927</b>	<b>236</b>

- Les provisions pour litiges ont été constatées suite à des licenciements. Ces montants correspondent aux sommes estimées pour les litiges en cours ou aux sommes versées après la clôture de l'exercice pour les litiges soldés. Certains litiges prud'homaux ne sont pas provisionnés car le ma-

nagement estime que les demandes ne sont pas légitimes et que les décaissements qui pourraient en résulter seraient non matériels.

- La provision pour garanties US concerne des garanties maison mère qu'ANOVO avait accordées à sa filiale A NOVO Americas pour 79 K€.
- La provision relative aux médailles du travail au 30 septembre 2010 est de 504 K€. Elle correspond à une prime d'un mois de salaire à 25 ans d'ancienneté dans l'entreprise et à une prime de 300 € à 30 ans d'ancienneté dans l'entreprise.
- Les provisions pour autres risques comprennent une provision pour écarts d'inventaires (345 K€) et un risque auprès des douanes (300 K€).

## Note 10. État des dettes

(en milliers d'euros)	09/2010	De 1 à 5			Dont entreprises liées	09/2009
		< 1 an	ans	> 5 ans		
Emprunts obligataires convertibles <sup>(1)</sup>	858		858			858
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit <sup>(2)</sup>	29 496	3 786	16 085	9 625		27 918
Emprunts et dettes financières Groupe & Associés <sup>(3)</sup>	13 575	500	7 014	6 061	13 575	13 368
Emprunts et dettes financières diverses (autres)	237	237				7 103
<b>Total Emprunts &amp; Dettes Financières</b>	<b>44 166</b>	<b>4 523</b>	<b>23 957</b>	<b>15 686</b>	<b>13 575</b>	<b>49 247</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	20 242	20 242			1 924	24 087
Personnel	5 332	5 332				6 950
Organismes sociaux	4 962	4 962				5 820
État & autres collectivités publiques	5 640	5 640				6 454
Autres dettes	1 098	1 098				1 643
<b>Total des autres dettes</b>	<b>37 274</b>	<b>37 274</b>			<b>1 924</b>	<b>44 954</b>
<b>Total</b>	<b>81 439</b>	<b>41 797</b>	<b>23 957</b>	<b>15 686</b>	<b>15 499</b>	<b>94 201</b>

<sup>(1)</sup> Emprunts obligataires convertibles. L'emprunt obligataire de 858 K€ est à échéance en octobre 2012 et porte intérêts à 1 %. Au 30 septembre 2010, il reste 4 249 obligations à option de conversion et / ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (Océanes) et donnant droit à 1 062 actions regroupées.

<sup>(2)</sup> Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit. La dette senior d'un montant de 22,8 M€ est remboursable jusqu'en 2016. L'échéancier est décrit en Note 26.2.4 « Risques de liquidité ». Le solde de la dette financière se répartit entre des emprunts à moyen terme pour 271 K€, des intérêts courus pour 196 K€, de nouveaux emprunts de 3 000 K€ auprès de OSEO et 2 861 K€ auprès de la BPVF et des découverts bancaires de 473 K€. Les dettes financières sont en euros et à taux variable. Seuls l'emprunt obligataire et l'emprunt auprès du Crédit Agricole sont à taux fixe (978 K€).

<sup>(3)</sup> Emprunts et dettes financières Groupe & Associés : Il s'agit d'une dette vis à vis de notre filiale ANOVO Italia pour 9,1 M€ dont l'échéancier prévoit un remboursement de 500 K€ par an, d'une dette vis à vis d'une SCI pour 2,1 M€ et des avances long terme de certaines autres filiales pour 2,4 M€. La société ANOVO dispose de lignes de crédit non utilisées au 30 septembre 2010 à hauteur de 3,3 M€ (découvert et factor) et bénéficie également de transferts de disponibilités possibles de la part de ses filiales.



## Note 11. Produits à recevoir et charges à payer

(en milliers d'euros)	09/2010	09/2009
<b>Produits à recevoir</b>		
Créances clients et comptes rattachés	1 884	2 391
Autres créances	659	449
<b>Total produits à recevoir</b>	<b>2 543</b>	<b>2 840</b>
<b>Charges à payer</b>		
Intérêts courus sur emprunts	196	182
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 806	8 817
Dettes fiscales et sociales	8 059	10 755
Autres Dettes	1 098	1 643
<b>Total charges à payer</b>	<b>19 159</b>	<b>21 397</b>

Les produits à recevoir sont composés de factures clients à émettre (1,9 M€) et de rabais à obtenir auprès des fournisseurs pour 0,4 M€

Les charges à payer sont constituées par des intérêts courus sur emprunts à hauteur de 0,2 M€, de factures fournisseurs non parvenues pour 9,8 M€ et de dettes fiscales et sociales pour 8,1 M€.

Les dettes fiscales et sociales font l'objet de provisions à la clôture de l'exercice et sont réglées conformément à la réglementation en vigueur.

Les principaux postes sont :

- salariés (primes dues et congés payés) : 5,3 M€ ;
- organismes sociaux : 2,5 M€.

## Note 12. Écarts de conversion

Les écarts de conversion actifs s'élèvent, au 30 septembre 2010, à 1,8 M€ et constituent une perte de change latente, provisionnée pour le même montant.

Les écarts de conversion passif s'élèvent à 0,2 M€ et constituent un gain de change latent.

## Notes sur le compte de résultat

### Note 13. Ventilation du chiffre d'affaires

Les facturations aux filiales correspondent, pour l'essentiel, aux managements fees et aux refacturations de droit de propriété intellectuelle.

ANOVO SA réalise plus de 90% de son chiffre d'affaires en France.

Le chiffre d'affaires se décompose entre :

- ventes de marchandises : 14,1 M€ ;
- prestations de services : 97,4 M€ ;
- facturations aux filiales : 8,7 M€.

### Note 14. Reprises de provisions, transferts de charges, autres produits et autres charges

Les reprises de provisions (2,1 M€) concernent :

- les stocks pour 784 K€ (869 K€ en 2008) ;

- les créances clients et comptes courants pour 962 K€ ;
- les provisions pour coûts sociaux pour 110 K€ (175 K€ en 2009).

Les autres produits (1,6 M€) concernent principalement :

- Le jugement favorable à ANOVO contre Logiways d'un montant de 1,15 M€ ;
- L'étalement de la plus value réalisée sur un des bâtiments du site de Beauvais (U1) : 201 K€ ;
- Le jugement favorable à ANOVO contre SDS d'un montant de 85€ k€

Les transferts de charges s'élèvent, en 2010, à 2,8 M€ (2,3 M€ en 2009). Ils concernent principalement :

- des charges liées au personnel à hauteur de 1 917 K€ ;
- les sinistres pour 169K€ ;
- les frais de réparations payés pour le compte de clients pour 757 K€.

Les autres charges (2,6 M€) concernent principalement :

- des pertes sur créances irrécouvrables concernant Logiways : 1,1 M€ ;
- la transaction concernant les loyers liés à la cessation de l'activité aux Etats-Unis : 0,6 M€ ;
- ces créances et ce litige étant provisionnés à 100 %, il n'y a pas d'impact en termes de résultat sur l'exercice 2010.
- des coûts liés à des licenciements pour 0,6 M€.
- des jetons de présence pour 0,2 M€.

## Note 15. Résultat d'exploitation

Sur l'exercice 2009/2010, le résultat d'exploitation dégagé par l'activité réalisée par ANOVO n'est pas impacté par l'effet dotations et reprises sur la dépréciation des comptes courants sur les filiales.

(en milliers d'euros)	09/2010	09/2009
Résultat d'exploitation avant dotations et reprises aux provisions des créances sur filiales	2 549	6 023
Impact des dotations et reprises aux provisions des créances sur filiales	0	(860)
<b>Total</b>	<b>2 549</b>	<b>5 163</b>

## Note 16. Résultat financier

(en milliers d'euros)	09/2010	09/2009
Produits financiers	4 827	1 392
Produits sur cession de VMP	3	89
Charges d'intérêts financiers	(2 613)	(5 874)
<b>Charges / produits financiers</b>	<b>2 217</b>	<b>(4 393)</b>
Gains de change	776	302
Perte de change	(2 194)	(1 937)
<b>Résultat de change</b>	<b>(1 418)</b>	<b>(1 635)</b>
Reprises de provisions	3 218	12 545
Dotations aux provisions	(2 484)	(6 586)
<b>Dotations / reprises sur provisions</b>	<b>734</b>	<b>5 959</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>1 533</b>	<b>(69)</b>

- Les produits financiers sont principalement constitués des dividendes reçus d'ANOVO Nordic pour 1,2 M€, de l'abandon de créance de Jean de La Villardière pour 3,1 M€, des intérêts sur comptes courants pour 0,4 M€, et des intérêts sur prêts pour 0,1 M€, soit au total 4,8 M€ (1,4 M€ au 30 septembre 2009).
- Les charges d'intérêts concernent pour l'essentiel les emprunts pour 2,1 M€, les comptes courants débiteurs pour 0,4 M€, un total 2,6 M€ (5,9M€ au 30 septembre 2009).
- Les dotations aux provisions concernent des provisions sur la dépréciation du prêt ANOVO Americas (0,7 M€) des provisions pour perte de change de 0,2 M€ et des dépréciations de titres de participation des filiales A NOVO Comlink España ( 1,1 M€) et A NOVO UK (0,4 M€).
- Les reprises de provisions concernent les reprises pour perte de change (2,3 M€), autres risques financiers (0,1 M€), prêt ANOVO Americas (0,2 M€) et titres de participation des filiales A NOVO Suisse (0,4 M€), ANOVO Nordic (0,1 M€), A NOVO América del Sur (0,1 M€).

## Note 17. Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	09/2010	09/2009
Charges exceptionnelles diverses	17	229
<b>Charges Exceptionnelles sur opérations de gestion</b>	<b>17</b>	<b>229</b>
Sorties d'immobilisations incorporelles & corporelles	353	1 810
Sorties d'immobilisations financières	301	
<b>Charges Exceptionnelles sur opérations en capital</b>	<b>654</b>	<b>1 810</b>
<b>Dotations exceptionnelles aux provisions</b>	<b>188</b>	<b>167</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>859</b>	<b>2 206</b>
Produits exceptionnels divers	780	88
<b>Produits exceptionnels sur opérations de gestion</b>	<b>780</b>	<b>88</b>
Produit de cessions d'actifs	535	670
Produit des subventions	33	31
Produits divers		20
Produits exceptionnels sur opérations en capital	568	721
<b>Reprises exceptionnelles aux provisions</b>	<b>523</b>	<b>300</b>
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>1 871</b>	<b>1 109</b>
<b>Total Résultat Exceptionnel</b>	<b>1 012</b>	<b>(1 097)</b>

## Note 18. Impôt sur les sociétés

(en milliers d'euros)	Résultat Courant	Résultat exceptionnel	30/09/2010
Résultat comptable	3 780	1 012	4 792
+ Réintégrations	7 186		7 186
- Déductions	7 294		7 294
<b>Résultat Fiscal</b>	<b>3 672</b>	<b>1 012</b>	<b>4 684</b>

Au 1<sup>er</sup> octobre 2010, la société bénéficie de déficits fiscaux reportables à hauteur de :

- moins-values long terme : 99,4 M€ ;

- déficits ordinaires indéfiniment reportables : 23,0 M€.

Les différences temporaires affectant le résultat fiscal se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	09/2010	09/2009
<b>A - Accroissement de la dette future d'impôts</b>		
Subvention d'investissement	259	291
Écarts de conversion actif net de provision		9
<b>Base totale</b>	<b>259</b>	<b>300</b>
<b>Accroissement de la dette future d'impôts</b>	<b>89</b>	<b>100</b>
<b>B - Allègement de la dette future d'impôts</b>		
Charges non déductibles temporaires		
- Plus value sur VMP	35	41
- Participation des salariés N	303	546
- Organic N	195	231
- Effort construction N	0	-94
Charges à répartir	187	267
Écart de conversion passif	160	178
<b>Base totale</b>	<b>880</b>	<b>1 169</b>
<b>Allègement de la dette future d'impôts</b>	<b>448</b>	<b>390</b>

## Note 19. Engagements hors bilan

### 19.1. Engagements financiers donnés hors bilan

#### 19.1.1. Cautions, garanties et autres engagements

(en milliers d'euros)	09/2010	09/2009
Garantie de passifs	130	130
Garanties en faveur d'organismes financiers	21 271	20 265
Garanties en faveur de bailleur	6 053	6 106
Garanties en faveur d'autres organismes		90
Garantie des engagements prise par une filiale concernant des contrats d'extension de services	1 000	1 000
Lettre de confort	343	1 465
<b>Total</b>	<b>28 796</b>	<b>29 056</b>

En outre, le Groupe ANOVO s'est porté caution ou a donné des garanties à des organismes financiers à hauteur de 22,8 M€ au 30 septembre 2010 (22,9 M€ au 30 septembre 2009), sommes figurant déjà en dettes financières au passif du bilan.

#### 19.1.2. Nantissement des titres

Liste des sociétés dont les titres sont nantis en garantie de la dette senior :

- ANOVO Italia ;
- A Novo Comlink España ;
- ANOVO Nordic AB ;

- ANOVO Americas.

Liste des sociétés détenues par des holdings dont les titres sont nantis en garantie de la dette senior :

- A Novo Arce ;
- A Novo Norge ;
- Cedro Soluciones Totales.

Les valeurs mobilières de placement inscrites à l'actif du bilan font l'objet d'un nantissement à hauteur de 2,0 M€.

## 19.2. *Autres engagements hors bilan*

### 19.2.1. Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement des fonctions

Le Conseil d'administration du 5 décembre 2008 avait limité les hypothèses dans lesquelles les indemnités de départ relatives à Messieurs Richard Seurat et Christophe Liénard pouvaient être versées, confirmé le plafonnement de leur montant à 24 mois de rémunération brute, soumis leur versement à la constatation de la réalisation de conditions de performance et, par dérogation aux dispositions de l'article 20.2.4 du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, prévu un minimum d'indemnisation de 6 mois de rémunération brute.

L'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2009, saisie de leur approbation dans les termes de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, a refusé d'approuver le principe même de ces indemnités de départ.

Monsieur Richard Seurat n'a bénéficié d'aucune indemnité au titre de la cessation de ses fonctions.

### 19.2.2. Indemnités relatives à une clause de non-concurrence

Compte tenu de la cessation des fonctions de Président-Directeur Général de Monsieur Richard Seurat, le Conseil d'administration du 26 octobre 2009, sur les recommandations du Comité des rémunérations et des nominations, a décidé d'autoriser la conclusion d'un accord de non-concurrence entre la société et Monsieur Richard Seurat, dont les termes essentiels sont les suivants :

- Monsieur Richard Seurat s'est engagé à ne pas exercer d'activités concurrentes à celles exercées par le Groupe ANOVO et à ne pas débaucher de salariés d'ANOVO, et ce pendant une période de 2 ans à compter de la date de cessation de ses fonctions ;
- en contrepartie, Monsieur Richard Seurat perçoit sur 2 ans une indemnité annuelle égale à 50 % de la moyenne des rémunérations brutes annuelles, parts variables incluses, perçues au cours des 24 mois précédant la cessation de ses fonctions ; à la date de clôture de l'exercice 2009/2010, 286,8 K€ ont été payés par la société au titre de cet engagement.

### 19.2.3. *Autres engagements*

Le 29 septembre 2003, ANOVO a consenti un abandon de créances de 0,4 M€ avec clause de retour à meilleure fortune au profit de A Novo Portugal, prévu pour intervenir dans un délai de 5 années. La situation de la société est en cours d'analyse pour déterminer si le retour à meilleure fortune a eu lieu.

ANOVO a pris l'engagement d'embaucher 30 personnes dans le cadre d'un accord spécifique d'ici décembre 2010. Une subvention déjà versée de 33 K€ par personne embauchée sera enregistrée dans le compte de résultat au moment de l'embauche effective.

Dans le cadre de la reprise du site de Montauban en juin 2008, ANOVO s'est engagé à maintenir le niveau d'emploi global pendant une durée de trois ans.

## 19.3. Engagements de contrats de location

Les contrats de locations immobilières et mobilières détaillés ci-dessous sont des contrats de locations pures qui n'ont pas pour vocation à engager la société de façon permanente.

L'engagement locatif est le suivant :

(en milliers d'euros)	Montants restant dus	Dont à moins d'un an	Dont de 1 à 5 ans	Dont dans + 5 ans
Mobilier	533	167	366	-
Immobilier	3 029	1 212	1 817	-
Dont groupe	1 816	785	1 031	-
Dont hors groupe	1 212	427	785	-
<b>Total</b>	<b>3 562</b>	<b>1 379</b>	<b>2 183</b>	<b>-</b>

## Note 20. Engagements de retraite

L'engagement hors bilan relatif aux indemnités de départs à la retraite au 30 septembre 2010 est de 3 294 K€. Cet engagement comprend les indemnités légales et conventionnelles de départ à la retraite dues aux salariés conformément à la recommandation 03-R-01 du Conseil National de la Comptabilité du 1<sup>er</sup> avril 2003. Le taux plein de charges sociales a été retenu en fonction d'une hypothèse de départ volontaire de tous les salariés.

Les hypothèses de calcul de l'indemnité de départ en retraite en France sont les suivantes :

- Le traitement des données comprend :
  - l'annualisation des salaires,
  - la prise en compte des seuls Contrat à Durée Indéterminée (en excluant les dirigeants),
  - l'hypothèse de l'âge du premier emploi (23 ans pour les cadres, 21 ans pour les employés, techniciens agents de maîtrise, et 18 ans pour les ouvriers),
  - la date de retraite calculée prévue dans la loi de réforme des retraites,
  - la prise en compte des tables de mortalité de l'INSEE 2006 - 2008 ;
- la table de sortie est construite à partir des observations des sorties des deux dernières années, et affinée en déterminant une courbe de taux de sortie décroissante selon l'âge ; les taux de rotation moyens sur 7 ans retenus sont de 4,26% (hors Montauban) ;
- le profil de carrière est homogène entre les différents sites et l'augmentation annuelle des salaires est comprise entre 0,5 et 1,5 % en fonction des catégories d'employés à laquelle s'ajoute une hypothèse d'inflation de 2 % par an.

Les taux d'actualisation retenus sont la courbe des taux "Eur Ind AA+/AA courbe BFV" (courbe F462), éditée par Bloomberg, au 30/09/2010.

La valeur de l'actualisation de l'obligation d'Indemnité de Départ à la Retraite à la date de la clôture est de 3,3 M€.

## Note 21. Engagements en matière de droit individuel de formation

Dans le cadre du droit individuel à la formation, le nombre d'heures acquises par les salariés s'élève, au 30 septembre 2010, à 94 heures par personne ayant un contrat à durée indéterminée, soit un total de 104 959 heures. Au 30 septembre 2010, 2 524 heures de DIF ont été utilisées.

## Note 22. Effectif moyen

Catégories	09/2010	09/2009
Dirigeants	3	6
Cadres	131	130
Employés & Ouvriers	979	1 072
Intérimaires	314	475
<b>Total effectif</b>	<b>1 427</b>	<b>1 683</b>

## Note 23. Rémunération des organes de direction et d'administration

Pendant la durée de leur fonction sur l'exercice, les membres du Conseil d'administration et du Comex groupe ont perçu une rémunération brute de 2 878 K€ de la part de la société, décomposée comme suit :

- avantages à court terme des membres du Conseil d'Administration..... 1 424 K€
- avantages à court terme des autres membres du Comex ..... 1 254 K€
- avantages postérieurs à l'emploi .....200 K€
- avantages à long terme..... 0 K€
- indemnités de fin de contrat de travail..... 0 K€

Au 30 septembre 2010, 286,8 K€ ont été versés à Monsieur Richard SEURAT en rémunération de l'accord de non-concurrence conclu avec ANOVO (voir Note 19.2 « *Autres engagements hors bilan* »).

La société n'a pas d'engagement en matière de pension et retraite envers ses organes d'administration. Seule une assurance perte d'emploi a été souscrite.

Aucun crédit ou avance n'a été accordé aux dirigeants.

## Note 24. Événements survenus après la clôture de l'exercice

### 24.1. *La société lance son premier plan d'actionnariat salarié France en créant le FCPE ANOVO Evolution*

La société a intégré au plan d'épargne d'entreprise français un fonds d'actionnariat salarié, le fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) ANOVO Evolution, agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 8 octobre 2010 sous le numéro FCE20100138 ; ce nouveau support de placement, qui rejoint les 4 fonds communs de placement multi-entreprises jusqu'alors disponibles sur le plan d'épargne d'entreprise d'ANOVO, sera investi en actions ANOVO.

### 24.2. *La société lance une première augmentation de capital réservée aux salariés français par l'intermédiaire du FCPE ANOVO Evolution*

Un fonds relais, le FCPE ANOVO Evolution Relais, agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 8 octobre 2010 sous le numéro FCE20100139, a été spécifiquement créé pour assurer la collecte des sommes que les salariés décideraient d'affecter à une première augmentation de capital réservée, et y souscrire.

Ainsi, depuis le 1er novembre et jusqu'au 8 décembre 2010, les salariés français ont la possibilité, de participer indirectement à une augmentation de capital réservée portant sur l'émission d'un maximum de 341 333 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,80 €, qui leur permettra de détenir, par l'intermédiaire du FCPE ANOVO Evolution, un maximum d'environ 4,1 % du capital social, moyennant un prix de souscription unitaire déterminé sur la base de la moyenne des cours de clôture de l'action sur la période du 29 octobre au 25 novembre 2010, minorée d'une décote de 20 %.

## Note 25. Participation

La réserve spéciale de participation découle d'un accord avec les salariés signé en date du 1er juillet 2005, elle est constituée sur la base de 9% du bénéfice net comptable à la différence du taux de réserve de participation prévue par la Loi. Ce bénéfice s'entend avant impôts sur les sociétés et participation des salariés et uniquement des sites opérationnels, ce qui exclut tout impact des frais liés au groupe.

## Note 26. Analyse des risques

### 26.1. Risques juridiques

Les principaux contentieux et litiges en cours ont été provisionnés à hauteur du risque évalué par la société. Conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers, la méthode globale de provisionnement est la suivante.

Les litiges significatifs auxquels la société doit faire face faisant l'objet d'une procédure contentieuse ont été provisionnés. Le montant de la provision correspond au risque analysé au cas par cas, en fonction du risque maximum, ce risque maximum étant évalué après consultation des conseils internes et externes de la société en tenant compte du fondement juridique de la réclamation, du caractère réaliste des montants réclamés au regard des engagements souscrits et plus généralement du contexte de la réclamation. Le montant de la provision ne correspond donc pas nécessairement aux demandes de la partie adverse.

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du groupe, à l'exception des réclamations ou risques de réclamations suivants, partiellement ou non provisionnés :

- Réclamation de plusieurs actionnaires minoritaires d'une filiale portant sur la mise en œuvre d'un accord que la société conteste ; cette réclamation, après analyse avec les conseils de la société, est apparue infondée ; à ce jour, aucune procédure contentieuse n'a été initiée ;
- Réclamation des créanciers obligataires portant sur le remboursement de l'emprunt obligataire ainsi que des dommages-intérêts ; les fondements évoqués par les obligataires pour une telle réclamation paraissent à la société totalement injustifiés ; à ce jour, aucune procédure judiciaire n'a été initiée par les obligataires ;
- Mise en jeu de la garantie d'actif et de passif conférée dans le cadre de la cession d'une filiale, considérée comme infondée par la société ;
- Litige avec un prestataire informatique portant sur la violation d'une clause de non concurrence ; le prestataire, condamné en première instance, a interjeté appel, mais ses demandes ne sont pas encore connues ; la société, après consultation de ses conseils, estime que compte tenu des éléments du dossier, cette procédure ne représente pas un risque significatif sur la situation financière du Groupe ;
- Procédure de saisie par la Direction des Douanes de produits importés. La société est en attente de la notification de la position de la Direction des Douanes.

Dans le cadre de ces litiges et réclamations, le montant des demandes porté à la connaissance de la société s'élève à environ 3,6 M€, inscrits en dettes ou provisions au passif pour 0,6 M€.

Par ailleurs, le Groupe fait aujourd'hui face à un risque de non recouvrement de sommes frauduleusement perçues par des collaborateurs du Groupe. A ce titre, deux fraudes ont été découvertes :

- en juillet 2010 pour un montant de 0,2 M€, sous la forme de paiement fournisseurs effectués sur le compte personnel d'un salarié en France ;



- au premier semestre de l'exercice 2009/2010, sous la forme de détournements d'un ancien mandataire social pour un montant aujourd'hui estimé à 100 K€ sur la base d'un audit réalisé par un cabinet externe. Des investigations complémentaires sont encore en cours.

## 26.2. Risques financiers

### 26.2.1. Risque d'assurance crédit

Le Groupe exerce ses activités auprès de clients qui peuvent être également fournisseurs de pièces détachées et assurent la solvabilité financière de leur contrepartie auprès d'organismes d'assurance-crédit. Du niveau d'encours ANOVO accordé par ces organismes à leurs clients dépend la confiance accordée à ANOVO par ces mêmes clients et le niveau de besoin en fonds de roulement nécessaire pour réaliser les prestations. Ce risque affecte pour l'essentiel le besoin en fond de roulement du Groupe et est aujourd'hui limité compte tenu de l'amélioration de sa situation financière.

### 26.2.2. Risques de taux

Au 30 septembre 2010, la dette à taux variable hors produits dérivés (1.3 M€) se décompose comme suit :

• Dette senior .....	22,8 M€
• Autres dettes bancaires .....	5,5 M€
• Comptes courants des filiales .....	8,6 M€
• Découverts bancaires et lignes de factoring .....	0,5 M€
• <b>Total</b> .....	<b>37,4 M€</b>

Les principales caractéristiques des produits dérivés sont présentées ci-dessous :

Synthèse des couvertures de taux existantes au 30 septembre 2010								
Élément couvert	Montant initial	Montant amorti	Taux reçu	du	au	Caractéristiques de la couverture (Taux payé)	Taux effectif	Taux payé maxi
Dette senior	25 062 487	12 406 244	<i>Euribor 3</i> mois	02/08/2007	02/02/2013	Swap taux fixe à 5.85%	5.85 %	5.85 %
Crédit bail	5 481 695	4 218 111	<i>Euribor 3</i> mois	02/07/2007	02/01/2013	Swap taux fixe à 5.85%	5.85 %	5.85 %
<b>Total</b>	<b>30 544 182</b>	<b>16 624 355</b>						

### 26.2.3. Risques de crédit

La société est exposée au risque de crédit principalement sur les créances clients.

### 26.2.4. Risques de liquidité

Informations quantitatives et qualitatives sur la dette *senior*

Au 30 septembre 2010, la dette *senior* comptabilisée s'élève à 22,8 M€ se répartissant comme suit par échéance :

A moins d'un an	2,4 M€
Entre un an et 5 ans	12,0 M€
A plus de 5 ans	8,4 M€

Depuis les accords intervenus entre la société et les créanciers bancaires de la dette *senior* (The Royal Bank of Scotland (RBS) et Crédit Industriel et Commercial (CIC)) à la fin de l'exercice 2008/2009, cette

dette financière est remboursable semestriellement jusqu'en février 2016 plus une échéance in fine en septembre 2016 de 6,3 M€ à laquelle s'ajoutera une rémunération exceptionnelle de 1,0 M€.

2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
2 * 1,2	2 * 1,2	2 * 1,4	2 * 1,6	2 * 1,8	1,9 + (6,4+1,0)	23,8

Le Groupe est tenu au respect de ratios prudentiels (covenants) et d'obligations de faire ou de ne pas faire vis-à-vis de The Royal Bank of Scotland (RBS), prêteur senior et agent de la convention de crédit du 5 avril 2000, modifiée par des avenants successifs les 26 février 2003, 19 mars 2004 et 25 juin 2010 :

- (a) trois ratios prudentiels doivent être respectés chaque trimestre :
  - la dette nette consolidée (excluant la dette obligataire ainsi que la dette senior) doit être inférieure à 50 M€ (3.826 K€ au 30 septembre 2010) ;
  - le ratio EBITDA consolidé (résultat d'exploitation avant dotation et reprise sur amortissements et provisions et avant dépréciation des écarts d'acquisition) / Frais financiers nets consolidés doit être égal ou supérieur à 3,5 (5,31 au 30 septembre 2010) ;
  - le ratio dette nette consolidée (excluant la dette obligataire ainsi que la dette senior) / EBITDA consolidé (à périodicité retraitée) doit être inférieur ou égal à 2 (0,24 au 30 septembre 2010) ;
- (b) l'investissement annuel en immobilisations corporelles doit être inférieur ou égal à 14 M€ (2,7 M€ au 30 septembre 2010) ;
- (c) affectation prioritaire au remboursement de la dernière échéance d'un montant de 200 K€ par exercice au titre duquel le cash flow libre consolidé après amortissement de la dette senior serait supérieur à 8 M€ (jusqu'en 2012) puis à 7 M€ (à partir de 2013) ;
- (d) la société doit spécifiquement notifier tout litige engageant le groupe pour un montant égal ou supérieur à 3 M€ ou tout redressement fiscal d'un montant égal ou supérieur à 2,3 M€ ;
- (e) tout changement de contrôle, direct ou indirect, du groupe au sens de l'article L 233.3 du Code de Commerce doit être soumis à accord préalable du prêteur ;
- (f) interdiction des cessions d'actifs significatifs supérieures à 5 M€ sans l'accord des prêteurs, et affectation prioritaire de la part du produit de toute cession excédant 2 M€ par an au remboursement anticipé de la dernière échéance, dans la limite de 10 M€ ;
- (g) interdiction de souscription à des opérations spéculatives de marché, à l'exception d'instruments financiers de couverture de type *swap*, *cap*, *collar* ou une combinaison de ces produits.

Le non respect de ces covenants entraîne la possibilité pour les prêteurs seniors d'accélérer le remboursement de leurs concours. Les covenants et les montants annuels s'apprécient sur une période de 12 mois se terminant à la date de calcul (clôture annuelle, semestrielle ou trimestrielle).

Depuis les accords intervenus à la fin de l'exercice 2008/2009, les dispositions (b), (c), (f) et (g) ci-dessus bénéficient également au Crédit Industriel et Commercial (CIC).

Au 30 septembre 2010, les ratios calculés ne remettent pas en cause l'échéancier de la dette.

Le Groupe n'a pas d'autres covenants à respecter vis à vis d'autres établissements.

## 26.2.5. Risques sur actions

La société n'a pas pour politique de constituer un portefeuille d'actions. La trésorerie est placée sur des supports sans risque à court terme. Les actions propres détenues en portefeuille représentent une valeur nette de 4 K€. La société n'a pas de programme de rachat d'actions.

## 26.2.6. Risque de change

La société exerce une activité récurrente de services offrant des prestations réalisées localement donc dans la même devise que la devise de règlement. Ainsi, elle n'est pas exposée au risque de change au travers de ses opérations commerciales directes.

L'apurement régulier par règlement des créances et dette d'exploitation entre les diverses sociétés du Groupe permet de limiter l'exposition d'ANOVO aux fluctuations des devises. Seuls les comptes courants à long terme exposent ANOVO aux fluctuations de change.





# ANOVO

31 rue des Peupliers  
92100 Boulogne-Billancourt  
France

Tél. : +33 (0)1 58 17 00 70

Fax : +33 (0)1 58 17 00 99

[www.anovo.fr](http://www.anovo.fr)

